



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement : activités
opérationnelles de développement du système
des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de 2023
25 juillet 2022-26 juillet 2023
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée
aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil

Application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application des résolutions [72/279](#), [75/233](#) et [77/184](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur la suite donnée, à l'échelle du système des Nations Unies, à l'examen quadriennal complet et sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Conformément à la résolution [76/4](#) de l'Assemblée générale, il fait également le point sur les progrès accomplis dans l'exécution de la refonte issue de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Alors que nous sommes à la moitié du délai fixé pour atteindre d'ici 2030 les objectifs de développement durable, dont la mise en œuvre connaît des difficultés et des revers, le rapport décrit comment le système des Nations Unies pour le développement a aidé les pays à renforcer leurs politiques transformatrices afin de mettre en œuvre plus rapidement lesdits objectifs. Il examine également les progrès accomplis pour honorer la promesse de ne laisser personne de côté, y compris l'aide cruciale apportée par le système aux jeunes, aux femmes et aux filles et aux personnes handicapées.

* [A/78/50](#).



Le rapport présente l'action engagée pour renforcer les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable et analyse l'appui apporté par le système pour augmenter les financements destinés au développement, tirer parti des partenariats et exploiter toutes les possibilités qu'offrent la science, la technologie et l'innovation. Il s'intéresse tout particulièrement à l'aide fournie aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire. Il constate que les États Membres sont satisfaits, et même de plus en plus satisfaits, de l'appui apporté par le système – appui qui, selon eux, répond à leurs besoins et leurs priorités.

Le rapport s'intéresse également aux efforts ayant permis d'exercer un meilleur contrôle sur le système des Nations Unies pour le développement, aux évaluations à l'échelle du système, à la gestion axée sur les résultats et à la communication de l'information financière. Il reprend les conclusions formulées en toute indépendance par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. Il examine également les améliorations considérables apportées au financement du système des Nations Unies pour le développement et fait le point sur le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Le rapport s'appuie sur les résultats d'enquêtes réalisées par le Département des affaires économiques et sociales entre décembre 2022 et janvier 2023 auprès des pays hôtes, des pays qui versent des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement, des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Le concours de l'ensemble du système a été sollicité, notamment celui du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les données financières proviennent principalement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Changer la donne : tirer parti du système des Nations Unies pour le développement repositionné afin d'aider les pays à mettre en œuvre plus rapidement le Programme 2030 . . .	7
A. Maximiser l'impact des équipes de pays des Nations Unies de nouvelle génération et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé	7
B. Veiller à ce que l'appui régional contribue à une mise en œuvre rapide des objectifs de développement durable	18
C. Promouvoir le développement durable en faisant valoir qu'il est le meilleur outil de prévention dont dispose l'humanité : renforcer la collaboration entre l'action humanitaire et les activités de développement et renforcer les liens avec le pilier Paix . .	20
D. Accélérer la transformation des activités d'appui	23
E. Mettre en œuvre les priorités mondiales dans les activités du système des Nations Unies pour le développement	27
III. Intensifier l'appui destiné à renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 . . .	31
A. Mobilisation importante en faveur du financement du développement	31
B. Tirer parti des partenariats en vue de la réalisation du Programme 2030	33
C. Mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	34
D. Améliorer l'offre du système des Nations Unies pour le développement en matière de technologies numériques	35
E. Renforcer les systèmes de données nationaux et soutenir les examens nationaux volontaires	37
IV. Aider les pays à renforcer les politiques et les actions propres à accélérer la réalisation du Programme 2030	39
A. Réorganiser l'offre collective et les modèles d'activité des entités des Nations Unies pour accélérer les transitions et les transformations en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	40
B. Adapter l'appui apporté à la situation de chaque pays	49
V. Continuer de mieux rendre compte des activités du système des Nations Unies pour le développement et de mieux les contrôler	56
A. Gestion axée sur les résultats et communication de données factuelles	56
B. Faire reposer les évaluations à l'échelle du système sur des bases solides	57
VI. Pacte de financement : engagements non concrétisés	60
A. Progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable . . .	60
B. Meilleure répartition des fonds destinés aux activités de développement durable	61
C. Mesures à prendre en ce qui concerne le financement commun	62
D. Les sources de financement doivent être diversifiées	66

E.	Déficit de financement persistant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents risquant maintenant de compromettre la consolidation du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	69
F.	La voie à suivre concernant les autres aspects du pacte de financement	71
VII.	Conclusion	72

I. Introduction

1. Le monde traverse une période difficile. La pauvreté et la faim ne font que s'aggraver. L'urgence climatique se fait de plus en plus pressante. Les crises alimentaire, énergétique et financière qui se conjuguent et que le conflit en Ukraine vient amplifier menacent la vie des gens et leurs moyens de subsistance. Les objectifs de développement durable sont encore loin d'être atteints. Les droits de millions de femmes et de filles sont bafoués. Alors que les dépenses militaires augmentent, que les conflits se multiplient et que les dépenses humanitaires peinent à répondre aux besoins, le développement durable souffre d'un manque chronique de ressources.
2. Nous savons toutes et tous, cependant, que le développement durable est seul à même d'apporter une solution globale. C'est le seul moyen de s'attaquer aux facteurs d'instabilité, de vulnérabilité et d'inégalité structurelle. C'est le seul moyen de ne laisser personne de côté. C'est le meilleur outil de prévention dont dispose l'humanité.
3. Le présent rapport décrit l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux mandats découlant de l'examen quadriennal complet mené en 2020.
4. Le présent rapport présente les résultats de plusieurs enquêtes¹ conçues pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution des mandats découlant de l'examen quadriennal. Il est le rapport le plus riche en données qui ait été établi à ce jour. Il contient en effet les données recueillies sur plusieurs années dans le cadre de mêmes enquêtes, ce qui permet de faire des comparaisons utiles entre périodes. Il bénéficie également des analyses objectives figurant dans les évaluations indépendantes menées par le tout nouveau Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système.
5. Les données issues des diverses sources convergent toutes vers un même constat : les efforts et moyens investis dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement portent leurs fruits. J'espère donc que le système sera un partenaire solide des États à l'heure où ceux-ci s'emploient à sauver les objectifs de développement durable.
6. Dans leurs réponses, les pays hôtes se disent de plus en plus satisfaits de l'appui offert par le système des Nations Unies pour le développement. Ils considèrent le système comme leur partenaire privilégié s'agissant des conseils qui leur sont donnés sur les politiques à suivre (conseils intégrés et fondés sur des données probantes). Les pays en situation particulière sont particulièrement satisfaits. Tous les pays les moins avancés et tous les pays en développement sans littoral ont déclaré que les activités du système des Nations Unies pour le développement étaient étroitement corrélées à leurs besoins et leurs priorités, 95 % des pays d'Afrique étant du même avis.

¹ Les enquêtes ont été réalisées au début de l'année 2023 par le Département des affaires économiques et sociales, à savoir : une enquête auprès des pays hôtes, à laquelle 66 % des pays ont répondu ; une enquête auprès de pays qui versent des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement, à laquelle 72 pays ont répondu, notamment 11 des 20 plus gros donateurs ; une enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (taux de réponse : 95 %) ; une enquête auprès des équipes de pays des Nations Unies, à laquelle ont répondu 799 fonctionnaires appartenant à 44 entités ; une enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, à laquelle ont répondu 30 organisations représentant 97 % de l'ensemble du financement des activités opérationnelles pour le développement.

7. Dans mon précédent rapport ([A/77/69-E/2022/47](#)), j'avais noté avec préoccupation que le taux de satisfaction des petits États insulaires en développement était relativement faible. En 2019, 70 % de ces États seulement indiquaient être satisfaits de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement. Ce chiffre est passé à 84 % en 2021 et à 95 % en 2022, une amélioration imputable au moins en partie aux réformes entreprises au sein des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents multipays, qui desservent la quasi-totalité des petits États insulaires en développement. Sur le terrain, nos capacités ont été accrues et la participation a été renforcée à tous les niveaux.

8. Il ressort des enquêtes ainsi que des études et évaluations récentes que, sous l'égide des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le système a considérablement renforcé la cohérence et le caractère collectif de l'appui qu'il fournit au niveau national. L'aide apportée par l'équipe de pays dans la conception des programmes et des politiques est de mieux en mieux perçue par les pays hôtes, qui estiment qu'elle répond bien à leurs besoins et leurs priorités. Loin de se borner à coordonner, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents usent de leur pouvoir fédérateur pour faire en sorte que le système agisse à l'unisson et soit davantage que la simple somme de ses parties. Au total, 92 % des pays hôtes se disent satisfaits de la façon dont les coordonnatrices et coordonnateurs résidents utilisent les partenariats pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

9. L'action collective menée pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est muée en appui au renforcement des systèmes de santé. Grâce à des initiatives communes en faveur de la protection sociale, 147 millions de personnes dans 39 pays et territoires ont pu bénéficier d'une protection sociale temporaire ou permanente. Le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière a montré que nous étions capables d'œuvrer au développement même dans les situations d'urgence. Conformément au mandat de protection de l'environnement qui lui a été confié dans le cadre de l'examen quadriennal, le système des Nations Unies pour le développement a contribué aux efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, tout en concourant à la conservation de la biodiversité par son action en faveur du développement durable.

10. Le système des Nations Unies a engagé des efforts sans précédent pour être mieux à même d'aider les pays à se financer. Il est aujourd'hui à la pointe des débats sur les moyens d'améliorer l'accès des pays en développement à des financements à long terme à conditions abordables qui leur permettraient de progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'appliquer les accords sur le climat. Il ne cesse d'avancer sur la question, sous l'impulsion du Département des affaires économiques et sociales, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des commissions régionales. Néanmoins, la transformation doit s'accélérer dans ce domaine. Quelque 70 % des pays d'accueil ont jugé adéquat l'appui reçu aux fins du cadre de financement national intégré. Si ce chiffre confirme le fait que le système des Nations Unies pour le développement continue de tenir son rôle traditionnel dans les activités de financement, il n'en est pas moins le taux de satisfaction le plus bas enregistré par le système dans tous ses domaines d'action. Les performances du système varient grandement selon les secteurs, d'où la nécessité d'une convergence. Dans le domaine de la santé, par exemple, seuls 66 % des pays hôtes ont déclaré avoir reçu une aide pour financer leur système de santé, alors qu'ils ont été 91 % à indiquer avoir reçu une aide pour améliorer leur couverture sanitaire.

11. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a produit des gains d'efficacité considérables, estimés à 405 millions de dollars en 2022. La grande majorité des pays hôtes et des pays donateurs estiment que l'action des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permet de réduire les chevauchements d'activités entre entités et d'améliorer la coordination.

12. Les progrès accomplis pour honorer les engagements pris dans le cadre du Pacte de financement restent insuffisants. Certes, les ressources de base ont augmenté et les mesures de responsabilisation visant le système des Nations Unies pour le développement ont été améliorées. La capitalisation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable a toutefois diminué de 75 %. Le financement du développement continue de dépendre essentiellement d'une poignée de donateurs étatiques. Il nous faut trouver des solutions. Je demande aux États Membres, aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de tenir des dialogues au niveau national pour relancer la dynamique en faveur du Pacte de financement et atteindre les objectifs qui y sont fixés.

13. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents présente un déficit de financement de 85 millions de dollars, ce qui m'inquiète tout particulièrement. Ce système est le socle sur lequel repose l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, qui s'emploie aujourd'hui à renforcer l'appui qu'il apporte au Programme 2030. Si le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continue d'être sous-financé, nous ne progresserons plus et la réforme avortera, ce qui en fin de compte éloignera la perspective de voir apparaître un système des Nations Unies pour développement plus performant. Il est temps de régler cette question. J'invite les États Membres à examiner une nouvelle fois les modèles de financement que j'avais proposés en 2021 lors de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'idée étant d'augmenter la part des contributions statutaires.

14. L'heure est à l'action et à la mobilisation. Le Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en septembre 2023 peut être le moment pour nous de rehausser nos ambitions et d'investir dans les transformations nécessaires pour avancer plus rapidement. Nous devons saisir cette occasion pour insuffler une nouvelle dynamique en vue de nos objectifs communs. Le système de Nations Unies pour le développement mettra tout en œuvre pour concrétiser cette transformation. Ne l'oublions pas : des milliards de vies à travers la planète en dépendent.

II. Changer la donne : tirer parti du système des Nations Unies pour le développement repositionné afin d'aider les pays à mettre en œuvre plus rapidement le Programme 2030

A. Maximiser l'impact des équipes de pays des Nations Unies de nouvelle génération et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé

15. Des coordonnatrices et coordonnateurs résidents impartiaux, indépendants et dotés des moyens d'action voulus sont le socle sur lequel repose le système des Nations Unies pour le développement repositionné. Grâce à la direction qu'ils donnent en toute impartialité aux travaux des équipes de pays des Nations Unies, celles-ci sont à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes intégrés et centrés sur les besoins et les priorités des pays. Dans les résolutions [72/279](#) et [75/233](#) de l'Assemblée générale, les États Membres m'ont prié de veiller à ce que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents tirent le meilleur

parti des ressources collectives de l'ONU et assurent la cohésion des équipes de pays. L'Assemblée générale a rappelé ces objectifs lors de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entrepris en 2021 (résolution 76/4).

1. Un leadership performant de la part des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

16. La direction donnée par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents est l'élément sans lequel l'action collective ne saurait réussir. Je me félicite donc des appréciations positives que continue de recueillir leur travail. Plus de 88 % des pays hôtes ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents exerçaient un leadership efficace pour ce qui était de l'appui stratégique apporté aux priorités et plans nationaux. Ce chiffre est stable – il était de 89 % en 2021 –, la moyenne annuelle depuis la mise en place en 2019 du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'établissant à 86 %.

17. Lorsqu'on leur demande de comparer la performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avant et après le repositionnement du système, les pays hôtes font part également d'une évolution positive (voir figure 1). En effet, 87 % d'entre eux ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'acquittaient mieux désormais de leur fonction d'interlocuteur principal du système des Nations Unies.

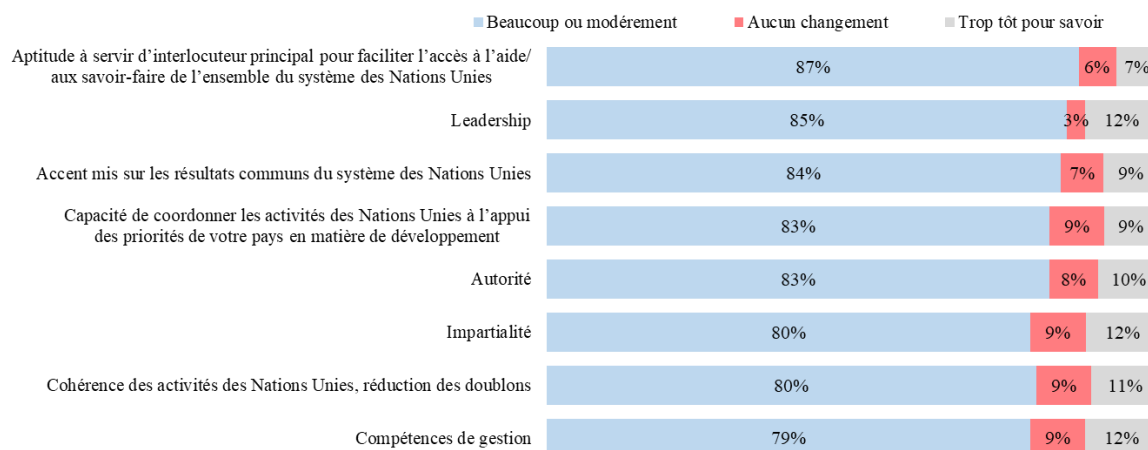
18. L'avis des pays donateurs est également favorable. Parmi eux, 88 % ont indiqué que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait permis de développer l'action collective, d'en renforcer la cohérence et de tirer parti des avantages comparatifs des différentes entités (voir figure 2). Ce chiffre est supérieur aux résultats de l'an dernier (première année de l'enquête auprès des pays donateurs), où seuls 75 % des répondant avaient estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents tiraient parti des avantages comparatifs des entités.

19. Notre hypothèse de départ était que des coordonnatrices et coordonnateurs résidents investis de nouveaux pouvoirs seraient mieux à même de piloter les équipes de pays de façon à réduire les doublons et à créer des synergies. Certains indices montrent que cette hypothèse s'est vérifiée. Plus de 77 % des pays hôtes ont été d'avis que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient permis de réduire les chevauchements d'activités entre entités des Nations Unies et d'assurer une utilisation efficace des ressources – chiffre en hausse par rapport à 2021 (71 %). Par ailleurs, 70 % des pays donateurs ont fait état d'une réduction des doublons et des chevauchements d'activités entre entités des Nations Unies, contre 68 % en 2021².

² Exclusion faite des réponses « sans opinion ».

Figure 1

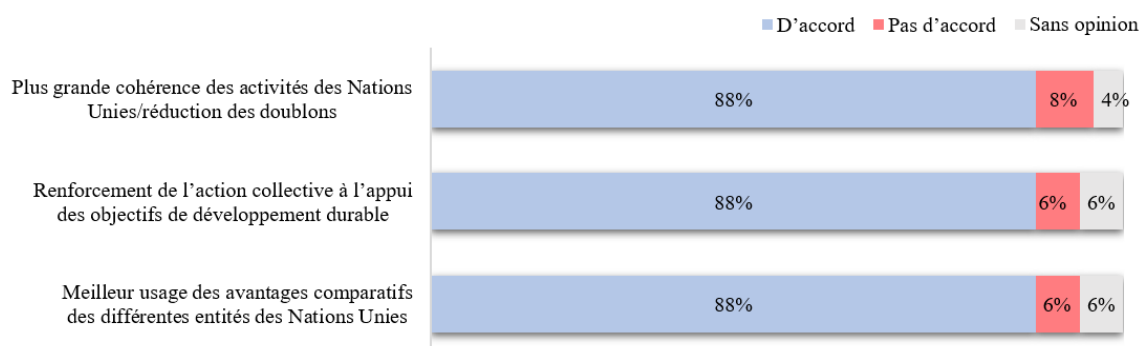
Réponses des pays hôtes sur le renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents après le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes.

Figure 2

Réponses des pays donateurs sur les améliorations apportées par le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays donateurs.

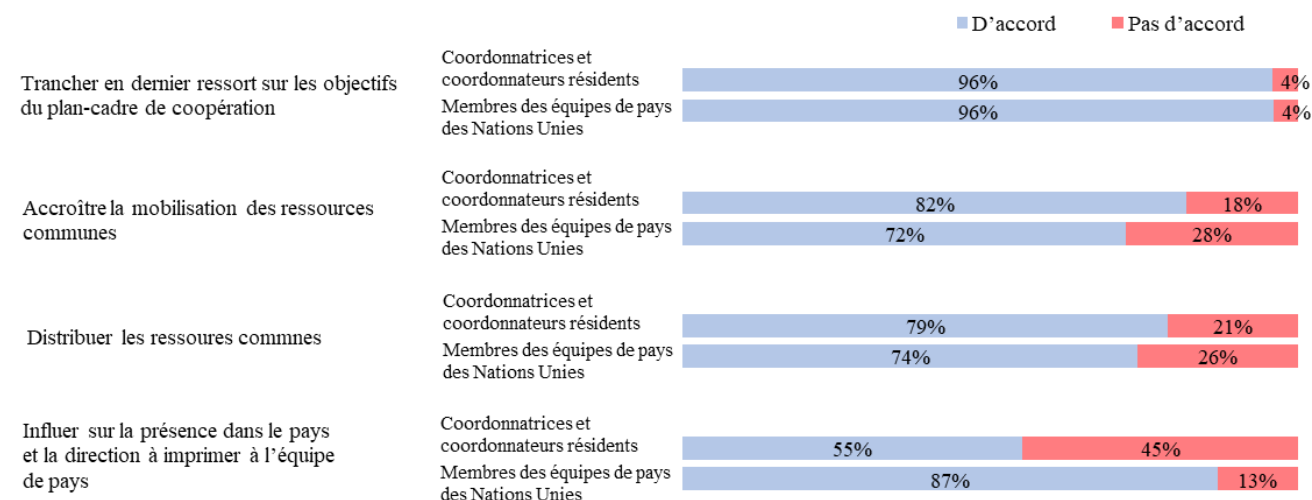
20. Cela va sans dire, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne peuvent répondre aux attentes placées en elles et en eux que s'ils disposent des moyens et des pouvoirs nécessaires. D'après les enquêtes, c'est généralement le cas. La plupart des pays hôtes (82 %) ont estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposaient des prérogatives nécessaires à l'exécution de leur mandat (contre 76 % en 2021). Les membres des équipes de pays ont été généralement du même avis (voir figure 3). Toutefois, dans certains domaines, la situation est moins bonne. En particulier, seuls 55 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont estimé être suffisamment en mesure d'influer sur la composition des équipes de pays et sur la direction à imprimer aux entités. C'est une préoccupation dont ils nous font régulièrement état. Certes, ce chiffre était faible également l'an dernier (58 %) – première année où la question était posée dans l'enquête –, mais nous nous attendions cette année à une amélioration. En outre, peu d'entités consultent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents lorsqu'elles désignent leurs

représentants ou représentantes dans les pays, comme l'exige pourtant le cadre de gestion et de responsabilité. Ces résultats, qui semblent indiquer que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne sont pas complètement en mesure de veiller à ce que l'appui apporté par le système des Nations Unies au niveau national soit bien adapté aux besoins et aux priorités des pays, doivent retenir l'attention des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Je les invite à travailler de concert pour faire en sorte que, lorsqu'elles procèdent à la nomination de leurs représentants ou représentantes au niveau national, les entités consultent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents comme elles s'y sont engagées.

21. L'action engagée en vue d'améliorer la sélection et le recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'assurer l'amélioration continue de leurs compétences professionnelles porte déjà ses fruits. Comme il est indiqué plus en détail dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (E/2023/62), plus de 90 % des pays hôtes ont estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient le profil et les compétences nécessaires pour apporter un appui à leurs priorités de développement, soit la même proportion qu'en 2019. De même, 91 % des pays hôtes ont indiqué que les équipes de pays des Nations Unies offraient la bonne combinaison de capacités et de compétences pour apporter l'appui voulu, soit plus qu'en 2021 (85 %). On trouvera dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable une analyse plus détaillée du rôle moteur joué par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que d'autres résultats d'enquêtes.

Figure 3

Réponses des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies concernant les pouvoirs dont disposent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

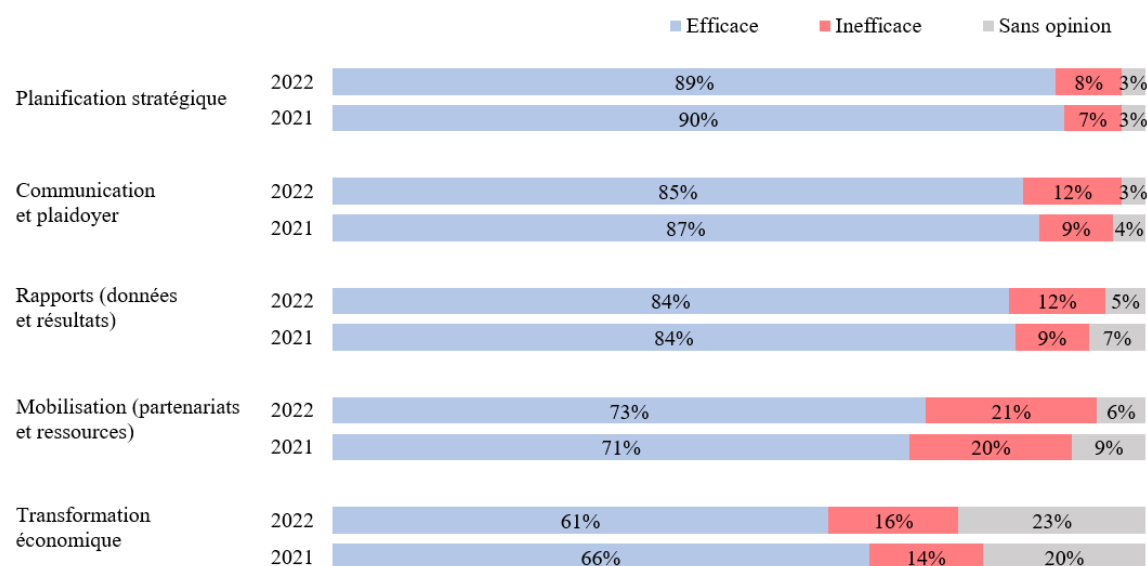
2. Un appui efficace apporté par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

22. C'est grâce à l'appui apporté par les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents que chaque coordonnatrice ou coordonnateur en poste peut obtenir les résultats collectifs voulus au niveau national et tirer parti des savoir-faire disponibles à l'échelle mondiale et régionale en vue d'aider le pays hôte. L'un des principaux aspects de la refonte du système des coordonnatrices et coordonnateurs

résidents a été de renforcer et d'harmoniser les effectifs de base des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, alors même qu'auparavant la plupart des bureaux manquaient de personnel et que proliféraient les structures ad hoc en fonction des accords conclus localement avec les donateurs. L'enquête menée auprès des équipes de pays des Nations Unies a permis d'identifier les points forts des bureaux ainsi que les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées (figure 4). On trouvera dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable des informations sur l'action engagée en vue de renforcer les moyens des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur les nouvelles priorités arrêtées à cet égard.

Figure 4

Appui apporté par le bureau de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident à l'équipe de pays des Nations Unies



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des équipes de pays des Nations Unies.

3. Un appui intégré adapté aux besoins et aux priorités des pays

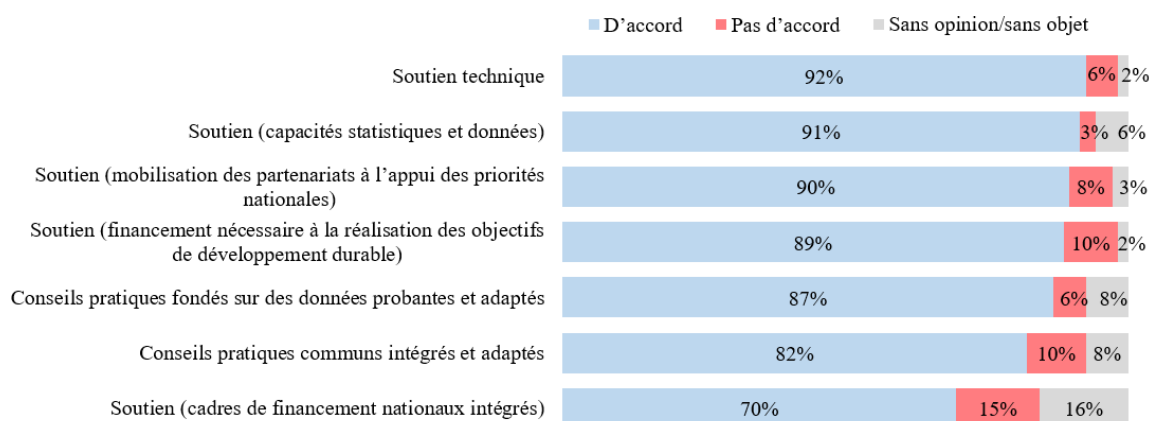
23. C'est dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qu'est défini l'appui apporté au niveau national par le système des Nations Unies pour le développement compte tenu des besoins et priorités du pays. Dans l'enquête auprès des pays hôtes, 93 % des répondants ont indiqué que ces plans-cadres étaient désormais étroitement alignés sur leurs besoins et priorités de développement. En outre, 94 % d'entre eux ont indiqué que les activités de développement menées par le système des Nations Unies sur leur territoire correspondaient bien à ce que prévoyaient les plans-cadres, tandis que 78 % ont estimé que le système des Nations Unies au niveau national mettait davantage l'accent sur les résultats communs. Parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 98 % ont déclaré avoir constaté une amélioration des résultats communs au cours des douze derniers mois. Comme il est indiqué plus en détail dans la section IV.B.1 ci-dessous, les pays en situation particulière ont fait part d'une très forte adéquation entre les plans-cadres et leurs priorités et besoins nationaux.

24. Les pays hôtes ont également jugé positivement l'appui apporté par le système des Nations Unies. Dans trois domaines (soutien technique, soutien en matière de

capacités statistiques et de données, soutien en matière de mobilisation des partenariats à l'appui des priorités nationales), ils ont été à chaque fois au moins 90 % à considérer que l'appui fourni avait été adéquat (voir figure 5). Ils ont été toutefois moins nombreux (70 %) à juger adéquat l'appui apporté aux fins des cadres de financement nationaux intégrés, ce qui montre qu'il nous faut continuer de réfléchir à la façon dont le système des Nations Unies pour le développement peut aider les pays à obtenir les financements dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. J'aborde cette question plus en détail dans la section III.A.

Figure 5

Réponses des pays hôtes invités à indiquer, par domaine, s'ils étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « L'appui apporté par le système des Nations Unies est adéquat »



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes.

25. À des fins d'efficacité et de cohérence, il a été décidé que les programmes de pays élaborés par les entités des Nations Unies découleraient directement des plans-cadres de coopération. C'est ce qui différencie ces plans-cadres de l'instrument précédent (les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement). Des progrès ont été réalisés à cet égard : ainsi, plus de 88 % des membres des équipes de pays des Nations Unies ont indiqué que leur descriptif de programme de pays découlait du plan-cadre de coopération. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas, la situation variant considérablement d'un pays à l'autre. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'emploie à remédier à ce problème, tandis que le Bureau des évaluations à l'échelle du système conduira une évaluation sur la question. D'autre part, la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement établie à l'intention des organes directeurs des entités (voir section II.A.5 ci-dessous) devrait aider les États Membres à s'assurer du bon respect de cette disposition. Je m'étendrai plus avant sur le sujet dans mon prochain rapport sur l'examen quadriennal complet, en espérant pouvoir faire alors état de progrès.

26. Grâce aux enquêtes, on peut désormais savoir quelles sont les mesures mises en œuvre au niveau national dans le cadre du repositionnement du système qui ont été jugées les plus transformatrices (voir figure 6). Ainsi, ce qui ne nous surprendra sans doute pas, plus de 80 % des membres des équipes de pays et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont estimé que le nouveau plan-cadre de coopération et le renforcement des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient deux éléments qui s'étaient avérés essentiels à l'amélioration de l'appui fourni par le système.

Figure 6

Mesure dans laquelle les différentes mesures ont permis d'améliorer l'appui apporté par le système des Nations Unies l'année dernière

Mesure	Réponses des coordonnatrices et coordonnateurs résidents				Réponses des membres des équipes de pays			
	Beaucoup ou modérément	Peu	Pas de changement	Sans opinion	Beaucoup ou modérément	Peu	Pas de changement	Sans opinion
Plans-cadres de coopération	91%	7%	2%	0%	79%	9%	9%	2%
Renforcement des bureaux des CR	84%	11%	4%	0%	64%	18%	12%	6%
Analyses communes de pays	83%	12%	4%	0%	71%	12%	13%	5%
Plans de travail conjoints	82%	13%	4%	0%	49%	23%	17%	11%
Plus de ressources gérées par les CR/équipes de pays	78%	11%	11%	0%	39%	33%	18%	11%
Rapports à l'échelle du système	76%	15%	9%	1%	51%	23%	19%	7%
Groupes de résultats	72%	17%	10%	1%	56%	20%	18%	6%
Stratégies relatives aux activités d'appui	66%	27%	7%	0%	48%	29%	11%	13%
Mobilisation des ressources (collaboration)	53%	34%	13%	0%	35%	38%	21%	7%
Cadre de gestion et de responsabilité (application renforcée)	53%	29%	16%	2%	42%	23%	20%	15%
Plus de locaux communs	50%	25%	24%	0%	37%	25%	28%	11%
Mobilisation des ressources (transparence)	50%	29%	21%	0%	32%	34%	23%	10%
Cadre de gestion et de responsabilité (dispositions renforcées)	50%	28%	20%	2%	38%	22%	19%	21%

Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviations : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; Équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

4. Des équipes de pays des Nations Unies bien configurées

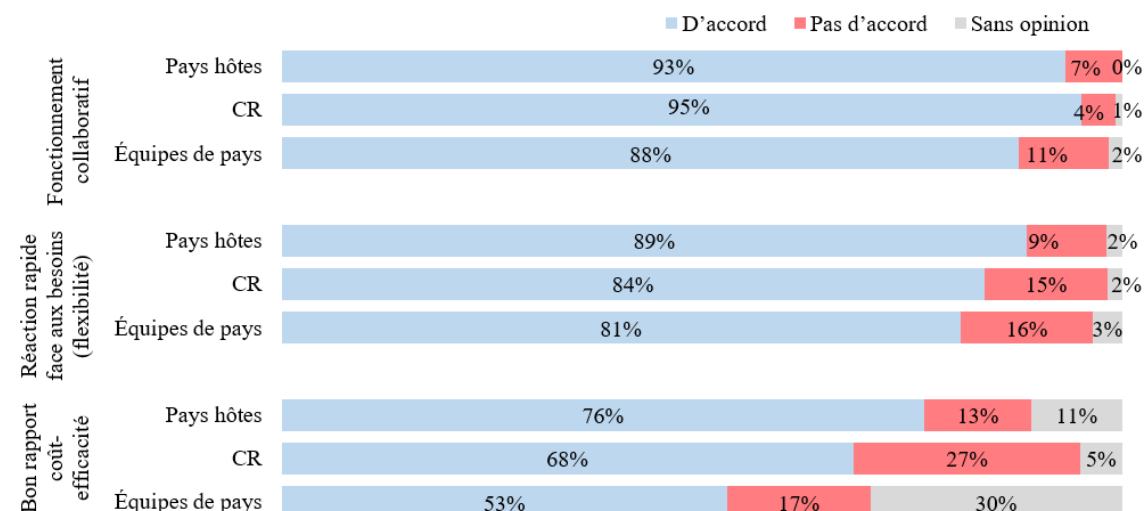
27. Le développement durable ne se prête pas à des solutions toutes faites. L'appui apporté par le système des Nations Unies doit être fondé sur les besoins, l'équipe de pays devant être configurée afin de répondre au mieux aux demandes du pays hôte.

28. Une nouvelle méthode d'évaluation des capacités, élaborée par le Bureau de la coordination des activités de développement, a été appliquée en 2022, comme je l'annonçais dans mon précédent rapport (A/77/69-E/2022/47). À la fin de l'année, plus de la moitié (56 %) des équipes de pays avaient procédé à un exercice de reconfiguration en utilisant cette méthode.

29. Parmi les pays hôtes, 87 % ont estimé que la manière dont était configurée l'équipe de pays des Nations Unies était adaptée à leurs besoins et aux problèmes auxquels ils faisaient face – un chiffre en hausse par rapport à 2021 (81 %). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents (81 %) et les membres des équipes de pays des Nations Unies (85 %) ont été moins nombreux à partager cet avis. Par ailleurs, 96 % des pays hôtes se sont dits satisfaits de leur participation aux dialogues sur la configuration. La plupart se sont également accordés à dire que les équipes de pays des Nations Unies fonctionnaient de manière collaborative (93 %) et flexible (89 %), soit deux chiffres un peu inférieurs à ceux de 2021 mais un peu supérieurs à ceux recueillis auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir figure 7).

Figure 7

Réponses des pays hôtes, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies concernant la présence et la configuration du système des Nations Unies dans les pays



Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes, auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Note : Les pays hôtes ont été interrogés sur la présence des Nations Unies sur leur territoire, tandis que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies ont été interrogés sur la configuration actuelle du système des Nations Unies, dont l'un des aspects est la présence des entités dans le pays.

Abréviations : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; Équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

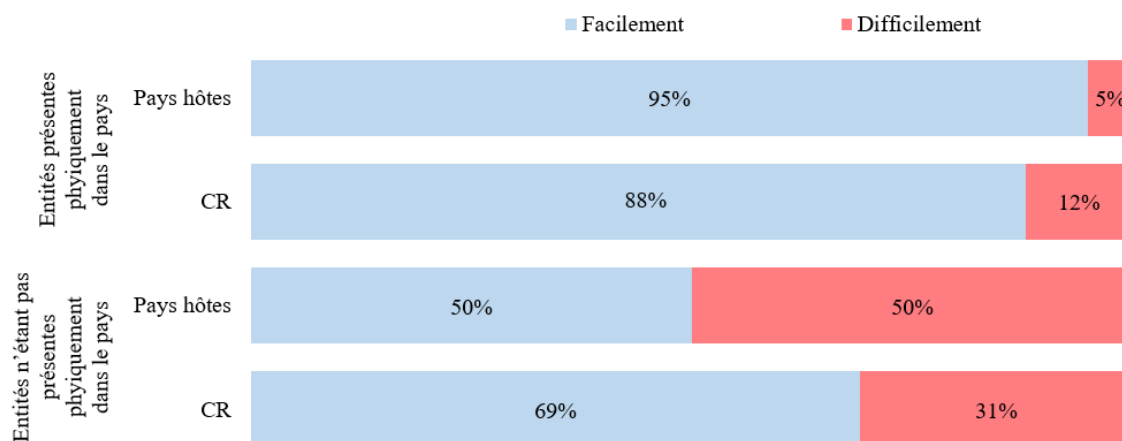
30. Comme il avait été constaté lors de l'examen quadriennal complet de 2020, il arrive souvent que les pays aient besoin d'une expertise spécialisée sur des questions de développement dont les entités présentes dans le pays ne disposent pas. En conséquence, nos réformes ont visé à permettre au système des Nations Unies pour le développement de tirer parti des ressources disponibles aux niveaux régional et mondial pour accroître son impact dans les pays. De grands progrès ont été faits à cet égard : aujourd'hui, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents collabore avec des entités spécialisées et des entités régionales comme jamais auparavant. Ainsi, le nombre moyen d'institutions spécialisées signataires de plans-cadres de coopération sans être physiquement présentes dans le pays a continué d'augmenter, passant de 5,0 en 2021 à 5,4 à 2022. De même, a continué de croître le pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies comptant parmi leurs membres des commissions régionales et la Banque mondiale à titre de signataire du plan-cadre. Ainsi, en 2020, seules 38 % des équipes nationales comptaient des commissions régionales parmi leurs membres : ce chiffre est passé à 48 % en 2021 et à 60 % en 2022. Le système des Nations Unies a également renforcé l'aide offerte en matière de développement aux pays et territoires desservis par les bureaux multipays, comme il est expliqué plus en détail dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (E/2023/62).

31. Néanmoins, les pays hôtes et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuent de penser qu'il est plus difficile d'avoir accès à l'expertise des entités des Nations Unies qui ne sont pas présentes physiquement dans le pays (figure 8). Seuls 50 % des pays hôtes ont estimé qu'il était facile d'accéder à cette expertise, soit une

baisse par rapport à 2021 (61 %), ce qui peut surprendre. Les pays étant confrontés à des problèmes multidimensionnels inédits et n'ayant que peu de ressources pour répondre à leurs besoins, il est impératif que le système des Nations Unies pour le développement tire mieux parti de l'appui que peuvent offrir les entités qui ne sont pas présentes physiquement dans le pays. Je compte que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable établisse rapidement des listes d'experts mondiales et régionales (voir section II.B. ci-dessous), tandis que le Bureau de la coordination des activités de développement continuera de mettre au point avec les agences spécialisées des accords visant spécifiquement la fourniture de tel ou tel appui ciblé. Je rendrai compte des mesures proposées lors du prochain examen quadriennal complet.

Figure 8

Avis des pays hôtes et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernant l'accès à l'expertise technique des entités selon qu'elles sont physiquement présentes ou non dans le pays



Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes et auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Note : Les pays hôtes ont répondu à la question suivante : « En règle générale, avez-vous facilement ou difficilement accès à l'expertise technique des entités des Nations Unies ? » Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont répondu à la question suivante : « Avez-vous facilement ou difficilement accès à l'expertise technique disponible au sein du système des Nations Unies pour le développement en vue de répondre aux besoins, priorités et difficultés du pays ? »

Abréviation : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

5. Renforcer la transparence et la responsabilité mutuelle

32. La transparence et la responsabilité sont indispensables au bon fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au niveau mondial, l'Assemblée générale a, dans ses résolutions 75/233, 76/4 et 75/290 A, rappelé que c'était au premier chef lors du débat que le Conseil économique et social consacrait aux activités opérationnelles de développement qu'il était rendu compte des activités du système des Nations Unies pour le développement et que celles-ci faisaient l'objet d'un contrôle. Le présent rapport et le rapport établi par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable contribuent pour beaucoup à la bonne exécution de cette tâche de supervision et au suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet.

33. Dans un système dont la gouvernance reste fragmentée, il est impératif que nous continuions de collaborer avec les organes directeurs de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, le but étant de continuer à donner effet aux réformes et de répondre pleinement aux attentes des États Membres. La dynamique à cet égard est bonne. Tous les organes directeurs se réunissent régulièrement pour s'assurer que les entités qu'ils administrent contribuent au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ce dont je les remercie. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a communiqué aux organes directeurs, par l'intermédiaire de leurs présidents ou présidentes, une liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Cette liste leur permettra de mieux superviser l'action menée par chaque entité et contribuera à harmoniser les pratiques entre les entités. La liste s'inscrit entièrement dans le cadre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur les réformes. Elles complète les autres outils de contrôle dont disposent déjà les organes directeurs pour évaluer la façon dont les entités s'acquittent de leur mandat et de leurs obligations. J'invite les membres de tous les organes directeurs et les chefs d'entité à faire pleinement usage de cette liste et à rendre compte régulièrement au Conseil économique et social de la mise en œuvre des réformes lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement.

34. Les mécanismes de responsabilité établis au niveau mondial doivent être articulés aux mécanismes de responsabilité établis aux niveaux régional et national – c'est au niveau des pays, en particulier, qu'il nous faut répondre de la bonne exécution de nos obligations. Au niveau national, il existe deux principaux mécanismes de responsabilité. Tout d'abord, les comités directeurs mixtes coprésidés par les pays hôtes permettent d'assurer un contrôle collectif au niveau national de la mise en œuvre des plans-cadres de coopération. Parmi les pays dotés d'un plan-cadre de coopération, 84 % (76 sur 91) ont établi de tels comités directeurs mixtes, dont 76 % (58 sur 76) se sont réunis en 2022. D'autre part, les équipes de pays sont tenues de rendre compte aux pays hôtes, à l'occasion du rapport annuel dont la rédaction est coordonnée par le bureau de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident, des résultats obtenus au niveau national par la mise en œuvre du plan-cadre de coopération. En 2022, 100 % des équipes de pays avaient présenté aux pays hôtes un rapport sur les résultats obtenus l'année précédente, contre 99 % en 2021.

35. Deuxièmement, les équipes de pays rendent compte désormais aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de l'appui qu'elles apportent à la mise en œuvre du Programme 2030, comme le prévoit le cadre de gestion et de responsabilité. La tendance est bonne, la plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (84 %) et des membres des équipes de pays (80 %) ayant estimé que l'application du cadre s'était améliorée au cours de l'année écoulée. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays ont également estimé que, dans leur grande majorité, les membres des équipes de pays rendaient compte à la coordonnatrice résidente ou au coordonnateur résident de leurs résultats et activités (voir figure 9). Par ailleurs, plus de la moitié des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (57 %) ont déclaré avoir contribué officiellement à l'évaluation de la performance des chefs d'entité et ce, pour un peu moins d'un tiers d'entre eux. Ce chiffre est cohérent avec les réponses fournies par les équipes de pays des Nations Unies, dont 38 % ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient participé à l'évaluation de leur performance. Point positif, 74 % des personnes interrogées disent aujourd'hui que leur descriptif de poste précise leur lien hiérarchique à l'égard de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident. Je demande aux membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de continuer à vérifier que le cadre de gestion et de responsabilité est bien appliqué et à en assurer le respect intégral. J'encourage également les organes

directeurs à se tenir informés de ces questions, notamment en faisant bon usage de la liste récapitulative précitée.

36. Les résultats obtenus au niveau régional sont communiqués chaque année aux États via les plateformes de collaboration régionale, notamment lors de la remise du rapport sur les résultats obtenus au niveau régional par l'ensemble du système. Pours produits de la réforme, ces rapports marquent une nouvelle étape dans l'action engagée en vue d'assurer une plus grande transparence des activités menées par l'ensemble du système dans les différentes régions. Les résultats seront examinés plus en détail à la section II.B ci-dessous.

Figure 9

Information communiquée par les membres des équipes de pays des Nations Unies aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour leur permettre de s'acquitter de leur fonction de coordination

<i>Sujets sur lesquels les membres des équipes de pays font rapport</i>	<i>Coordonnatrices et coordonnateurs résidents</i>				<i>Membres des équipes de pays des Nations Unies</i>	
	<i>Tous</i>	<i>La plupart</i>	<i>Quelques-uns</i>	<i>Aucun</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Résultats collectifs (par rapport au plan-cadre de coopération)	24%	60%	12%	4%	87%	13%
Activités de l'entité contribuant aux résultats du plan-cadre de coopération	14%	57%	28%	1%	89%	11%
Performance dans l'exécution du (des) programme(s) du plan-cadre de coopération dont l'entité a la charge	15%	57%	24%	5%	87%	13%
Mobilisation des ressources	7%	33%	51%	8%	65%	35%

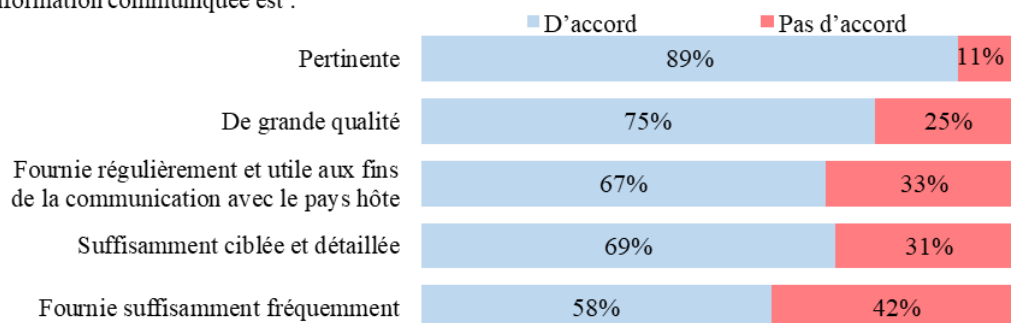
Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Note : Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont répondu à la question suivante : « Les membres de l'équipe de pays vous font-ils tous régulièrement rapport afin que vous puissiez vous acquitter de votre fonction de coordination ? » Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont répondu à la question suivante : « Faites-vous régulièrement rapport à la coordonnatrice résidente ou au coordonnateur résident ? ».

Figure 10

Qualité de l'information communiquée par les membres des équipes de pays des Nations Unies aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont répondu à la question suivante :
En général, lorsque le (la) chef de l'équipe de pays des Nations Unies vous fait rapport, l'information communiquée est :



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

B. Veiller à ce que l'appui régional contribue à une mise en œuvre rapide des objectifs de développement durable

37. Les plateformes de collaboration régionale ont été conçues pour permettre le déploiement de moyens régionaux à l'appui de l'action menée au niveau national, de façon à soutenir et à renforcer l'aide intégrée apportée par les équipes de pays. Elles aident également les équipes de pays à trouver des solutions aux questions de développement transfrontalier lorsque les États concernés en font la demande. Ces plateformes sont désormais bien établies. Les échanges entre le niveau régional et le niveau national et la collaboration entre leurs membres autour des priorités collectives sont devenus plus systématiques, les plateformes s'attachant davantage à assurer le bon déploiement des moyens régionaux à l'appui des équipes de pays. Elles ont notamment aidé les équipes de pays à mobiliser les volontés lors des manifestations mondiales de haut niveau comme le Sommet sur la transformation de l'éducation et la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à assurer le suivi des engagements pris à ces occasions.

38. Les plateformes de collaboration régionale établissent désormais systématiquement des rapports annuels, dans lesquels elles dressent un tableau complet des activités menées par le système des Nations Unies pour le développement dans les régions. Les paragraphes ci-dessous donnent un bref aperçu des principaux travaux menés dans chaque région.

39. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a fait avancer ses quatre priorités régionales : les données et les statistiques, l'action climatique, la transformation macroéconomique et les transitions énergétique et numérique. En étroite collaboration avec l'Union africaine, elle a contribué à la mise en œuvre à la fois du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En matière climatique, elle a prêté appui aux États Membres sur les transitions énergétiques justes en Afrique et contribué à l'adoption par l'Union africaine de la position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste. Les membres de la Plateforme ont également contribué à donner suite aux décisions adoptées lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, organisant des consultations nationales et assurant un suivi dans le cadre de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025.

40. La Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes a prêté appui aux efforts visant à faciliter le passage de l'école à l'emploi chez les adolescents et les jeunes. Elle a permis la tenue d'une réunion régionale de haut niveau qui a été l'occasion pour les États d'échanger des bonnes pratiques et de s'engager à favoriser les possibilités d'emploi pour les jeunes. C'est également à cette réunion qu'ont été présentées les recommandations communes faites par la région arabe au Sommet sur la transformation de l'éducation et qu'a été organisé l'appui à apporter aux pays pour en assurer le suivi. Le Plateforme a également publié à l'intention des décideurs et des professionnels un programme de développement des capacités dans le domaine de la protection sociale.

41. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique a fait part de ses analyses et de ses conseils aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays dans la perspective de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Sommet sur la transformation de l'éducation. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la coalition thématique sur la résilience a dispensé une formation visant à faire figurer dans le nouveau plan-cadre de coopération la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Aux Maldives, la coalition a procédé à une

évaluation des capacités afin d'aider le pays à élaborer sa stratégie de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. De même, les équipes de pays au Népal et aux Philippines ont bénéficié d'un appui en matière de transformation numérique.

42. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, par l'intermédiaire de la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques, a prêté appui aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays aux fins de la coopération dans le domaine de l'eau en Asie centrale. Elle a également dressé la liste des projets destinés à appuyer la coordination interorganisations aux niveaux régional et national.

43. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apporté son expertise technique aux équipes de pays pour les aider à établir les plans-cadres de coopération en Bolivie (État plurinational de), au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Équateur, en Haïti, en République dominicaine et au Venezuela (République bolivarienne du). La coalition thématique sur les changements climatiques et la résilience a permis aux pays d'adopter une approche uniforme face à l'aggravation constante des incendies de forêt. La coalition sur la mobilité humaine a régulièrement publié des rapports dans lesquels elle a compilé et analysé les grandes tendances en matière de mobilité humaine, y compris s'agissant des personnes en situation de déplacement (profils, itinéraires et risques), et aidé les pays élaborer des mesures ciblées.

44. Si l'on compare avec les structures redondantes et parfois opaques qui existaient avant les réformes, il est incontestable que des progrès ont été réalisés. Toutes les plateformes de collaboration régionale ont peu à peu fait la preuve qu'elles étaient à même de favoriser une plus grande intégration et d'apporter une plus grande expertise à l'appui des équipes de pays des Nations Unies. Ainsi, la proportion de coordonnatrices et coordonnateurs résidents indiquant que ces plateformes ont aidé les équipes de pays à assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à rendre compte des résultats obtenus a augmenté, passant de 41 % en 2021 à 54 % en 2022.

45. Malgré ces progrès, il est encore trop tôt pour dire si notre architecture régionale fonctionne de façon optimale. Je constate avec préoccupation que seule une petite majorité de coordonnatrices et coordonnateurs résidents estime que leur équipe de pays a bénéficié de l'expertise technique (57 %) et de l'expertise normative et stratégique (48 %) des plateformes de collaboration régionale. Il est également préoccupant de constater que la perception qu'ont les équipes de pays des Nations Unies de l'appui apporté par les plateformes s'est dégradée par rapport à 2021³. Alors même que 75 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont déclaré que leur équipe de pays avait reçu des plateformes un appui à l'élaboration des politiques et à la mise en commun des expériences, seuls 61 % des membres des équipes de pays ont indiqué que cet appui avait bénéfique (modérément ou grandement)⁴.

46. Alors que nous sommes presque à la moitié du délai fixé pour atteindre les objectifs de développement durable, il incombe à tous les membres des plateformes de collaboration régionale de continuer à déterminer quels sont les vecteurs qui, au niveau régional, permettraient de diffuser auprès des pays l'ensemble des instruments mondiaux, y compris les moyens de sensibilisation, et d'appuyer ainsi une action

³ La proportion de membres des équipes de pays ayant déclaré avoir bénéficié, dans une grande ou une certaine mesure, d'une expertise technique est passée de 45 % en 2021 à 40 % en 2022. S'agissant de l'appui apporté sous forme d'expertise normative et stratégique, le pourcentage de réponses favorables est passé de 43 % à 40 % sur la même période.

⁴ En 2021, ces deux chiffres étaient respectivement de 71 % et de 62 %.

transformatrice qui accélère la mise en œuvre du Programme 2030. Entre février et avril 2023, la Vice-Secrétaire générale s'est entretenue avec les directrices et directeurs régionaux de toutes les régions, en leur qualité de présidente ou de président des plateformes de collaboration régionale, afin d'examiner les mesures correctives à prendre et de répondre rapidement aux attentes des pays dont ont fait état les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Cette année sera décisive pour la nouvelle architecture régionale, dont on saura si elle est adaptée ou non aux buts visés et permet de produire les résultats voulus pour atteindre l'objectif de 2030. L'une de nos grandes priorités restera d'assurer le déploiement optimal des moyens régionaux, notamment par l'établissement de listes régionales d'experts ; le système des Nations Unies pour le développement doit encore progresser à cet égard.

C. Promouvoir le développement durable en faisant valoir qu'il est le meilleur outil de prévention dont dispose l'humanité : renforcer la collaboration entre l'action humanitaire et les activités de développement et renforcer les liens avec le pilier Paix

47. Les acquis obtenus en matière de développement sont généralement rapidement remis en cause lorsqu'un conflit éclate. Or les conflits se sont multipliés au cours de la dernière décennie. Un quart de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones touchées par des conflits. Quelque 100 millions de personnes ont été déplacées de force en raison de conflits, de violences, de persécutions et de violations des droits humains – un chiffre qui a plus que triplé depuis 2012. Parmi elles, 31,5 millions ont dû quitter leur pays⁵. Les besoins humanitaires ne font que croître : on estime à 339 millions le nombre de personnes dans le monde qui auront besoin d'une aide d'urgence et d'une protection en 2023, soit 65 millions de plus par rapport à 2022.

48. Le développement durable inclusif est la seule solution globale pour prévenir les conflits et les crises ou permettre de sortir rapidement de ce type de situations. C'est pourquoi il a été souligné lors de l'examen quadriennal complet mené en 2020 qu'il importait de développer la coopération entre les activités de développement, l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de renforcer leur cohérence.

49. Grâce au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, nous sommes mieux en mesure de satisfaire à cette exigence. En particulier, le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a permis de renforcer les synergies : un service de coordination du développement plus impartial, établi au cœur du Secrétariat, est devenu l'interlocuteur incontournable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du pilier Paix pour les questions de collaboration à tous niveaux. Mieux dotés en ressources, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont favorisé des échanges fructueux avec les activités humanitaires et les activités de paix dans les contextes nationaux où ces problématiques s'enchevêtrent. Sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD, le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement a continué de s'intéresser aux situations de crise, le cap toujours fixé sur le développement durable.

50. Le résultat de nos enquêtes est encourageant. Entre 90 % et 95 % des pays hôtes considèrent que les entités des Nations Unies travaillent en étroite collaboration dans

⁵ Données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/en-us/figures-at-a-glance.html>.

les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix (voir figure 11). Quelque 95 % des pays hôtes – et même 100 % des pays visés par un plan de réponse humanitaire – ont estimé qu'en 2022 les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient contribué à renforcer les synergies dans ces trois domaines. Ces chiffres n'ont cessé de s'améliorer au cours des deux dernières années⁶. Dans les pays engagés depuis peu dans des processus de consolidation de la paix, 93 % ont jugé positivement les efforts déployés par le système des Nations Unies pour continuer à favoriser le développement à long terme et la pérennisation de la paix, contre 91 % l'année précédente.

51. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont considéré que la collaboration entre les activités de développement et les activités humanitaires était du même niveau que celle entre les activités de développement et les activités de consolidation de la paix, mais jugé moindre la collaboration entre les activités humanitaires et les activités de consolidation de la paix, encore qu'une tendance à la hausse soit observé à cet égard. L'appréciation des équipes de pays des Nations Unies est moins favorable (figure 11), ce qui témoigne peut-être d'un plus grand désir de collaboration à un moment où le monde fait face à de multiples crises. Les sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement doivent être prêts à tirer parti de cette dynamique. C'est pourquoi j'ai demandé à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de continuer à travailler avec les principaux acteurs des Nations Unies afin de trouver les moyens de renforcer l'appui apporté dans ce domaine, notamment en procédant à l'examen des procédures de travail du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Il nous incombe en priorité de trouver les moyens de faire appel facilement et rapidement aux surcapacités temporaires pour aider les équipes de pays des Nations Unies à coordonner la planification des activités et la programmation conjointe.

Figure 11

Travaux en cours visant à rapprocher l'action humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix – pourcentage de pays hôtes, de membres des équipes de pays des Nations Unies et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui font état d'une forte collaboration

<i>Enquête</i>	<i>Année</i>	<i>Développement – action humanitaire</i>	<i>Développement – consolidation de la paix</i>	<i>Action humanitaire – consolidation de la paix</i>
Pays hôtes	2022	93 %	91 %	90 %
	2021	..	..	..
Coordonnatrices et coordonnateurs résidents	2022	94 %	90 %	80 %
	2021	89 %	84 %	76 %
Membres des équipes de pays des Nations Unies	2022	80 %	66 %	72 %
	2021	83 %	75 %	75 %

Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes, auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

52. En m'intéressant aux obstacles structurels à la collaboration entre les différents piliers et activités, j'ai constaté toutefois avec satisfaction que les difficultés se

⁶ En 2021, 93 % des pays hôtes et 94 % des pays hôtes visés par un plan de réponse humanitaire avaient indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient contribué à renforcer les synergies dans les trois domaines en question, contre respectivement 88 % et 100 % en 2020.

réduisaient dans les cinq domaines couverts par l'enquête (figure 12). Il subsiste néanmoins de gros problèmes, dont beaucoup sont de nature systématique, notamment le manque d'incitations financières et le peu d'argent investi dans le développement durable au titre de la prévention ou du règlement des crises.

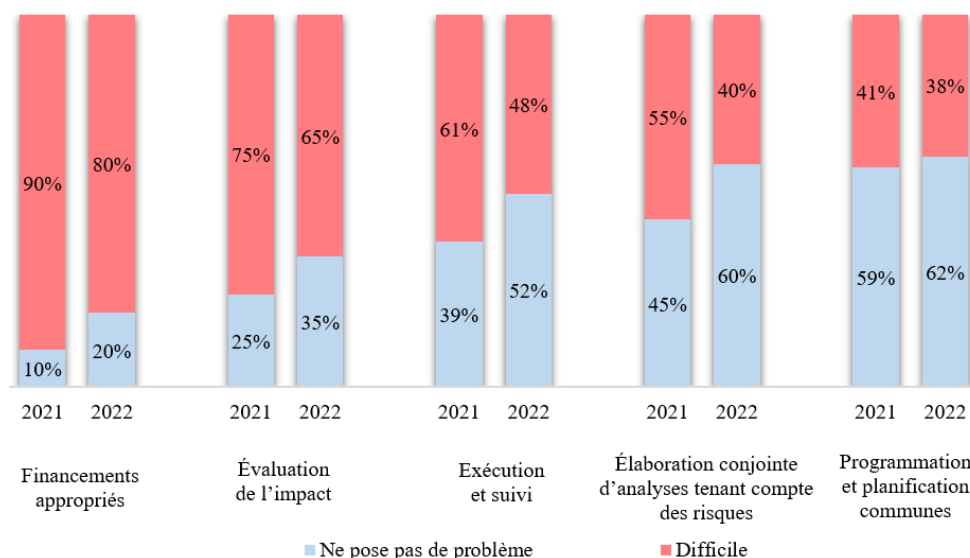
53. Dans notre enquête auprès des sièges des entités des Nations Unies, 85 % d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient du mal à réunir les financements appropriés. Il y a toutefois de bonnes nouvelles à cet égard. Les sommes réunies dans les fonds de financement commun interorganisations dédiés à la paix et à la transition ont augmenté, passant de 184 millions de dollars en 2015 à 546 millions de dollars en 2021. En particulier, le Fonds pour la consolidation de la paix continue de contribuer pour une part essentielle au renforcement de la cohérence au sein de l'ensemble du système des Nations Unies. En 2022, il a approuvé un budget d'un montant record de 231,5 millions de dollars pour 37 pays, soit une hausse de 18,7 % par rapport à 2021. Je m'inquiète toutefois que les contributions faites au Fonds aient diminué de 12 % en 2022 – pour s'établir à un montant total de 171 millions de dollars –, ce qui pourrait indiquer que la tendance positive que l'on constate aujourd'hui pourrait ne pas se poursuivre.

54. Autre obstacle à la collaboration, les difficultés à évaluer précisément l'impact d'une telle collaboration. Lorsqu'on cherche à évaluer l'effet combiné de l'action humanitaire, des activités de développement et de l'action en faveur de la paix pour ce qui est de la satisfaction des besoins, de la réduction des vulnérabilités et de l'atténuation des risques, il faut tenir compte des nombreuses variables liées au fait que les acteurs et les dispositifs de remontée de l'information sont différents, dans des situations où l'incertitude et les risques sont grands. Bien qu'évaluer l'impact soit une tâche complexe et incertaine, il nous faut néanmoins trouver des moyens d'améliorer la façon dont nous rendons compte à cet égard. Des efforts sont faits actuellement pour uniformiser davantage les outils d'analyse, de planification et de suivi entre les piliers, ce qui devrait déboucher sur des améliorations tangibles à l'avenir.

Figure 12

Travaux en cours visant à rapprocher l'action humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix

Question : « Comment jugez-vous la collaboration engagée dans les domaines suivants ? »



Source : Enquêtes réalisées en 2021 et en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des sièges des entités du système des Nations Unies.

55. Je compte également que les États Membres continueront de faire preuve d'initiative à cet égard et de saisir l'occasion, dans un cadre intergouvernemental, d'appeler davantage l'attention sur les questions qui nécessitent une collaboration entre le pilier Humanitaire et le pilier Développement et une meilleure articulation avec le pilier Paix. Sur ce point, les travaux menés conjointement par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix restent indispensables au renforcement de la cohérence entre les piliers. Je me réjouis également que, dans sa nouvelle formule, la réunion que le Conseil économique et social consacre au passage de la phase des secours aux activités de développement permette désormais d'examiner spécifiquement l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays touchés par des conflits et des crises humanitaires. On pourra également faire fond sur les réunions annuelles conjointes que tiennent le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. En conjuguant nos efforts, nous pouvons accélérer les progrès et faire en sorte que le système des Nations Unies pour développement puisse tirer pleinement parti des moyens dont dispose chaque pilier pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Ce faisant, nous ferons un pas de plus vers ce à quoi nous aspirons toutes et tous, à savoir un monde de paix, de dignité et de prospérité.

D. Accélérer la transformation des activités d'appui

56. Nous avons parcouru un long chemin ensemble. L'action menée collectivement par les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de réformer les activités d'appui du système des Nations Unies pour le développement a donné d'excellents résultats. Nous avons créé une plateforme puissante qui nous permet de partager plus facilement les ressources et le

personnel et de réaliser des gains d'efficacité tangibles. Nos dernières estimations, dont on trouvera ci-dessous le détail, font état de gains d'efficacité d'un montant 405 millions de dollars⁷, soit une augmentation de 47 % par rapport aux gains d'efficacité réalisés en 2021 (275 millions de dollars), si l'on applique la méthode révisée, plus complète, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable⁸. Ces chiffres sont encourageants. Bien que les gains d'efficacité ne soient pas une fin en soi, chaque dollar économisé grâce à une meilleure organisation des opérations est un dollar de plus alloué aux activités de développement. C'est pourquoi les efforts entrepris à ce titre sont si importants.

57. Les améliorations apportées aux activités d'appui ont eu lieu principalement dans quatre domaines : les stratégies relatives aux activités d'appui ; le partage des locaux ; le partage de services au niveau mondial ; la mise en place de services de soutien communs.

58. La mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui au niveau de chaque pays a permis de réaliser des gains d'efficacité d'un montant de 84 millions de dollars en 2022 [soit une hausse de 14 % par rapport à 2021 (73,6 millions de dollars)], les gains d'efficacité les plus importants continuant d'être réalisés dans le cadre des services administratifs. Citons par exemple le regroupement au niveau national des services de sécurité (personnel et locaux) (5,5 millions de dollars) ; les services communs de voyage (9,2 millions de dollars) ; la collaboration en matière de services d'hébergement (13,3 millions de dollars). Les équipes de pays des Nations Unies en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen, qui sont l'auteur respectivement de 4,9 millions, de 12,3 millions et de 5,6 millions de dollars de gains d'efficacité, représentent 27 % du montant total des gains d'efficacité réalisés au titre des stratégies relatives aux activités d'appui.

59. En mars 2023, 30 % des locaux des Nations Unies étaient des locaux partagés (contre 26 % en 2021), lesquels accueillent 55 % du personnel des Nations Unies (contre 45 % en 2021). Ces progrès sont dus à une hausse des regroupements de bureaux dans des locaux communs (comme à la Barbade, au Belize, au Liban et en République-Unie de Tanzanie), à la création de nouveaux locaux communs et à la mise en œuvre de divers projets (25 au total), dont les accords de mise à disposition gratuite de locaux par des États (comme en Égypte, à Fidji, au Gabon, en Micronésie (États fédérés de) et au Sénégal). Toutes ces initiatives ont permis de réaliser des gains d'efficacité d'un montant total de 1,6 million de dollars (contre 1,3 million en 2021).

60. Par ailleurs, le partage des locaux favorise grandement les autres initiatives visant des gains d'efficacité, dont les stratégies relatives aux activités d'appui et les services de soutien communs. Au Viêt Nam, par exemple, où des locaux communs hébergés par le PNUD accueillent 15 entités, le partage des locaux a permis la mise en commun entre plusieurs entités de nouvelles fonctions d'appui informatique intégré et de nouveaux services de gestion des installations, ce qui a favorisé l'émergence d'une culture de la collaboration au sein de l'équipe. L'un des principaux

⁷ *United Nations development system repositioning – Explanatory note no. 10* (en anglais uniquement), note explicative n° 10 en date du 29 mars 2018.

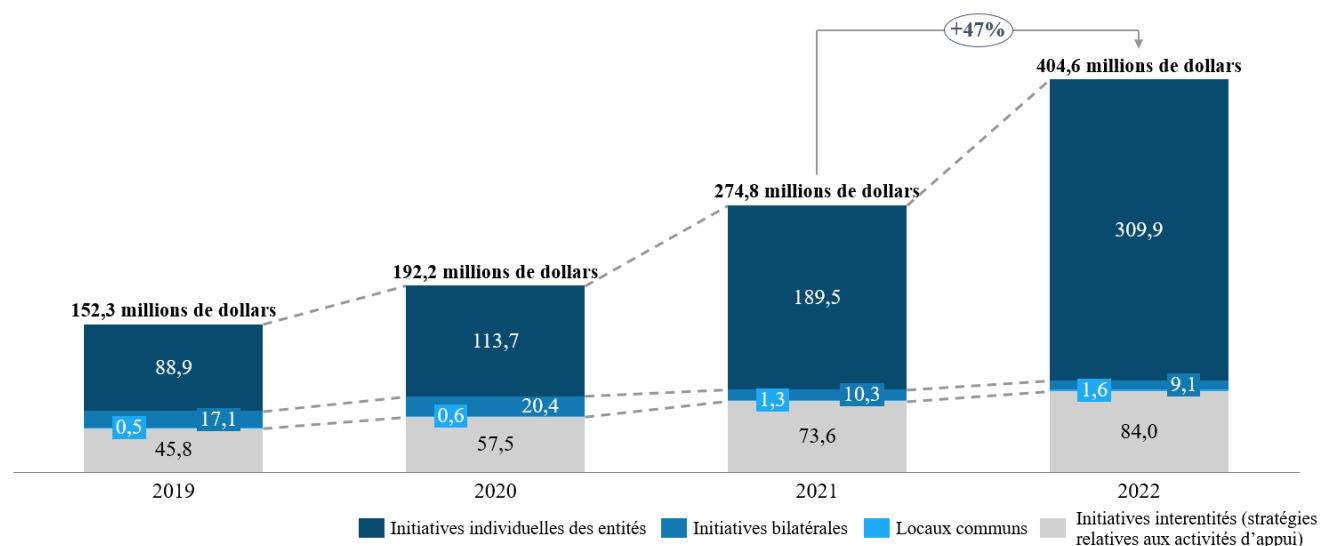
⁸ Le rapport de l'année dernière faisait état de gains d'efficacité d'un montant total de 195 millions de dollars, par rapport à des prévisions de 310 millions de dollars. En procédant à un examen complet de la méthode utilisée pour calculer les gains d'efficacité, le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a constaté que les données de 2021 ne rendaient pas pleinement compte de l'impact des initiatives qui, engagées avant 2018, continuaient de produire encore des gains d'efficacité (par exemple, les services d'hébergement en Syrie et les services de voyage en Éthiopie). En conséquence, on a révisé la méthode pour qu'elle puisse produire des chiffres plus précis, à la suite de quoi les gains d'efficacité pour 2021 ont été réévalués à 275 millions de dollars. Les estimations pour 2022 sont le produit de cette méthode révisée.

obstacles empêchant des progrès plus rapides dans ce domaine reste le manque de ressources allouées à l'amélioration des infrastructures. Enfin, afin d'accroître la responsabilité et la transparence en matière de résultats, a été créée une plateforme dédiée aux locaux communs, assortie d'un tableau de bord, qui réunit des informations sur plus de 3 500 locaux répartis dans le monde entier, d'une superficie totale de 3,8 millions de mètres carrés et accueillent 120 000 membres du personnel des Nations Unies.

61. Il y a eu toutefois peu de progrès à l'échelle du système dans la mise en place de services de soutien communs, dont devaient initialement être dotées toutes les équipes de pays des Nations Unies. On avancé dans l'élaboration de la méthode qui sera utilisée pour créer ces services, laquelle a été approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et réfléchi aux mécanismes de gouvernance et d'appui qu'il faudrait impérativement mettre en place pour que des changements radicaux puissent se produire au niveau national dans les manières de travailler. En ce qui concerne le partage de services au niveau mondial, 99 % des gains d'efficacité enregistrés, soit 156,4 millions de dollars, ont été réalisés en interne au sein des différentes entités, dont notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et ne résultent pas d'initiatives menées à l'échelle du système.

Figure 13

Comparaison des gains d'efficacité sur la période 2019-2022 (selon la méthode de calcul révisée)



62. En vue d'accélérer les progrès dans tous les domaines concernés, en s'appuyant sur l'expérience acquise à ce jour, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a révisé la feuille de route sur les gains d'efficacité pour 2022-2024 afin, tout en conservant l'ambition du texte de départ, de privilégier les domaines susceptibles de produire les plus grands gains d'efficacité et d'y faire figurer des objectifs quantifiés et mesurables. Des délais précis ont été fixés pour la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui, le but étant notamment de développer le partage de services dans les zones de conflit et les zones à haut risque, ainsi que de généraliser le partage des locaux dans les 66 lieux les plus coûteux du monde. En ce qui concerne les services de soutien communs, la feuille de route vise en priorité leur mise en place dans 50 des lieux où l'activité est la plus forte (hors

environnements de crise). Enfin, la feuille de route révisée met davantage l'accent sur le partage de services au niveau mondial, sachant que celle-ci pourrait représenter 40 % du montant total des gains d'efficacité sur la période 2022-2024.

63. En conséquence, des progrès ont été accomplis dans la mise en place de services de soutien communs dans un premier groupe de pays (Brésil, Jordanie, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Viet Nam) – mise en place qui devrait être achevée dans le courant de l'année 2023. En janvier 2023, afin d'accélérer les travaux, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a désigné les entités qui seront chargées d'assurer lesdits services dans chacun des pays concernés : l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) au Kenya ; le PAM en Tanzanie ; l'UNICEF au Sénégal ; l'UNICEF et l'UNOPS en Jordanie ; le PNUD au Brésil et au Viet Nam. Les enseignements qui seront tirés de l'action menée dans ces pays permettront de procéder à de nouveaux ajustements et à de nouvelles améliorations, le but étant de poursuivre dans cette voie afin qu'à l'avenir un nombre beaucoup plus grand de pays utilisent des services de soutien communs.

64. Afin de créer une dynamique dans l'ensemble du système et de permettre d'autres gains d'efficacité que ceux réalisés en interne par les entités, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a également décidé d'allouer des ressources supplémentaires à certains services qui seront hébergés au sein du Bureau de la coordination des activités de développement. En 2023, priorité sera donnée au développement des services offrant les meilleures perspectives de gains d'efficacité et déjà prêts, dont les suivants : UN Fleet (location de véhicules) ; la plateforme de réservation des Nations Unies (services d'hébergement et services médicaux) ; UN Web Buy Plus (services d'achat) ; l'achat de véhicules. Ainsi, UN Fleet (service géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM) propose des véhicules de location clé en main à des conditions modulables, comprenant notamment un service de localisation des véhicules et la reprise des véhicules à la fin du contrat. Le PAM, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF ont convenu d'utiliser ce service en 2022.

65. Comme nous l'avons déjà dit, la reconnaissance mutuelle des politiques et des procédures entre entités des Nations Unies, en venant supprimer les obstacles nés des différences qui existent entre les politiques et procédures des diverses entités, pourrait contribuer pour beaucoup à l'obtention de gains d'efficacité dans l'ensemble du système. Or, bien que le texte consacrant le principe de reconnaissance mutuelle ait été signé en 2021 par toutes les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (à l'exception de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui n'a rejoint que récemment le Groupe), la reconnaissance mutuelle est encore très peu pratiquée. Je demande aux chefs d'entité d'utiliser beaucoup plus systématiquement cet outil porteur de transformations.

66. S'agissant de la méthode de calcul et de suivi des gains d'efficacité, autre élément clé des efforts entrepris à cette fin, 2022 a permis de consolider les acquis. Selon l'enquête menée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, 44 % de ces entités étaient désormais dotées de politiques relatives au calcul des gains d'efficacité, soit une hausse par rapport à 2020 (33 %). Au total, 125 équipes de pays des Nations Unies avaient mis à jour leur stratégie relative aux activités d'appui en 2023 aux fins du présent rapport, contre seulement 26 l'année dernière. Le nouveau tableau de bord des gains d'efficacité, contenant les résultats figurant dans le présent rapport et ceux présentés dans les rapports des années

précédentes, est désormais libre d'accès, tout comme la nouvelle plateforme dédiée aux locaux communs et assortie d'un tableau de bord⁹.

67. Malgré les résultats obtenus et l'engagement de plus en plus concret des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, il est possible d'être plus ambitieux. Il est ressorti de l'enquête précitée que 30 % des entités des Nations Unies chargées d'activités de développement ne disposaient pas de structures internes leur permettant d'appuyer l'élaboration et l'exécution de projets de réforme des activités d'appui. J'ai demandé à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de collaborer avec les membres du Groupe en vue de remédier à cette lacune.

E. Mettre en œuvre les priorités mondiales dans les activités du système des Nations Unies pour le développement

68. L'examen quadriennal complet de 2020 a visé plusieurs domaines dans lesquels le système des Nations Unies devait mieux honorer les grands engagements qu'il avait pris.

1. Passer de la parole aux actes : responsabilisation à l'échelle du système sur les questions de genre

69. Dans la résolution sur l'examen quadriennal complet de 2020, les États Membres ont demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement de continuer à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes en prenant mieux en compte les questions de genre. Les entités étaient invitées notamment à mettre intégralement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, en utilisant les indicateurs de résultats en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes (la « feuille de résultats » relative au Plan d'action). Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action sont globalement encourageants. Les données ont été publiées sur une plateforme en ligne conçue à cet effet, données dont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui assure le secrétariat du Plan d'action et apporte un appui aux équipes de pays des Nations Unies, a constaté la qualité.

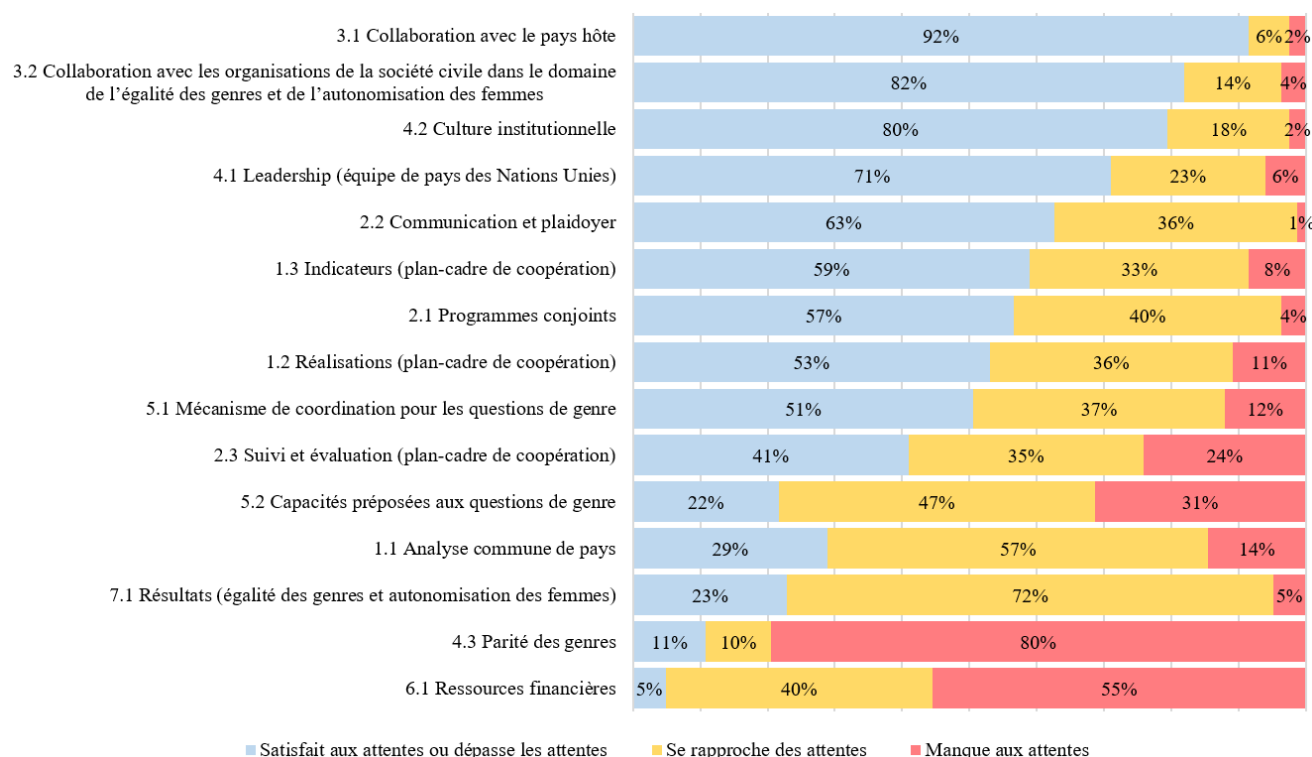
70. L'analyse des données recueillies au titre du Plan d'action témoigne également d'une plus grande cohérence à l'échelle du système. Quelque 51 entités ont collaboré en binôme dans le cadre d'évaluations par des pairs, à l'occasion d'activités d'apprentissage mutuel ou sous une autre forme. Des progrès ont été réalisés dans le suivi des ressources financières et leur allocation : 30 entités utilisent le marqueur d'égalité des genres (17 pour l'intégralité de leur budget et 13 pour tel ou tel chapitre budgétaire) et 41 ont défini un indicateur de référence, 12 d'entre elles ayant d'ailleurs indiqué – fait remarquable – faire mieux que cet indicateur.

71. Ces progrès se manifestent en outre dans les avancées réalisées au niveau national. Quelque 76 équipes de pays ont dit utiliser la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action. Environ 70 % des entités ont atteint au moins 75 % des indicateurs du Plan d'action (soit une hausse de cinq points de pourcentage par rapport à 2021). Au total, 58 entités sont dotées désormais d'une politique d'égalité des genres et 32 ont fait figurer dans leur plan stratégique un résultat de haut-niveau lié au genre.

⁹ Voir https://data.uninfo.org/home/_Effstatus.

72. Pour l'ensemble des équipes de pays, trois indicateurs ont donné les meilleurs résultats : collaboration et dialogue avec les pouvoirs publics sur les questions d'égalité des genres ; culture institutionnelle favorable à l'égalité des genres ; collaboration et dialogue avec les organisations de la société civile qui s'occupent des questions d'égalité des genres. Les indicateurs ayant donné les moins bons résultats sont les suivants : adoption de mesures en faveur de la parité des genres ; allocation et suivi des ressources financières ; développement de capacités aux fins de la prise en compte systématique du genre. Bien que nous nous réjouissons de constater que les États et la société civile s'engagent davantage en faveur de l'égalité des genres et que la collaboration progresse au niveau interne, nous ne pouvons avancer au rythme nécessaire pour atteindre l'objectif d'égalité des genres que si nous disposons des ressources et des capacités dont nous avons besoin.

Figure 14
Plan d'action à l'échelle du système : résultats des équipes de pays des Nations Unies pour la période 2019-2022



Source : ONU-Femmes, 2022.

73. Nous avons exposé dans Notre Programme commun notre ambition de placer les femmes et les filles au cœur d'un multilatéralisme renouvelé et inclusif. Pour atteindre cet objectif, le système des Nations Unies doit être apte à faire progresser les droits des femmes et l'égalité des genres et à en faire l'une de ses grandes priorités mondiales dans tous ses domaines d'activité. Afin d'élaborer les mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif, j'ai demandé en 2022 qu'un examen indépendant soit fait de nos capacités dédiées à l'égalité des genres dans tous les piliers. Cet examen ayant été achevé au début de l'année 2023, le système va désormais se consacrer à donner suite aux conclusions et aux recommandations qui en sont issues.

74. La parité des genres n'étant pas encore réalisée, je reste attaché à l'objectif d'atteindre la parité à tous les niveaux et dans toutes les entités d'ici à 2028. La mise

en œuvre de cet objectif passe par la transformation de notre culture institutionnelle¹⁰. À cet égard, je me félicite des améliorations apportées par l'Assemblée générale à la politique de congé parental en décembre 2022 (résolution 77/256). Bien que des progrès significatifs aient été accomplis vers la parité au cours des cinq dernières années, des écarts persistent, en particulier dans les missions. Tout en faisant de cette question l'un des axes d'action prioritaires de mon équipe pour la période à venir, j'encourage le système des Nations Unies pour le développement et chaque entité à accélérer l'action entreprise pour atteindre la parité à tous les niveaux, en particulier parmi le personnel sur le terrain.

2. Consolider l'action visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies pour le développement

75. L'interdiction, la dissuasion et la répression des conduites sexuelles répréhensibles incombent au premier chef aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'il est prévu dans le cadre de gestion et de responsabilité. Le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et la Défenseuse des droits des victimes rappellent régulièrement aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents leurs attributions et leurs obligations à cet égard. En 2022, 89 % équipes de pays des Nations Unies (soit 117 sur 131) étaient dotées d'un plan de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; 54 % avaient désigné un(e) coordonnateur(trice) chargé(e) de faire appliquer ce plan (contre 24 % en 2021) ; 99 % étaient dotées d'une équipe spéciale interinstitutions, d'un mécanisme de coordination ou d'un(e) référent(e) pour la question. Ces chiffres témoignent des progrès accomplis, le but étant que tous ces indicateurs atteignent 100 % d'ici à 2024.

76. C'est notamment par la façon dont nous luttons contre les atteintes sexuelles, y compris en institutionnalisant les droits des victimes partout dans le système, que nous pourrions mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Je me félicite de la détermination avec laquelle la Défenseuse des droits des victimes s'emploie à faire adopter une approche centrée sur les droits des victimes dans toutes les politiques et procédures du système des Nations Unies. En 2023, les consultations sur le projet de déclaration consacrant les droits des victimes seront achevées et de nouvelles méthodes seront testées pour recueillir auprès des victimes des observations sur la qualité et l'utilité de l'aide qui leur a été apportée. Des modules de formation à l'attention du personnel permettront de mieux faire connaître les nouvelles mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les nouveaux mécanismes de signalement des infractions.

3. Veiller à ce que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies atteignent rapidement la durabilité environnementale

77. La Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) régit la façon dont nous préservons la durabilité environnementale dans nos activités. D'après les rapports « Greening the Blue » de 2021 et de 2022, dans lesquels figurent les données provenant de 29 entités du système des Nations Unies pour le développement, l'empreinte carbone du système des Nations Unies a diminué, passant d'environ 1,5 million de tonnes d'équivalent carbone en 2020 à 1,2 million de tonnes d'équivalent carbone en 2021. La quantité de déchets produite par personne a également diminué, passant de 184 kg/personne à 110 kg/personne, et la proportion d'entités mettant en œuvre des politiques d'achats durables est passée de 64 % en

¹⁰ SG/SM/21627.

2020 à 74 % en 2021¹¹. En 2021, seulement 4 % de l'eau consommée par le système des Nations Unies était recyclée. En 2023, en nous inspirant de l'Approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature, nous recueillerons auprès de chaque entité, par domaine d'activité (achats, opérations, installations, sensibilisation du personnel, réunions et manifestations), des données sur la biodiversité et les solutions fondées sur la nature.

78. Les entités des Nations Unies doivent accélérer la mise en place de leurs systèmes de gestion environnementale tout en améliorant immédiatement ce qui peut l'être. Selon les dernières données disponibles, sur les 27 entités que compte le système des Nations Unies pour le développement, seules 2 sont dotées d'un système de gestion environnementale qui répond aux critères minimaux fixés dans la Stratégie de gestion de la durabilité, tandis que douze sont dotées d'un système qui s'en approchent. Par ailleurs, 11 entités ont fait figurer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans leur système de gestion environnementale, et 15 entités (contre 17 en 2020) ont prévu des mesures de protection environnementale et sociale dans leurs politiques, programmes et projets. Nous devons rester concentrés sur notre objectif, à savoir mettre en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale dans l'ensemble du système des Nations Unies d'ici à 2030.

4. Généraliser l'inclusion du handicap

79. Dans la résolution sur l'examen quadriennal complet de 2020, les États Membres ont également demandé au système des Nations Unies pour le développement d'accélérer l'inclusion pleine et effective de la question du handicap dans le système, en utilisant le cadre de responsabilité et les indicateurs y relatifs figurant dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

80. Sur l'inclusion du handicap, nos progrès ont été insuffisants. Les entités et les équipes de pays ne remplissent même pas 70 % des critères fixés dans la Stratégie. Pour avancer plus rapidement sur cette question, il nous faut une approche coordonnée et transversale. La prise en compte du handicap par les entités et les équipes de pays au moment de la planification stratégique est en progression constante, 49 % des entités et 43 % des équipes de pays indiquant satisfaire aux attentes ou les dépasser. Pour autant, les personnes handicapées sont peu consultées. Alors même qu'une telle concertation est indispensable à la bonne inclusion de ces personnes, seules 30 % des entités et 29 % des équipes de pays satisfont aux attentes à cet égard ou les dépassent.

81. En matière d'accessibilité, 44 % des entités sont dotées de plans d'action visant à améliorer l'accessibilité physique et numérique. Parmi les équipes de pays, 46 % ont intégré dans leurs stratégies relatives aux activités d'appui des services communs accessibles aux personnes handicapées

82. Pour permettre la prise en compte systématique du handicap dans les programmes et les activités, il est indispensable de mieux faire connaître ce sujet au personnel. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, des programmes de formation sur l'inclusion du handicap ont été élaborés à l'attention des fonctionnaires et seront utilisés dans toutes les entités. Des réseaux ont mis en place pour favoriser l'échange d'informations, la collaboration et l'apprentissage entre entités et équipes de pays.

83. En 2022, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées a lancé

¹¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, rapports « Greening the Blue », Genève, 2021 et 2022.

26 programmes conjoints, dont l'exécution est assurée conjointement par des États, des organisations de personnes handicapées et des entités des Nations Unies. Dans les deux tiers des 35 programmes conjoints en faveur de la protection sociale intégrée mis en œuvre sous les auspices du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, une attention particulière a également été accordée aux personnes handicapées.

III. Intensifier l'appui destiné à renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

A. Mobilisation importante en faveur du financement du développement

84. Lors de l'adoption des objectifs de développement durable, l'ensemble des parties prenantes savaient que, pour donner corps au projet de transformation envisagé dans le Programme 2030, il faudrait mobiliser un niveau de ressources jusque-là inégalé. C'était il y a sept ans, et le passage « des milliards aux trillions » se fait attendre. Il faut absolument que cette promesse soit tenue ; il n'est pas trop tard.

85. C'est dans ce contexte que, à l'issue de l'examen quadriennal complet, il a été demandé au système de développement de continuer à prêter appui aux pays pour que ces derniers tirent parti des partenariats solides conclus avec les partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales et le secteur privé, et parviennent ainsi à accomplir, intégralement et rapidement, les progrès nécessaires à la réalisation du Programme 2030. L'Organisation des Nations Unies œuvre de l'échelon mondial jusqu'à l'échelon local dans cette optique.

86. Au niveau mondial, j'ai appelé de mes vœux l'adoption d'un plan de relance des objectifs de développement durable financé à hauteur de 500 milliards par an. Ce plan s'articule autour de trois domaines d'action immédiate dans l'architecture financière internationale, à savoir : a) s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques grandissants de surendettement ; b) augmenter massivement les financements à long terme abordables pour le développement ; c) octroyer plus largement des financements pour imprévus aux pays qui en ont besoin. Dans le même temps, il importe de prendre des mesures à plus long terme pour réformer l'architecture financière internationale. Nous devons nous doter d'un système qui permette de financer de manière équitable, abordable et stable les investissements en faveur de la capacité productive et du développement durable.

87. Au niveau national, les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents usent sans relâche de leur pouvoir de mobilisation pour aider les pays à lever des fonds à grande échelle. On observe des signes encourageants, notamment en ce qui concerne la coopération avec les banques multilatérales de développement. Dans le cadre de l'enquête, 97 % des gouvernements des pays hôtes ont indiqué que les équipes de pays dialoguaient de manière constructive avec les institutions financières internationales, contre 90 % en 2021, tandis que 66 % des pays hôtes ont signalé que la collaboration s'était nettement améliorée depuis 2018. La participation des institutions financières internationales à l'analyse commune de pays est passée de 54 % à 62 % entre 2021 et 2022. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNOPS et ONU-

Femmes exécutent des projets en collaboration avec des institutions financières internationales dans plus de 110 pays¹².

88. Malgré ces améliorations, seuls 38 % des équipes de pays ont indiqué entretenir des rapports formels avec les institutions financières internationales et 31 % ont indiqué avoir mené avec elles des initiatives communes en 2022, soit une diminution de 11 % par rapport à 2021. Quelque 89 % des gouvernements des pays hôtes ont déclaré avoir reçu, de la part des entités des Nations Unies, un soutien adéquat pour financer les objectifs de développement durable. Il faut toutefois que ce chiffre se rapproche des 100 % si l'on veut mobiliser l'élan financier nécessaire pour redonner une chance aux objectifs de développement durable. Nos résultats varient en fonction des secteurs concernés. Dans le domaine de la santé, par exemple, seuls 66 % des pays hôtes déclarent avoir reçu une aide pour financer leur système de santé, alors qu'ils sont 91 % à indiquer avoir reçu une aide pour améliorer la couverture sanitaire.

89. En outre, comme précisé à la section II.A, l'appui prêté par l'ONU aux cadres de financement nationaux intégrés peut encore être amélioré. Ces cadres sont un moyen essentiel de faciliter la collaboration entre les entités des Nations Unies, l'État, les institutions financières internationales, les banques publiques de développement, la société civile et le secteur privé, dans l'optique de mettre au point des stratégies de financement solides et globales du développement durable. Bien conçus, ces dispositifs permettent d'orienter la répartition et l'utilisation à grande échelle des financements internationaux dans le cadre du plan de relance des objectifs de développement durable.

90. Les deux premiers cadres ont été mis en place par la Mongolie et le Nigéria en 2022. D'autres cadres sont en cours d'élaboration dans 86 pays, dont 33 pays les moins avancés, 18 petits États insulaires en développement et 32 pays en situation de fragilité. La Banque mondiale est associée à plus de 40 cadres, le Fonds monétaire internationale y participe dans 25 pays et les banques régionales de développement et d'autres institutions financières internationales sont mobilisées dans une trentaine de pays.

91. De 2021 à 2022, le nombre de pays hôtes ayant demandé une aide à l'ONU pour élaborer ces plans est passé de 83 % à 90 %. Au total, 82 % des gouvernements étaient d'accord sur le fait que l'ONU fournissait un soutien suffisant au titre de ces cadres. Il faut améliorer ce score et faire en sorte que le système de développement soit à même d'apporter une aide à tous les pays qui en font la demande. Plus de 20 entités des Nations Unies sont associées au processus du cadre de financement national intégré au niveau national et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable soutient des programmes conjoints mobilisant les activités entreprises au titre des cadres de financement nationaux intégrés dans plus de 60 pays. Ces chiffres doivent également augmenter.

92. L'action du système de développement doit se faire sur deux fronts : a) le système doit apporter une aide immédiate aux pays frappés par des crises au cours des dernières années afin de leur permettre de « respirer », et ce en œuvrant dans le cadre de l'architecture financière internationale actuelle, y compris du plan de relance des objectifs de développement durable ; b) il doit collaborer avec les États Membres

¹² La mise à jour conjointe diffusée en janvier 2023 donne un aperçu de cette collaboration (24 projets dans les pays les moins avancés, 41 dans les pays en développement sans littoral et 21 dans les petits États insulaires en développement. Elle montre qu'il est possible de resserrer la collaboration à tous les niveaux, notamment en tirant parti des points d'entrée financiers et non financiers, en particulier dans les domaines des biens publics mondiaux, de l'égalité des genres et de l'appui aux pays les moins avancés. Le rapport est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.unfpa.org/session-and-informals/joint-update-undp-unfpa-unops-unicef-and-un-women-engagement-international>.

pour prendre des mesures concrètes en vue d'entreprendre une véritable réforme au long cours de l'architecture financière internationale. Au niveau national, j'encourage également toutes les parties prenantes à recourir davantage aux cadres de financement nationaux intégrés pour créer des stratégies de financement à long terme qui peuvent accompagner les politiques et les plans nationaux, tout en veillant à ce que celles-ci soient pleinement compatibles avec les objectifs de développement durable.

B. Tirer parti des partenariats en vue de la réalisation du Programme 2030

93. En plus de diriger les équipes de pays et de tirer le meilleur parti de nos atouts collectifs au niveau national, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont pour mission d'associer les parties prenantes et de créer des partenariats multipartites au service du développement durable. J'ai le plaisir d'annoncer que 92 % des gouvernements des pays hôtes se sont félicités du rôle utile que les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents jouaient pour ce qui était de tirer parti des partenariats en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. On peut en conclure que les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents jouent pleinement leur rôle fédérateur.

94. Cela étant, leur fonction ne se limite pas à la mobilisation de partenariats. Sur les 29 entités du système des Nations Unies pour le développement, 22 ont indiqué qu'elles étaient dotées de moyens leur permettant de faire la promotion de modalités de partenariat novatrices en 2022 ; en 2021, elles étaient 18 sur 27.

95. Je me réjouis de constater que les équipes de pays des Nations Unies continuent d'œuvrer en faveur de l'adoption de stratégies communes de partenariats et de mobilisation des ressources en vue de progresser conjointement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le taux d'équipes dotées de telles stratégies est passé de 24 % en 2021 à 39 % en 2022. Il faut tenir ce rythme rapide jusqu'à ce que toutes les équipes soient dotées de telles stratégies, en profitant de toutes les occasions offertes par l'élaboration des nouveaux cadres de coopération. La création de groupes de travail officiels s'est révélée précieuse dans l'exécution des stratégies communes.

96. Alors que les progrès étaient restés relativement modestes les années antérieures, on a observé une nette augmentation dans le suivi des partenariats aux échelons régional et national en 2022. Parmi les 28 entités du système de développement des Nations Unies interrogées, 20 ont déclaré avoir mis en place un suivi au niveau mondial, 23 au niveau régional et 22 au niveau national. Il s'agit là d'une augmentation par rapport à 2021, année où un suivi était en place dans 16 entités sur 24 au niveau mondial, 20 sur 26 au niveau régional et 18 sur 25 au niveau national.

97. Les États se sont une fois encore félicités du travail entrepris par les équipes de pays auprès de la société civile, des groupes de femmes et des jeunes. Un grand nombre d'entre eux étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle les équipes de pays dialoguaient véritablement avec la société civile (99 % des pays hôtes), les groupes de femmes (100 %) et les jeunes (98 %). Les équipes de pays continuent de progresser de façon constante dans l'instauration d'un dialogue structuré avec la société civile aux différents stades de la planification et de la programmation. Cette amélioration globale est encourageante, mais davantage de mesures concertées doivent être prises en vue de mettre en place des mécanismes de retour d'information constant et de prendre des mesures pour remédier aux lacunes.

98. La couverture géographique du Pacte mondial des Nations Unies est passée de 69 pays à 96 en 2022. Cette initiative, la plus importante au monde en matière de responsabilité sociale des entreprises, mobilise près de 22 000 entreprises par l'intermédiaire de réseaux locaux au niveau des pays. Avec un certain nombre d'autres partenaires des Nations Unies, le Pacte mondial organisera la deuxième édition annuelle de la Global Africa Business Initiative, une plateforme mondiale axée sur les solutions qui met en relation les dirigeants pour stimuler la croissance économique de l'Afrique et y favoriser les investissements. Le Pacte mondial approfondit sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et s'efforcera, au cours de l'année à venir, d'appliquer des lignes directrices actualisées visant à renforcer la coopération entre les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays et les entreprises locales. Un tiers à peine des entités du système des Nations Unies pour le développement a mis en place des politiques ou des lignes directrices spécifiques relatives à la coopération avec les réseaux du Pacte mondial. J'engage vivement les entités à intensifier leurs efforts à cet égard.

99. La coopération Sud-Sud est un autre atout essentiel qui permet aux pays d'échanger non seulement des ressources, mais aussi des bonnes pratiques, du savoir-faire et des technologies. Elle ne devrait jamais remplacer l'aide au développement traditionnelle, mais elle en est un complément essentiel. Près des trois quarts des entités des Nations Unies pour le développement ont intégré la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme moyen de mise en œuvre spécifique dans leurs plans stratégiques mondiaux. Le même nombre d'entités a déclaré avoir intégré les résultats de la coopération Sud-Sud dans les publications d'informations par les entreprises. C'est là un gage de l'intérêt que le partage des connaissances revêt pour de nombreux pays en développement, en ce qu'il leur a permis de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Récemment repensée, Galaxie Sud-Sud, la plateforme de partage des connaissances et de partenariat à l'échelle du système des Nations Unies, connecte 500 organisations inscrites et héberge un répertoire numérique contenant plus de 900 solutions de développement. Je compte que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable accélérera l'exécution de la stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au service du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations et celle de son plan d'action.

100. Lors de l'examen quadriennal complet mené en 2020, il est apparu que le volontariat pouvait être un puissant outil intersectoriel en vue de l'application du Programme 2030. En 2022, près de 12 000 Volontaires des Nations Unies ont été affectés dans 55 entités des Nations Unies, dont 229 dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Au total, 177 nationalités étaient représentées et 84 % des intéressés étaient originaires de pays du Sud. Le programme des Volontaires des Nations Unies a déployé plus de 200 Volontaires en situation de handicap dans 86 pays ; 49 % étaient des femmes. Parmi les cadres de coopération en place en 2022, 38 % avaient intégré le volontariat, en particulier dans les activités se rapportant aux objectifs et aux cibles de développement durable relatives à la pauvreté, à la santé, à la jeunesse et aux partenariats. Ces chiffres laissent présager que, à l'avenir, le volontariat tiendra une place de plus en plus importante à l'appui des cadres de coopération.

C. Mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable

101. La science, la technologie et l'innovation renferment un potentiel considérable pour ce qui est de faire avancer le développement et d'accélérer les progrès en vue de

la réalisation des objectifs de développement durable. Dans les années à venir, nous comptons renforcer les compétences techniques de l'ensemble des entités du système des Nations Unies pour qu'elles puissent mieux aider les États Membres à saisir les possibilités et à surmonter les défis du XXI^e siècle.

102. Dans le cadre de l'examen quadriennal de 2020, l'accent a été mis une fois encore sur l'action qui doit être menée pour aider les pays à mettre à profit la science, la technologie et l'innovation d'une manière adaptée à leurs besoins et priorités propres. Je me réjouis donc que 82 % des gouvernements hôtes aient déclaré avoir bénéficié d'un tel soutien. En outre, 76 % des gouvernements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont reçu une aide pour recenser, évaluer et documenter les solutions scientifiques, technologiques et novatrices dans les pays du Sud.

103. Au cours de l'enquête que nous avons menée auprès des sièges des entités du système de développement des Nations Unies, 24 entités sur 28 ont indiqué qu'elles avaient fourni des conseils aux pays sur le potentiel de transformation que recèlent technologie et innovation. Agissant sous les auspices du Mécanisme de facilitation des technologies, une équipe interagence des Nations Unies a apporté un appui sur mesure au renforcement des capacités au niveau national. Un programme pilote mondial sur les feuilles de route relatives à la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable¹³ a été mis à l'essai avec succès dans six pays en 2021 et a permis de concourir à la simplification des processus nationaux de développement. Le programme offre la possibilité de renforcer le soutien aux États Membres dans ce domaine primordial. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés apporte elle aussi un précieux soutien, sur lequel je reviens plus en détail à la section IV.B.

D. Améliorer l'offre du système des Nations Unies pour le développement en matière de technologies numériques

104. Les technologies façonnent notre avenir. L'examen quadriennal complet de 2020 a fait apparaître qu'il importait particulièrement de faire tomber les obstacles à l'inclusion numérique et de réduire la fracture numérique. L'élargissement de la couverture numérique a connu une certaine accélération lors de la pandémie de COVID-19, mais cette expansion a été inégale d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. Bon nombre de celles et ceux qui n'ont pas accès au numérique vivent dans des zones rurales et dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Malgré des améliorations, on relève encore et toujours un écart important entre les genres en ce qui concerne les technologies, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹⁴.

105. Une grande majorité de États (89 %) a indiqué que les équipes de pays des Nations Unies aidaient les pays à améliorer l'inclusion numérique, ce qui représente une amélioration notable par rapport aux 78 % enregistrés en 2021. Néanmoins, plusieurs États ont souligné qu'il fallait intensifier l'appui apporté dans la sphère numérique, en particulier en matière d'habileté et de compétences numériques. Parmi les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents des pays à revenu intermédiaire

¹³ Union européenne et Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies, *Guide pour l'élaboration des feuilles de route sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2021).

¹⁴ Commission « Le large bande au service du développement durable », *The State of Broadband 2022: Accelerating Broadband for New Realities* (Genève, 2022).

de la tranche inférieure, 80 % ont indiqué que leur pays hôte avait demandé un soutien en matière de technologies et de coopération numériques, un chiffre supérieur à la moyenne de l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (73 %). Dans le cadre de nos efforts visant à lever les obstacles à l'inclusion numérique et à tirer parti des technologies pour accélérer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, nous devrions prendre des mesures résolues pour soutenir la recherche-développement ainsi que le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord. De cette manière, on pourrait améliorer les perspectives d'emploi dans les domaines scientifiques et technologiques dans différentes régions et aider les pays à tirer parti des autres efforts qui sont entrepris, notamment en ce qui concerne l'éducation dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques et la reconversion de la main d'œuvre.

106. Le système de développement des Nations Unies a pris des mesures concrètes au niveau mondial pour donner corps au Plan d'action de coopération numérique (A/74/821). En 2022, il s'est fixé une série d'objectifs ambitieux en matière de connectivité à l'horizon 2030, l'idée étant de définir des points de référence et de fédérer l'action en vue de parvenir à une connectivité universelle et véritable. Il a également permis de franchir une étape importante vers l'intégration de la durabilité environnementale dans la transformation numérique. Lors de la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », tenue en juin 2022, la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale¹⁵ a donné le coup d'envoi d'un « Plan d'action pour une planète durable à l'ère numérique », articulé autour de neuf initiatives mondiales concrètes.

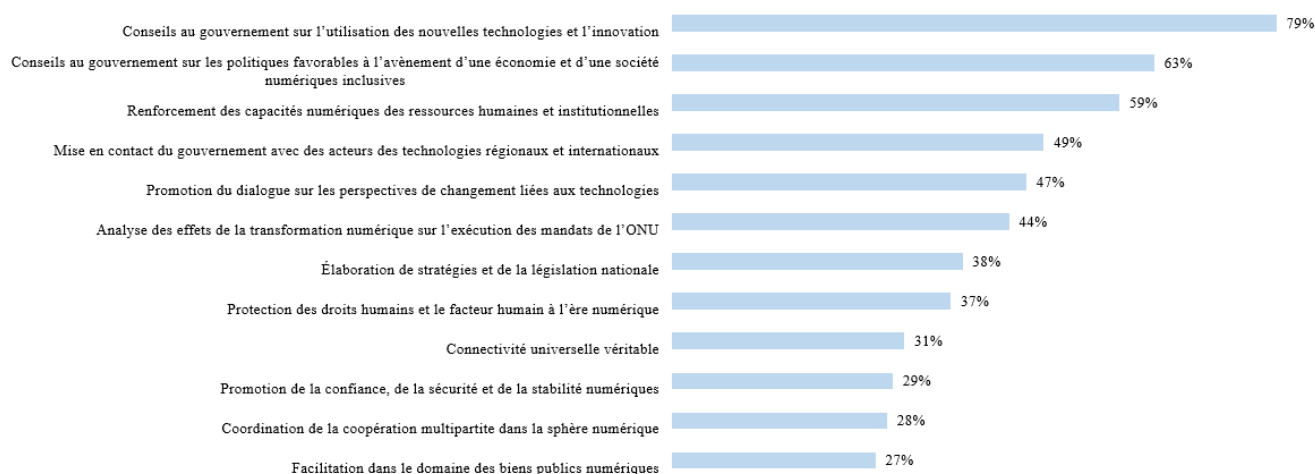
107. À la suite de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle adoptée par 193 États membres en 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mis au point en 2022 une méthodologie visant à évaluer l'état de préparation des pays à appliquer la recommandation, ainsi qu'une évaluation d'impact éthique visant à recenser les avantages et les risques des systèmes d'intelligence artificielle, à en assurer le suivi et à les évaluer. Ces outils auront pour axes principaux les droits humains, la protection des données et le respect de la vie privée ; ils seront mis en l'essai dans plusieurs pays en 2023¹⁶.

108. En 2022, une grande majorité des sièges des entités ayant répondu à l'enquête ont fourni des conseils aux gouvernements sur l'utilisation des nouvelles technologies (26 sur 28) et sur l'économie numérique inclusive (24 sur 28). Les exemples observés au niveau mondial sont prometteurs. La CNUCED a apporté une aide technique concernant les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs au service d'une économie et une société numériques inclusives. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a récemment lancé la plateforme « Agro-informatique » visant la transformation numérique de l'agriculture. La stratégie numérique du PNUD pour la période 2022-2025 est conçue pour aider les États à adopter des solutions numériques dans tous les secteurs.

¹⁵ Alliance multipartite fondée en mars 2021 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale du Ministère allemand de l'environnement, le Ministère kenyan de l'environnement, des changements climatiques et des forêts, et Future Earth.

¹⁶ Des pays comme l'Arabie saoudite, la Colombie, le Mexique et le Maroc ont entamé le processus visant la création d'un comité de pilotage national sur l'éthique dans le domaine de l'intelligence artificielle chargé de tester les outils de renforcement des capacités en cours d'élaboration.

Figure 15

Interventions des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les domaines d'action des équipes de pays des Nations Unies

Source : Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2022).

109. En 2023, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable ouvrira un guichet de transformation numérique afin d'apporter un appui supplémentaire aux pays dans ce domaine. Le Bureau de l'Envoyé pour les technologies coordonne les consultations avec les parties prenantes en vue de l'élaboration d'un Pacte numérique mondial, tel qu'envisagé dans Notre Programme commun. Au titre du Pacte, cadre robuste dont l'adoption est prévue au Sommet de l'avenir en 2024, nous pourrions intensifier notre appui, accroître les synergies et renforcer l'appui intégré que nous offrons en matière de transformation numérique.

E. Renforcer les systèmes de données nationaux et soutenir les examens nationaux volontaires

110. L'action collective que nous menons pour réaliser le Programme 2030 continue d'être entravée par les lacunes de données. Nos progrès s'en trouvent compromis. Pour tenir la promesse de transformation qu'incarnent les objectifs de développement durable et recenser les mesures essentielles à prendre pour que les personnes les plus défavorisées ne soient pas laissées pour compte, il nous faut faire en sorte de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées, exactes et ventilées (cible 17.18).

111. Dans la résolution sur l'examen quadriennal complet de 2020, les États Membres ont demandé au système des Nations Unies pour le développement de renforcer l'aide apportée aux pays concernant l'acquisition de capacités nationales en matière de planification du développement et de collecte et d'analyse de données ventilées. En 2022, 96 % des équipes de pays des Nations Unies ont prêté appui aux capacités statistiques nationales. Parmi les États et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 97 et 99 %, respectivement, ont déclaré que les Nations Unies avaient contribué au renforcement des capacités statistiques institutionnelles (contre 89 et 96 %, respectivement, en 2021). En 2022, 92 % des États ont déclaré être d'accord avec l'affirmation selon laquelle les Nations Unies contribuaient à renforcer les capacités nationales en matière de données ventilées, contre 86 % précédemment.

112. Je me réjouis de constater que, conformément au projet que je porte de bâtir un écosystème de données à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies dans lequel nous pourrions exploiter pleinement nos données, 79% des équipes de pays ont apporté un appui aux capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action interinstitutions (contre 54 % en 2021), dépassant ainsi l'objectif de 70 % fixé pour 2024. Le système de développement des Nations Unies continuera à soutenir vigoureusement les efforts déployés par les pays pour accélérer les progrès en vue de combler les lacunes en matière de données, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable.

113. Les examens nationaux volontaires permettent aux États Membres de faire le point sur les efforts déployés au niveau national pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils visent à faciliter l'échange d'informations sur les succès engrangés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2020, le système des Nations Unies pour le développement a de nouveau été appelé à continuer de prêter son appui aux pays à cet égard. D'ici juillet 2023, 89 % des pays hôtes auront présenté au moins un examen national volontaire à l'occasion des réunions annuelles du forum politique de haut niveau annuel sur le développement durable. Presque tous les États (99 %) qui ont mené un examen national volontaire sont convenus que le processus avait renforcé la coordination au sein de leur pays et amélioré la coopération entre les différents secteurs, contre 90 % en 2021. En ce qui concerne les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les réponses sont tout aussi positives : 88 % des intéressés ont indiqué que les examens volontaires nationaux concourraient à la réalisation du Programme 2030.

114. Le système des Nations Unies pour le développement demeure un partenaire solide dans la préparation des examens nationaux volontaires, 93 % des gouvernements déclarant avoir bénéficié de son appui en 2022, contre 83 % en 2021. Les États ont indiqué que les Nations Unies avaient apporté leur soutien au processus d'examen national volontaire en fournissant des conseils (69 %), en rédigeant des rapports (68 %) et en participant aux processus d'examen et de validation (64 %) et à la collecte et à la compilation de données (64 %). L'appui qu'elles ont apporté à la diffusion des données, notamment, a presque doublé, passant de 25 % en 2021 à 46 % en 2022.

115. En ce qui concerne les actions prises pour donner suite à la présentation des examens nationaux volontaires, 88 % des États ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures supplémentaires, 62 % d'entre eux ayant demandé l'aide de l'ONU pour les mettre en œuvre. Il ressort d'un rapport publié récemment par le Département des affaires économiques et sociales que les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies continuent de jouer un rôle important de liaison entre les ministères, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Il apparaît également que, lorsque les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents collaborent étroitement avec les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes, l'examen volontaire national est souvent conduit de manière plus intégrée, inclusive et globale¹⁷. Je compte sur les équipes de pays des Nations Unies pour poursuivre leurs efforts soutenus, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de manière à aider les États à atteindre les objectifs de développement durable grâce à une approche faisant intervenir l'ensemble de la société.

¹⁷ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Enabling transformation: the role of United Nations resident coordinator offices and country teams in support of the voluntary national reviews on the 2030 Agenda », avril 2022.

116. J'attends avec impatience le forum politique de haut niveau qui se tiendra en juillet 2023 et au cours duquel seront présentés 41 examens nationaux volontaires. En prévision du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en 2023 sous l'égide de l'Assemblée générale, nous devons continuer à soutenir les gouvernements dans l'élaboration et le suivi d'examen nationaux volontaires ambitieux afin de donner corps au changement transformateur envisagé dans le Programme 2030.

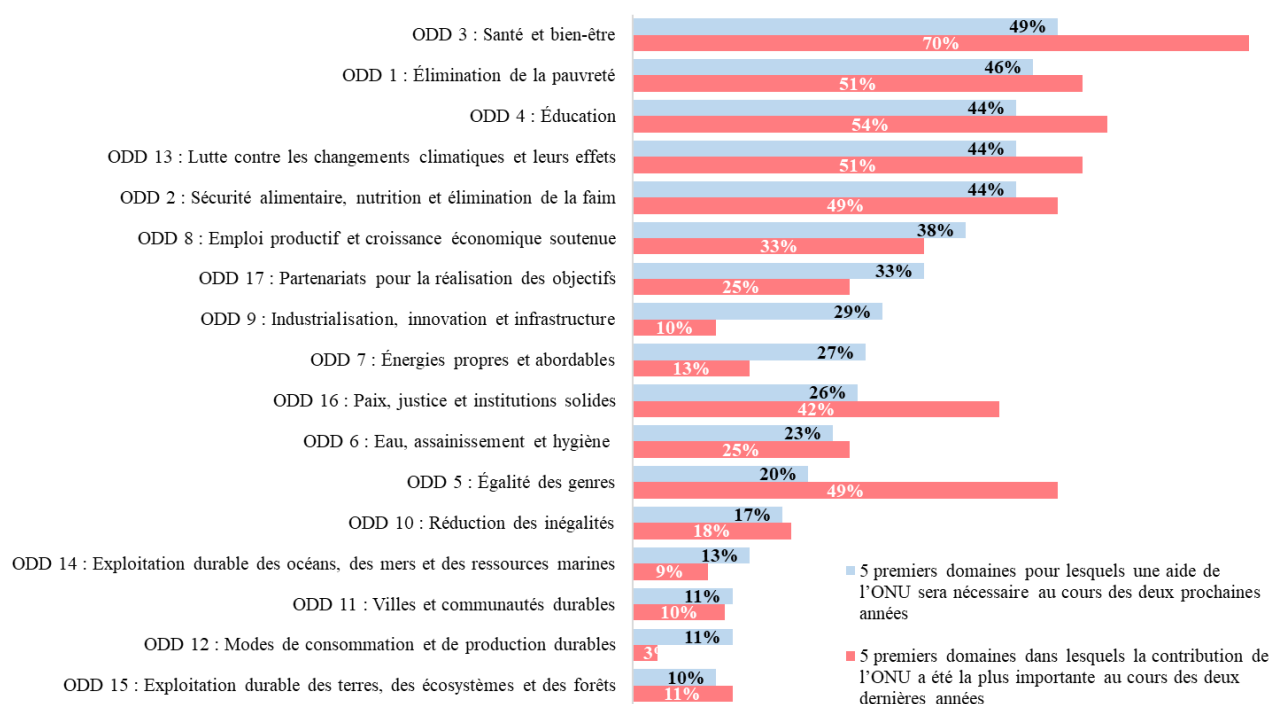
IV. Aider les pays à renforcer les politiques et les actions propres à accélérer la réalisation du Programme 2030

117. Nous voici à mi-chemin dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Notre rythme de progression est trop lent. Nous devons accélérer. Il faut sortir du statu quo et enclencher une dynamique transformatrice. Conformément au mandat découlant de l'examen quadriennal complet, c'est sur cet objectif que le système de développement des Nations Unies concentre tous ses efforts.

118. La figure 16 donne une vue d'ensemble de l'appui apporté par le système de développement des Nations Unies en matière de stratégie et d'action. Les pays hôtes considèrent que, au cours de ces deux dernières années, c'est dans les domaines de la santé et du bien-être (ODD 3) et de l'éducation (ODD4) que l'appui reçu a été le plus important.

Figure 16

Réponses des États sur les cinq domaines où les contributions des organismes des Nations Unies ont été les plus importantes au cours des deux dernières années et sur les cinq domaines dans lesquels ils auraient besoin, au cours des deux prochaines années, d'une aide plus importante de leur part



Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays hôtes.

119. Les États Membres ont indiqué que la pauvreté et la santé étaient les deux domaines dans lesquels ils auraient probablement besoin de l'aide la plus importante de la part du système des Nations Unies pour le développement. Dans le domaine de la pauvreté, ils étaient pratiquement unanimes pour dire que le nouveau système des Nations Unies pour le développement les avait aidés à évaluer la situation des plus pauvres (96 %, contre 90 % en 2021). Par ailleurs, 87 % des pays hôtes ont déclaré avoir constaté des améliorations dans la manière dont le système des Nations Unies répondait aux besoins des plus pauvres. Ce chiffre tombe toutefois à 79 % dans les pays où le programme est de taille modeste. En matière de santé, pratiquement tous les gouvernements des pays hôtes (98 %) ont continué de se dire satisfaits de la manière dont les coordonnatrices et coordonnateurs résidents assuraient la cohérence de la riposte de l'ONU face à la pandémie.

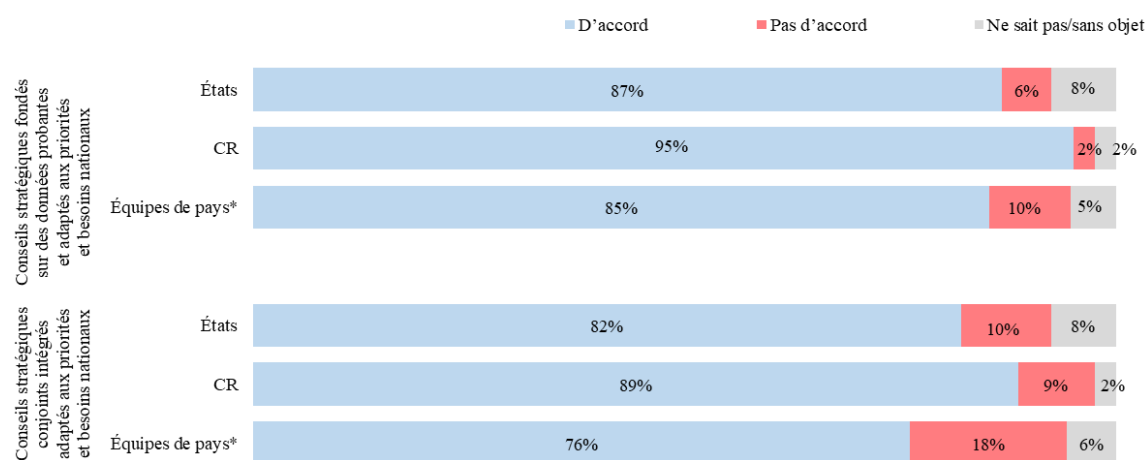
120. À l'approche de l'examen quadriennal complet de 2024, j'ai commandé une évaluation indépendante des fonctions et des capacités du système des Nations Unies pour le développement afin de m'assurer que nous répondons aux attentes des États Membres et que nous sommes à la hauteur de la promesse que nous avons faite d'enclencher une dynamique transformatrice.

A. Réorganiser l'offre collective et les modèles d'activité des entités des Nations Unies pour accélérer les transitions et les transformations en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

1. Tirer parti des réformes pour fournir un soutien politique intégré

121. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2020, le système des Nations Unies pour le développement a été chargé de fournir des conseils stratégiques intégrés et fondés sur des données probantes. Il s'acquitte bien de cette tâche. Il ressort de notre analyse plus globale de l'appui intégré (section II.A.3 ci-dessus) que cette forme de soutien (les conseils stratégiques) est bien accueillie par les gouvernements des pays hôtes, les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays (voir figure 17). Parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 89 % ont affirmé que les équipes de pays des Nations Unies fournissent des conseils stratégiques intégrés aux pays, contre 79 % en 2021. Plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les derniers sommets mondiaux sur l'éducation et les systèmes alimentaires avaient favorisé une approche plus intégrée.

Figure 17

Évaluation par les États, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays de l'appui apporté par ces dernières

Source : Enquêtes réalisées en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des États, auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviation : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents .

* La question posée aux équipes de pays portait sur l'année dernière.

122. Le système des Nations Unies pour le développement est demeuré le partenaire de choix en matière de conseils stratégiques intégrés et fondés sur des données probantes. Quelque 66 % des gouvernements hôtes ont indiqué que le système figurait parmi leurs deux partenaires de prédilection en matière de conseils stratégiques ; 61 % ont indiqué la même chose s'agissant des conseils stratégiques intégrés. Il s'agit là d'une diminution marginale par rapport à 2021, où ces chiffres s'établissaient respectivement à 70 % et à 63 %.

123. L'un des principaux défis stratégiques rencontrés par les États Membres en 2022 avait trait aux répercussions des crises actuelles sur le marché du travail. Augmentation du nombre d'emplois informels, pénurie d'emplois décents et taux de chômage élevé chez les jeunes sont autant de défis pour les États, qui ont la lourde tâche de trouver des moyens d'y remédier malgré les difficultés budgétaires et l'instabilité du climat économique. Ces phénomènes touchent en particulier 4 milliards de personnes qui n'ont accès à aucune forme de protection sociale.

124. L'ONU s'est efforcée d'apporter une réponse à ces besoins à plusieurs niveaux. Par l'intermédiaire du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, nous avons montré que nous étions en mesure d'assurer le développement en situation d'urgence. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale a aidé les États Membres à enclencher des cercles vertueux en matière de génération de revenus et à produire des résultats à long terme en matière de développement humain grâce à la conception, au financement et à l'exécution de stratégies nationales d'emploi et de protection sociale intégrées. Le dispositif d'appui technique de l'Accélérateur s'est associé à l'initiative « Action climat pour l'emploi » pour aider 49 pays à s'engager à placer l'emploi au cœur d'une action climatique ambitieuse et à favoriser une transition juste pour toutes et tous.

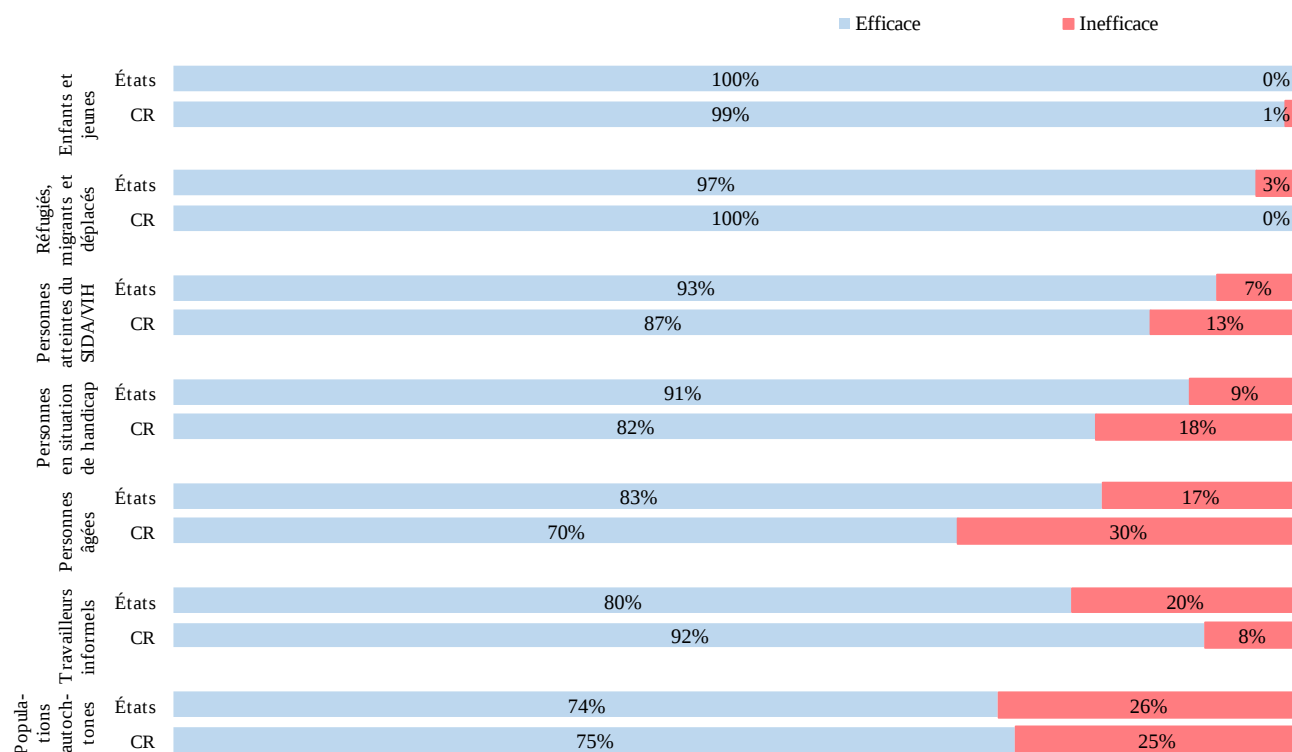
125. Il est encourageant de constater qu'une grande majorité (96 %) des États qui ont demandé un soutien en matière de protection sociale se sont déclarés satisfaits de

l'efficacité des actions entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies. Près de la moitié de ces États ont jugé cet appui très efficace. Si tous les États ont salué l'efficacité du soutien apporté pour étendre les mesures de protection sociale ciblées aux enfants et aux jeunes, seuls 74 % d'entre eux ont fait de même s'agissant des mesures visant les peuples autochtones (voir figure 18).

126. La programmation conjointe – un élément clé de notre offre de développement renforcée – aide également les États Membres à relever le défi. À la fin de 2022, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable avait déjà permis à 147 millions de personnes supplémentaires de bénéficier d'une couverture sociale temporaire et permanente, et ce dans 39 pays et territoires¹⁸. Les 35 programmes conjoints ont été mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits et ont été conçus pour promouvoir l'égalité des genres. Le Fonds a permis de mobiliser des ressources financières additionnelles d'au moins 211 millions de dollars en faveur des systèmes de protection sociale. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système a procédé à une évaluation du Fonds et conclu que ce dernier jouait un rôle essentiel pour ce qui était d'aider les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents à coordonner les équipes de pays et à dialoguer avec les parties prenantes au sujet de la protection sociale et des modes de financement novateurs. Il faudra toutefois intensifier les efforts pour faire en sorte que le guichet (et le Fonds) reçoivent suffisamment de capitaux et de contributions de la part d'un éventail diversifié de donateurs. Il est également prévu que le Fonds ouvre un guichet spécial consacré aux emplois décents et à la protection sociale.

¹⁸ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des activités de développement, Fonds commun pour les objectifs de développement durable, *Catalysing United Nations Action to Rescue the Sustainable Development Goals: Final Report on the Social Protection and Leave No One Behind Joint Programmes*, 2022.

Figure 18

Appui prêté par les équipes de pays des Nations Unies aux pays hôtes en vue d'étendre les mesures de protection sociale ciblées*

Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des États et auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Abréviation : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

* Les réponses « sans objet/ne sait pas » ont été exclues.

2. Soutenir la transformation sociale et économique en temps de crise

127. Tandis que nous cherchons à passer à la vitesse supérieure dans la réalisation des objectifs de développement durable, nous devons nous focaliser sur des actions porteuses de transformation qui ont des effets multiplicateurs sur l'ensemble des objectifs. Dans mon précédent rapport sur l'examen quadriennal complet (A/77/69-E/2022/47), j'ai engagé le système de développement à renforcer l'appui apporté aux États Membres concernant ces actions. En 2022, nous nous sommes concentrés sur trois domaines majeurs : l'alimentation, l'énergie et l'éducation.

128. La transformation des systèmes alimentaires est essentielle à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des droits humains. L'examen quadriennal complet mené en 2020 a mis en lumière le rôle primordial que la sécurité alimentaire et la nutrition jouent dans la réduction de la pauvreté et la réalisation du Programme 2030. Le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été créé à l'issue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires pour favoriser les actions coordonnées et dirigées par les pays visant à transformer les systèmes alimentaires et à les rendre plus résilients face aux changements climatiques, pour assurer la souveraineté de la sécurité alimentaire et pour atteindre les cibles en matière de

nutrition. En décembre 2022, 117 pays avaient mis au point des plans nationaux en vue de l'instauration de systèmes alimentaires durables.

129. En 2023, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable ouvrira un nouveau guichet thématique axé sur la transformation des systèmes alimentaires dans l'optique d'allouer 350 millions de dollars à des programmes conjoints au cours des cinq prochaines années. Sont également en cours des projets concernant l'élaboration d'un outil national de budgétisation à l'usage des États pour les systèmes alimentaires. Le bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui sera dressé en juillet 2023, sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis, de partager les meilleures pratiques et d'apporter des solutions aux obstacles qui entravent actuellement la sécurité alimentaire.

130. La transformation de nos systèmes énergétiques est également primordiale. Les Nations Unies ont collaboré étroitement avec les États Membres en vue d'enclencher des transitions énergétiques inclusives et justes dans plusieurs régions du monde. Les pactes pour l'énergie, instruments essentiels visant à donner corps à la feuille de route mondiale relative à l'objectif 7 par des mesures concrètes et des partenariats, ont permis de faire passer les fonds et les investissements mobilisés en faveur des énergies propres de 400 à 600 milliards de dollars. Sur les 50 États Membres qui ont conclu de tels pactes, 28 ont rendu compte de leurs progrès dans le premier rapport annuel sur les pactes pour l'énergie, publié en septembre 2022. Le plan d'action ONU-Énergie à l'horizon 2025, lancé en 2022, vise à donner accès à l'électricité à 500 millions de personnes supplémentaires.

131. La transformation de nos systèmes éducatifs était également une priorité majeure en 2022, et le remaniement des modèles d'activité du système des Nations Unies pour le développement ont grandement contribué aux progrès accomplis dans ce domaine. Les équipes de pays des Nations Unies ont prêté un concours précieux lors des préparatifs du Sommet sur la transformation de l'éducation que j'ai convoqué en septembre 2022. Mettant à profit leur capacité de mobilisation, les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont apporté leur appui aux États en matière d'analyses, de consultations nationales et de hiérarchisation des priorités en vue de faire naître une vision commune de l'avenir de l'éducation. Avant la tenue du Sommet, 163 consultations nationales ont été organisées et ont alimenté les déclarations nationales d'engagement annoncées par 133 États Membres à l'occasion du Sommet. Les entités des Nations Unies ont également travaillé avec les États et d'autres partenaires pour mobiliser un appui en faveur d'une action accélérée dans des domaines essentiels, notamment l'apprentissage fondamental, l'éducation dans les situations de crise, l'éducation des filles, l'apprentissage numérique, l'écologisation de l'éducation et le financement de l'éducation.

132. Une grande majorité des gouvernements hôtes (94 %, contre 95 % en 2021) ont confirmé que les équipes de pays des Nations Unies aidaient les pays à élargir l'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable. Une part similaire (93 %) des coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient du même avis, ce qui représente une amélioration notable par rapport aux 81 % enregistrés en 2021.

133. La tâche essentielle qui incombe aux États et au système des Nations Unies pour le développement est de donner corps à cet élan par des améliorations concrètes dans les classes, dans l'enseignement et dans les résultats d'apprentissage des élèves. Le Comité directeur de haut niveau ODD 4, coprésidé par l'UNESCO et la Sierra Leone,

a un rôle essentiel à jouer à cet égard, notamment dans le suivi de la mise en œuvre des initiatives mondiales et des engagements nationaux¹⁹.

134. Au niveau national, les coordinatrices et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays aident les pays à progresser dans les engagements qu'ils ont pris et à intégrer la transformation de l'éducation dans les cadres de coopération. Au niveau régional, des activités d'apprentissage par les pairs et de développement des capacités seront organisées par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régionale pour l'objectif 4. À l'avenir, mon Conseiller spécial pour le Sommet sur la transformation de l'éducation assurera le suivi des travaux visant à élaborer une note d'orientation sur la transformation de l'éducation destinée à guider les préparatifs du Sommet de l'avenir et inspirée de la vision stratégique que j'ai exposée à l'occasion du Sommet. Des efforts sont également entrepris dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable en vue de dynamiser encore davantage l'action prioritaire menée pour transformer l'éducation. Je compte sur le plein appui de toutes les entités des Nations Unies et des partenaires de développement pour que ces efforts permettent à l'ONU d'apporter une plus grande contribution dans ce domaine.

3. Accélérer la protection de l'environnement grâce à une approche du développement commune à l'ensemble du système

135. Le Programme 2030 sera voué à l'échec tant que nous ne mettrons pas un terme à la guerre que nous livrons à la nature. Pour parvenir au développement durable, c'est précisément de durabilité dont nous aurons besoin. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet, il a été demandé que des conseils stratégiques fondés sur des données probantes et un appui programmatique soient fournis en matière de protection de l'environnement. Pour faire suite à cette requête, le système de développement des Nations Unies a œuvré de l'échelon mondial à l'échelon local.

136. Notre communauté mondiale s'est mobilisée à l'occasion de plusieurs événements décisifs survenus récemment. On peut notamment citer la création, à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de nouvelles modalités de financement devant permettre de répondre aux pertes et préjudices. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, instrument historique, est quant à lui venu raviver l'ambition qui est la nôtre d'enrayer la perte de biodiversité et d'inverser ce phénomène d'ici à 2030. Plus récemment, les États sont parvenus à s'entendre sur un projet d'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dont l'objectif est de protéger la biodiversité marine dans plus de 70 % de l'océan mondial.

137. Nous y avons donné suite par des actions entreprises au niveau des pays. La quasi-totalité (98 %) des gouvernements hôtes ont déclaré recevoir des conseils en matière de politique climatique de la part des Nations Unies, ce qui représente une augmentation par rapport aux 83 % enregistrés en 2021. Parmi les coordinatrices et coordonnateurs résidents, 90 % ont confirmé que les équipes de pays avaient apporté un appui aux capacités nationales et prêté leur soutien dans le cadre d'approches stratégiques intégrées en vue de combattre les effets des changements climatiques et de renforcer la résilience aux catastrophes et aux phénomènes climatiques extrêmes.

138. À l'issue de l'examen quadriennal complet de 2020, il a été jugé important que des approches sensibles au climat et respectueuses de l'environnement soient

¹⁹ Voir la note d'orientation visant à guider le passage de l'engagement à l'action dans le cadre du suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation, disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/tes_follow-up_guidance_note_-_eng.pdf.

intégrées dans les programmes et les plans stratégiques, y compris les cadres de coopération. Des progrès ont été accomplis à cet égard dans l'ensemble du système, mais il faut en faire plus. La part de cadres de coopération prévoyant des mesures destinées à mettre en œuvre des accords environnementaux est passée de 19 % à 27 % en 2022. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais ces progrès se limitent pour la plupart à l'action climatique et n'incluent pas d'autres objectifs liés à l'environnement. En outre, 69 % des équipes de pays des Nations Unies (soit une baisse par rapport aux 75 % enregistrés en 2021) ont indiqué que des considérations environnementales avaient été prises en compte dans la programmation et les conseils stratégiques. Plusieurs d'entre elles ont fait observer que l'intégration des questions environnementales était souvent cloisonnée et que des approches intersectorielles étaient davantage nécessaires.

139. Cette difficulté trouve peut-être en partie son origine dans la première phase des cadres de coopération, à savoir l'analyse commune des pays. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a procédé à l'examen, en interne, d'un échantillon de 28 analyses communes de pays et de 20 cadres de coopération, à l'issue duquel il est apparu que les questions environnementales étaient peu prises en considération dans les analyses et, partant, dans les cadres de coopération.

140. En ce qui concerne la biodiversité, le nombre d'entités du système des Nations Unies pour le développement ayant énuméré des mesures de lutte contre les facteurs de perte de biodiversité dans leurs plans stratégiques est passé de 13 sur 28 à 19 sur 29 en 2022. Celles ayant inclus des facteurs de changement climatique restent à peu près au même niveau, soit 26. J'attends de toutes les entités qu'elles définissent et présentent un plan cohérent visant à s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité et de changement climatique qui sont d'ordre socioéconomique et liés à la gouvernance.

141. La solution doit notamment consister à rassembler tous les spécialistes autour de la table, ce qui implique pour les équipes de pays d'être inclusives, d'être pleinement associées aux efforts et de s'entendre sur des approches cohérentes et intégrées. Si 75 % des gouvernements hôtes ont reconnu que les conseils en matière de stratégie climatique qu'ils avaient reçus étaient intégrés, plusieurs ont indiqué qu'il y avait moyen d'obtenir de meilleurs résultats en favorisant davantage le dialogue et la coordination. La plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (87 %, contre 76 % en 2021) ont indiqué que les membres des équipes de pays collaboraient sur les questions climatiques.

142. Il reste plusieurs étapes importantes à franchir et le suivi du système des Nations Unies pour le développement sera nécessaire à cet égard. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et le Sommet sur l'ambition climatique, entre autres, donnent une occasion cruciale à la communauté mondiale de prendre soin de la relation fragile que nous entretenons avec notre unique planète. C'est la vie elle-même qui est en jeu, rien de moins.

4. Concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté

143. Le Programme 2030 a pour objectif de ne laisser personne de côté. S'il exclut les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, le développement durable n'a rien du développement. Les efforts que nous menons en vue de la réalisation des objectifs de développement durable doivent être ancrés dans les droits humains de toutes et tous. Des données objectives recueillies récemment nous donnent un aperçu de ce que le fait de ne laisser personne de côté signifie concrètement. À l'issue d'une évaluation

indépendante, notre Bureau des évaluations à l'échelle du système²⁰ a constaté que la riposte engagée à l'échelle du système des Nations Unies face à la COVID-19 était profondément ancrée dans les droits humains et guidée par le principe d'égalité des genres et la volonté de ne laisser personne de côté. Les équipes de pays des Nations Unies se sont approprié ces principes et en ont assumé la responsabilité, et ont aidé les États à faire en sorte que les interventions menées à l'échelle nationale répondent aux besoins des populations les plus marginalisées.

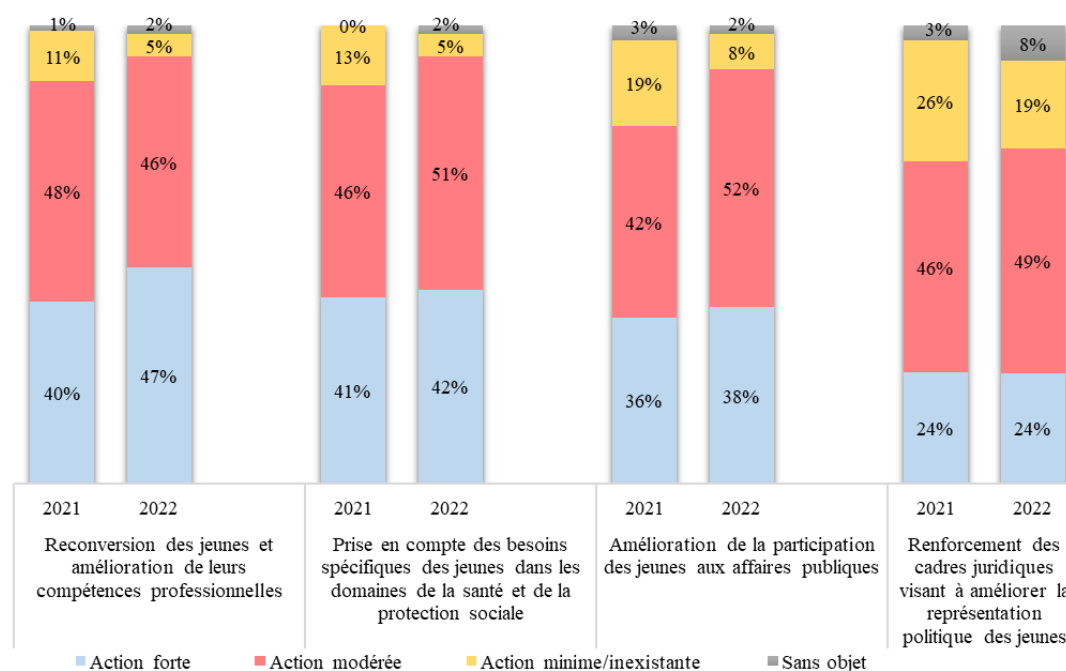
144. La demande d'appui en matière de droits humains dans le cadre du développement durable était assez forte en 2022 : 87 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les gouvernements hôtes avaient demandé un appui stratégique en la matière en 2022, contre 79 % en 2021. Les appréciations concernant la qualité de l'aide fournie étaient également positives dans l'ensemble. Parmi les gouvernements hôtes, 90 % considèrent que l'appui que leur ont apporté les équipes de pays des Nations Unies pour les aider à s'acquitter des obligations mises à leur charge par les traités internationaux relatifs aux droits humains était adapté, ce qui représente une augmentation par rapport aux 84 % enregistrés en 2021.

145. Ne laisser personne de côté, c'est aussi ne laisser aucune femme ni aucune fille de côté. Les États ont classé l'égalité des genres dans les six premiers domaines pour lesquels ils avaient reçu une aide importante de la part des entités des Nations Unies au cours des deux années écoulées, et 92 % des pays hôtes ont demandé un appui dans ce domaine en 2022. La vaste majorité des pays hôtes (96 %) ont indiqué avoir reçu un appui efficace de la part des entités des Nations Unies en 2022 pour ce qui était du renforcement des mécanismes institutionnels et des cadres juridiques visant à prévenir et à éliminer la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles. L'initiative Spotlight, une initiative phare menée par mon cabinet, a dépassé les attentes en contribuant à multiplier par huit les ressources nationales allouées à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En 2021, cette initiative a contribué à l'adoption ou au renforcement de 198 lois nationales dans 41 pays et au renforcement de 43 plans d'action nationaux visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. L'initiative a consacré 179 millions de dollars à des groupes de la société civile, une somme qui représente la moitié des ressources programmables.

146. Comme souligné dans mon précédent rapport, on ne peut pas oublier les jeunes : 85 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que leur pays hôte avait demandé un appui sur les questions relatives à la jeunesse. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2021, où il s'établissait à 76 %. Les coordinatrices et les coordonnateurs résidents ont fait état d'améliorations encourageantes dans le dialogue qu'ils entretiennent avec leur équipe de pays sur les questions relatives à la jeunesse (voir figure 19). J'ai le plaisir d'annoncer que 25 entités sur 27 ont confirmé qu'elles avaient mis en place de nouvelles politiques visant à intensifier le travail qu'elles mènent avec les jeunes et pour les jeunes, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

²⁰ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immediate-la-covid-19-0>.

Figure 19
Action des équipes de pays des Nations Unies en faveur des jeunes : appréciation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

147. Je me réjouis que l'Assemblée générale, par sa résolution [76/306](#), ait décidé de créer un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et l'ait chargé de faire en sorte que la parole des jeunes soit systématiquement prise en considération dans l'ensemble du système des Nations Unies. Je suis persuadé que le Bureau renforcera les progrès réalisés à l'échelle du système sur les questions relatives aux jeunes et qu'il placera la jeunesse au cœur du développement durable. Conformément à ma note d'orientation relative à la mobilisation véritable des jeunes dans l'élaboration des politiques et la prise des décisions, j'engage les équipes de pays à aider les États à donner aux jeunes la possibilité de participer réellement à la prise des décisions pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

148. Pour ne laisser personne de côté, il faut aussi tenir compte des besoins et des droits des peuples autochtones, comme préconisé dans l'examen quadriennal complet de 2020. Je suis préoccupé par le fait que les peuples autochtones continuent de figurer parmi les groupes auprès desquels les équipes de pays des Nations Unies sont les moins engagées. Au cours des quatre dernières années, 23 % des équipes de pays seulement ont aidé les États à élaborer des politiques ou des programmes visant à remédier aux inégalités structurelles auxquelles se heurtent les peuples autochtones. Seules 15 % des équipes de pays ont consulté les peuples autochtones à l'occasion de l'élaboration de leur instrument de programmation actuel. Au total, 39 % disposent d'un cadre de coopération ou d'un document équivalent qui inclut la réalisation des droits des peuples autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

149. Je constate avec inquiétude que le nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui mettent en place ou renforcent des mécanismes consultatifs au service du dialogue sur les processus de développement national ont diminué (57 % en 2022, contre 68 % en 2021) et qu'il en est de même en ce qui concerne la création de conseils consultatifs

des peuples autochtones (9 % en 2022, contre 12 % en 2021). J'engage toutes les entités à inverser cette tendance. J'ai demandé aux chefs d'entités d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris la promotion de mécanismes consultatifs et d'instances de dialogues, et à réaliser ainsi pleinement ces droits.

150. Enfin, le système de développement des Nations Unies a renforcé les actions collectives menées en faveur des personnes en situation de déplacement. Au cours des quatre dernières années, conformément à l'accord récent sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, 75 % des équipes de pays des Nations Unies ont aidé les États à élaborer des politiques visant à remédier aux inégalités structurelles auxquelles sont confrontés les migrants, 63 % ont apporté un appui dans le cadre de politiques visant à répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile et 37 % ont soutenu des politiques visant à répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Lors de l'élaboration des instruments de programmation actuels, 21 % des équipes de pays des Nations Unies ont consulté des migrants, 15 % des réfugiés et des demandeurs d'asile et 8 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

151. Face au nombre record de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, nous devons nous attaquer de toute urgence aux causes profondes de ce phénomène en plaçant le développement au centre de notre action. J'ai nommé un Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes et l'ait chargé d'exécuter mon Programme d'action sur les déplacements internes. Je compte que ce programme permettra d'accélérer les efforts que nous conduisons pour aider les personnes déplacées à trouver des solutions à leur situation, empêcher de nouveaux déplacements et faire en sorte que les personnes déplacées reçoivent une protection et une assistance efficaces. Les équipes œuvrent déjà à la mise en place de solutions dirigées par les États et soutenues par le développement, l'objectif étant de placer au moins 10 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sur des « pistes de solution » et de mettre au point de nouvelles approches pour répondre à ce défi urgent. Plusieurs États ont déjà mis en place de telles pistes ou sont en passe de le faire. J'encourage les États Membres à continuer de soutenir ce programme en intensifiant leurs efforts, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies de solutions et en organisant des dialogues nationaux avec les personnes déplacées, la société civile et la communauté internationale pour tenter de trouver des solutions aux déplacements internes qui répondent aux souhaits des personnes déplacées et respectent leurs droits.

B. Adapter l'appui apporté à la situation de chaque pays

1. Rattraper le retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

152. Les pays en situation particulière sont les moins responsables de plusieurs crises mondiales, notamment des changements climatiques. Ils sont pourtant en général les premiers à en faire les frais. Dans l'examen quadriennal complet, il est demandé d'accorder de l'attention aux besoins de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et de renforcer le partenariat en Afrique et d'y intensifier l'appui apporté.

153. Je constate avec satisfaction que les ressources destinées aux activités opérationnelles dans les pays en situation particulière ont récemment fortement augmenté (voir figure 20)²¹. La part des dépenses totales consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les pays les moins avancés a atteint 50,5 % en 2022. Les ressources destinées aux pays en développement sans littoral ont atteint un niveau similaire par habitant. En ce qui concerne les dépenses consacrées aux activités opérationnelles, parmi tous les groupes de pays, les petits États insulaires en développement ont enregistré le taux de croissance le plus élevé. Il ressort de l'enquête réalisée auprès des pays donateurs que les pays les moins avancés, les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement sont les trois groupes de pays auxquels la plus grande priorité est accordée lorsque des décisions de financement sont prises (voir figure 15).

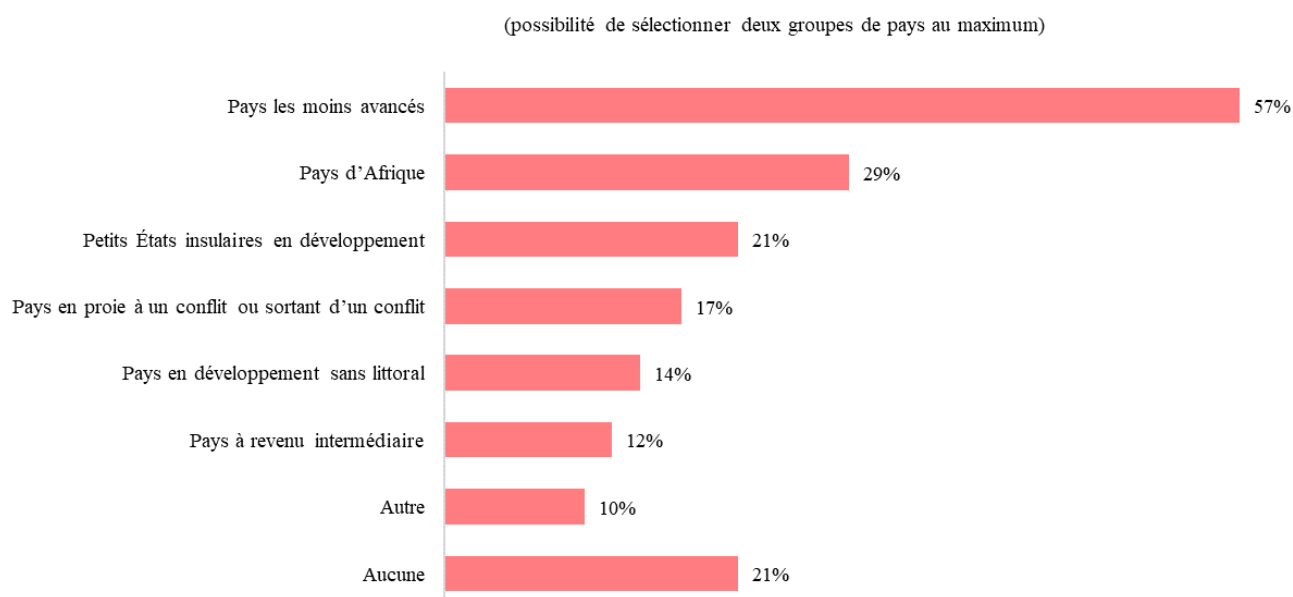
Figure 20
Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, dont l'aide humanitaire, par catégorie de pays

<i>Catégorie de pays</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Dépenses en 2021 (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Montant moyen des dépenses par pays (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage par rapport au montant total des dépenses</i>	<i>Évolution des dépenses sur cinq ans</i>	<i>Montant des dépenses par habitant (en dollars des États-Unis)</i>
Pays les moins avancés	46	17 628	383	50,5	+66 %	16,03
Petits États insulaires en développement	55	1 313	24	3,8	+121 %	18,24
Pays en développement sans littoral	32	9 157	286	26,3	+43 %	16,62
Pays d'Afrique	54	15 038	278	43,1	+39 %	10,80
Pays à revenu intermédiaire	109	18 128	166	52,0	+51 %	3,12
Ensemble des pays hôtes	162	34 338	212	100	+57 %	5,22

Source : Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales.

²¹ Pour chaque catégorie, la liste des pays est disponible sur le site Web du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays peuvent faire partie d'une ou de plusieurs catégories. Voir <https://www.un.org/ohrls/fr>.

Figure 21

Groupes de pays auxquels les pays contributeurs accordent la plus grande priorité lorsqu'ils prennent des décisions de financement

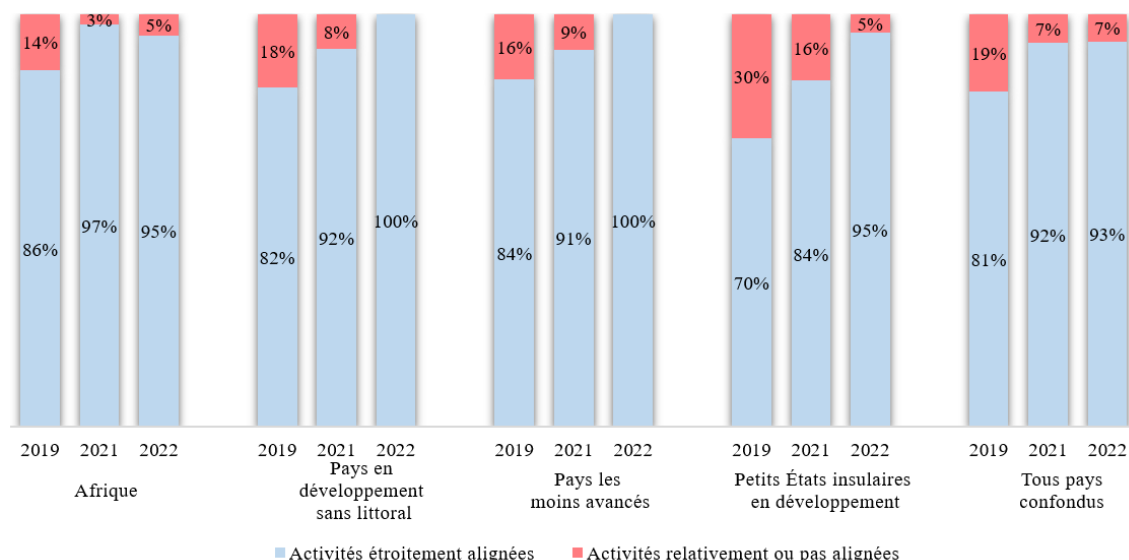
Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays contributeurs.

154. Les pays en situation particulière ont pour la plupart estimé que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement avait contribué à la réalisation de progrès. Tous les petits États insulaires en développement, 82 % des pays d'Afrique et 79 % des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ont jugé que, depuis les réformes, les entités des Nations Unies travaillaient davantage en collaboration.

155. Je suis heureux de souligner que les activités du système des Nations Unies pour le développement sont de mieux en mieux alignées sur les besoins et priorités des pays en situation particulière (voir figure 22). Tous les pays les moins avancés et pays en développement sans littoral estiment que les activités du système des Nations Unies pour le développement sont étroitement alignés sur leurs besoins et leurs priorités ; 95 % des pays d'Afrique et 94 % des petits États insulaires en développement ont la même impression (voir figure 22)²².

²² Au total, 30 pays les moins avancés, 26 pays en développement sans littoral, 22 petits États insulaires en développement et 39 pays d'Afrique ont répondu au questionnaire du Département des affaires économiques et sociales destiné aux pays hôtes.

Figure 22
Alignement des activités sur les priorités et besoins nationaux en matière de développement



Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes.

156. Plusieurs mécanismes facilitent cet alignement, notamment des plans-cadres de coopération efficaces, qui sont indispensables. Comme en 2021, plus de 95 % des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique ont déclaré que les plans-cadres de coopération permettaient aux États de veiller à ce que les activités du système des Nations Unies pour le développement tiennent bien compte des priorités nationales, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il importe que les équipes de pays des Nations Unies soient configurées de telle manière que les priorités nationales soient bien prises en considération. Tous les pays les moins avancés et pays en développement sans littoral qui ont répondu à l'enquête ont estimé que la configuration des entités des Nations Unies était adaptée à leurs besoins particuliers et aux défis spécifiques auxquels ils ont dû faire face en 2022 ; en 2021, 92 % et 89 % d'entre eux, respectivement, partageaient cet avis. La même opinion a été exprimée par 79 % des petits États insulaires en développement, contre 61 % l'année précédente.

157. Les pays en situation particulière ont indiqué qu'ils avaient reçu un appui en ce qui concerne plusieurs objectifs de développement durable. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ont fait figurer la santé et le bien-être (objectif 3), l'éducation (objectif 4) et la lutte contre les changements climatiques (objectif 13) parmi les cinq principaux domaines dans lesquels ils ont reçu l'aide d'entités des Nations Unies au cours des cinq années écoulées. Les autres domaines dans lesquels l'aide a principalement été apportée étaient les suivants : l'élimination de la pauvreté (objectif 1 ; pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays d'Afrique), la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim (objectif 2 ; pays les moins avancés, petits États insulaires en développement et pays d'Afrique) et l'égalité des sexes (objectif 5 ; pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement).

158. À la question de savoir si l'aide qu'ils recevaient des entités des Nations Unies était adaptée, la plupart des pays en situation particulière ont répondu par

l'affirmative (voir figure 23). La quasi-totalité des pays (100 % des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays d'Afrique et 90 % des petits États insulaires en développement) ont jugé que le soutien fourni en ce qui concerne les capacités statistiques et la collecte, l'analyse et la gestion des données était adéquat. La plupart d'entre eux (97 % des pays les moins avancés, 96 % des pays en développement sans littoral, 95 % des pays d'Afrique et 90 % des petits États insulaires en développement) ont estimé que l'appui technique était adapté aux besoins et priorités nationaux. De même, la quasi-totalité d'entre eux (95 % des petits États insulaires en développement, 93 % des pays les moins avancés et 92 % des pays en développement sans littoral et des pays d'Afrique) ont estimé que les conseils pratiques fondés sur des données probantes qu'ils avaient reçus étaient adaptés. Les réponses positives des petits États insulaires en développement sont particulièrement encourageantes car elles montrent que les changements apportés après que j'ai fait part de mon inquiétude à cet égard dans mon précédent rapport (A/77/69-E/2022/47) ont donné des résultats.

Figure 23

Mesure dans laquelle les groupes de pays conviennent que les entités des Nations Unies fournissent des conseils et un appui adéquats (par catégorie)

<i>Catégorie</i>	<i>Pays à revenu intermédiaire</i>	<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Petits États insulaires en développement</i>	<i>Pays d'Afrique</i>
Conseils pratiques fondés sur des données probantes adaptés aux besoins et priorités nationaux	97 %	93 %	92 %	95 %	92 %
Conseils pratiques intégrés communs adaptés aux priorités et aux besoins nationaux	93 %	86 %	85 %	95 %	83 %
Soutien technique adapté aux besoins et priorités nationaux	96 %	97 %	96 %	90 %	95 %
Aide au financement consacré à la réalisation des objectifs de développement durable	91 %	87 %	88 %	80 %	89 %
Aide relative aux cadres de financement nationaux intégrés	84 %	88 %	83 %	71 %	88 %
Appui à la mobilisation de partenariats au service des priorités nationales de développement	95 %	90 %	92 %	86 %	89 %
Appui concernant les capacités statistiques et la collecte, l'analyse et la gestion des données	99 %	100 %	100 %	90 %	100 %

Source : Enquête réalisée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes.

159. Les niveaux de satisfaction varient d'un groupe à l'autre. À la question de savoir s'ils estimaient recevoir des conseils pratiques intégrés communs adaptés, 95 % des petits États insulaires en développement ont répondu par l'affirmative mais seulement 86 % des pays les moins avancés, 85 % des pays en développement sans littoral et 83 % des pays d'Afrique partageaient cet avis. Par ailleurs, 71 % des petits États insulaires en développement, 83 % des pays en développement sans littoral, 88 % des pays les moins avancés et 88 % des pays d'Afrique ont dit estimer recevoir des entités des Nations Unies un soutien adéquat en ce qui concerne les cadres de financement nationaux intégrés, un niveau comparable à celui obtenu pour l'ensemble des pays (83 %). Ces résultats donnent à penser qu'il est possible de renforcer les services offerts par le système des Nations Unies pour le développement concernant le financement du développement durable, comme précisé à la section III.A. ci-dessus.

160. Dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, il est demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement de soutenir activement la mise en œuvre de ce programme. Un plan

de mise en application du Programme d'action par le système des Nations Unies pour le développement est en cours d'élaboration. Il garantira une action cohérente et coordonnée, étayée par un suivi et une mise en œuvre efficaces. Il s'appuiera sur des mécanismes efficaces et les ressources du système, telle la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui continue d'apporter des contributions précieuses au renforcement des capacités en matière de sciences, de technologies et d'innovation en vue de la transformation structurelle. En 2022, la Banque de technologies a mis à l'essai un nouveau modèle de conception de projets de transfert de technologie, qui sera appliqué en 2023 à des initiatives concernant les soins de santé, le logement durable, les systèmes alimentaires et la transformation numérique en Gambie, au Malawi, au Mozambique et au Niger.

161. Le système des Nations Unies pour le développement a continué d'aider les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés, en particulier ceux dont le reclassement aura lieu en 2023 (Bhoutan) et en 2024 (Angola, Îles Salomon et Sao Tomé-et-Principe). Le Mécanisme de soutien au reclassement durable rassemble, pour chaque pays, les services intégrés de conseil et de renforcement des capacités du système des Nations Unies. L'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement continue également d'apporter son aide aux pays en voie de reclassement.

162. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, il est encourageant de constater que le montant annuel des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les 32 pays en développement sans littoral a augmenté de 43 % entre 2016 et 2021 et dépasse maintenant les 9 milliards de dollars. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en 2024, procédera à un examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et définira une ligne de conduite pour les années à venir. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies participeront pleinement aux préparatifs de la Conférence.

163. L'intégration des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des questions relatives aux petits États insulaires en développement était une autre priorité clairement définie dans l'examen quadriennal complet. Il est encourageant de constater que le montant des dépenses consacrées par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de développement dans les petits États insulaires en développement a presque doublé entre 2020 et 2021, pour atteindre 33 millions de dollars par pays en moyenne. L'aide que le système des Nations Unies pour le développement a apportée aux petits États insulaires en développement dans le contexte de la COVID-19 a été bien accueillie²³. La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024, sera une bonne occasion d'évaluer les progrès accomplis et d'infléchir le cap si nécessaire.

164. Les pays d'Afrique ont été touchés par une confluence de chocs, à savoir le fléchissement de la demande extérieure, la montée de l'inflation au niveau mondial et des coûts d'emprunt plus élevés, ainsi que par les effets de conditions météorologiques défavorables, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et d'autres crises liées à la guerre en Ukraine. L'action que nous menons conjointement avec l'Union africaine, conformément au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est donc d'autant plus

²³ L'aide apportée par le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 a été jugée opportune par 95 % des petits États insulaires en développement et complète par 89 % d'entre eux, des niveaux de satisfaction semblables à ceux de l'ensemble des pays hôtes (95 % et 91 %).

opportune et nécessaire. En 2021, des dépenses d'un montant de 15,5 milliards de dollars ont été engagées par le système des Nations Unies pour le développement en Afrique, soit plus que dans n'importe quelle autre région, ce qui représentaient plus de 44 % de l'ensemble des dépenses engagées au niveau des pays. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (dont il est question plus en détail ci-dessus) et l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ont permis de mieux coordonner l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays d'Afrique, notamment dans le domaine de l'énergie, un moteur du relèvement socioéconomique en Afrique.

165. Pour ce qui est de l'aide nécessaire au cours des cinq prochaines années, parmi les cinq objectifs de développement durable considérés comme prioritaires, plusieurs de ceux qui ont été retenus par les pays en situation particulière étaient les mêmes. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ont placé en tête des priorités l'élimination de la pauvreté (objectif 1), la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim (objectif 2), la santé et le bien-être (objectif 3), la lutte contre les changements climatiques (objectif 13) et l'éducation (objectif 4). Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont également fait figurer parmi les priorités l'emploi productif et la croissance économique soutenue (objectif 8) et les petits États insulaires en développement ont indiqué en outre l'assainissement et l'hygiène (objectif 6, petits États insulaires en développement). Les pays d'Afrique ont également considéré les partenariats (objectif 17) comme une priorité absolue.

2. Aider les pays à revenu intermédiaire à investir dans les transitions nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

166. Les pays à revenu intermédiaire accueillent environ les deux tiers de la population mondiale, dont 62 % de celle vivant dans la pauvreté. Bon nombre de ces pays doivent faire face aux mêmes vulnérabilités que les pays à faible revenu, y compris la dette extérieure, la volatilité des taux de change et des flux de capitaux, la dépendance excessive à l'égard des produits de base, la faiblesse des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale et les effets néfastes des risques de catastrophe et des changements climatiques. Pourtant, les difficultés auxquelles ils se heurtent sont souvent considérées comme moins urgentes que celles auxquelles les pays plus pauvres sont confrontés.

167. Le système des Nations Unies pour le développement continue, comme demandé dans l'examen quadriennal complet, de fournir un soutien ciblé aux pays à revenu intermédiaire étant donné qu'ils n'ont pas tous les mêmes besoins en matière de développement. Un très grand nombre de pays à revenu intermédiaire ont estimé que cet appui était adéquat (voir figure 23 ci-dessus), tout particulièrement en ce qui concerne les conseils pratiques fondés sur des données probantes adaptés à leurs besoins et priorités nationaux (97 %) et la mobilisation de partenariats au service des priorités nationales de développement (95 %). Comme pour les autres groupes de pays, des améliorations peuvent être apportées en ce qui concerne l'aide relative aux cadres de financement nationaux intégrés, 84 % des pays à revenu intermédiaire convenant que l'appui fourni dans ce domaine est adéquat²⁴.

168. Les pays à revenu intermédiaire ont fait figurer les domaines ci-après parmi ceux dans lesquels la contribution du système des Nations Unies a été des plus appréciables ces deux dernières années : la santé et le bien-être (objectif 3), la lutte

²⁴ Au total, 75 pays à revenu intermédiaire ont répondu au questionnaire du Département des affaires économiques et sociales destiné aux pays hôtes.

contre les changements climatiques (objectif 13), l'élimination de la pauvreté (objectif 1), l'éducation (objectif 4) et l'égalité des sexes (objectif 5). Ils ont inscrit quatre de ces objectifs (objectifs 3, 4, 1 et 13) ainsi que l'objectif relatif à l'emploi productif et à la croissance économique soutenue (objectif 8) parmi les cinq domaines prioritaires dans lesquels ils auront besoin d'une assistance au cours des deux années à venir.

169. Toutefois, pour accélérer la réalisation des objectifs, il est essentiel de mettre au point de nouvelles méthodes de mesure des progrès qui ne se limitent pas au produit intérieur brut (PIB). C'est une de mes priorités pour ce qui est de bien comprendre quels sont les vulnérabilités et les besoins des pays. J'attends également avec intérêt le rapport du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle, qui devrait être publié en juin 2023.

170. Un état des lieux qui permette de se faire une idée précise de l'appui offert aux pays à revenu intermédiaire, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/215](#), sera bientôt achevé. Il comprend des informations tirées des dernières enquêtes menées par le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de l'examen quadriennal complet, des informations sur le soutien financier que le système des Nations Unies pour le développement a apporté aux pays hôtes ainsi que d'autres sources quantitatives et qualitatives. Les résultats figureront dans le rapport sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire que je présenterai à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session. Je ne doute pas que cet état des lieux nous aidera à fournir aux pays à revenu intermédiaire un meilleur appui concerté et inclusif adapté aux défis spécifiques et aux besoins divers de ces pays.

V. Continuer de mieux rendre compte des activités du système des Nations Unies pour le développement et de mieux les contrôler

A. Gestion axée sur les résultats et communication de données factuelles

171. Nous l'avons dit dès le départ : la pierre de touche du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est sa capacité de produire de meilleurs résultats sur le terrain. Les résultats obtenus à l'échelle du système doivent donc être mis en commun et communiqués de manière transparente aux niveaux national, régional et mondial. Nous améliorons la communication de l'information d'année en année. Comme demandé dans la résolution [72/279](#), il est rendu compte tous les ans aux États Membres des résultats obtenus à l'échelle du système et du concours que le système apporte à la réalisation des objectifs de développement durable (voir [E/2023/62](#)). Le cadre de résultats pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents demandé dans la résolution [76/4](#) a été établi en consultation avec les États Membres et le premier ensemble de résultats figure dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, les rapports annuels sur les résultats régionaux sont établis dans le cadre de plateformes de collaboration régionale et présentés lors des forums régionaux pour le développement durable²⁵.

²⁵ En 2023, des forums régionaux pour le développement durable ont eu lieu en Afrique (du 28 février au 2 mars), dans la région arabe (du 14 au 16 mars), dans la région Asie-Pacifique (du 27 au 30 mars), en Europe (les 29 et 30 mars) et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (du 25 au 28 avril).

172. Toutes les équipes de pays des Nations Unies ont établi des rapports annuels sur les résultats obtenus dans les pays en 2022, conformément à l'engagement 4 relatif au pacte de financement. Il ressort des réponses reçues que les États sont satisfaits de la qualité des rapports. Plus de 79 % des États qui ont répondu ont indiqué que les données financières présentées dans les rapports annuels étaient suffisantes, contre 58 % l'année précédente.

173. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration de normes communes pour l'établissement de rapports financiers à l'échelle du système. En 2022, toutes les entités des Nations Unies ont soumis des données financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ce qui garantit une très bonne comparabilité des données à l'échelle du système, données qui sont ensuite publiées sur le site Web du Conseil des chefs de secrétariat (<https://unsceb.org/financial-statistics>). Au total, 36 des 46 entités des Nations Unies ont rendu compte de leurs dépenses afférentes au programme au regard des objectifs de développement durable en 2022, contre 24 entités en 2021²⁶. Néanmoins, un grand nombre d'entités ne publient pas encore de descriptifs de projet ni de listes de projets (15 sur 28 et 11 sur 29, respectivement). Il faut que cela soit fait au plus vite afin que les États Membres puissent se faire une idée précise du soutien que l'ensemble du système apporte en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

174. Parmi les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable interrogées, 61 % (soit 17 sur 28 entités) déclarent que les données financières qu'elles publient sont conformes aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ou à des normes équivalentes, un pourcentage en hausse par rapport à la référence arrêtée à 36 % en 2017 dans le pacte de financement. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a commencé à faire en sorte que ses départements puissent améliorer la qualité des informations communiquées et satisfaire à ces normes. Nous devons accélérer ce changement et je m'attends à ce que le Comité de haut niveau sur la gestion assure un suivi afin de veiller à ce que le Secrétariat atteigne cet objectif d'ici à 2024.

175. À l'échelle mondiale, le nouveau cadre d'indicateurs de produits relatif aux objectifs de développement durable permet aux entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de mesurer leur contribution à la réalisation des objectifs. Tirant parti de la méthodologie commune élaborée dans le cadre de la riposte face à la COVID-19, le cadre exploite les indicateurs existants des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ce qui permet de réduire les coûts de transaction de ces entités et de se faire une représentation globale de la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs. Les premiers résultats ont été publiés et montrent les contributions des 19 premières équipes de pays des Nations Unies à avoir adopté ce cadre.

B. Faire reposer les évaluations à l'échelle du système sur des bases solides

176. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système est maintenant en place. Je m'y étais engagé dans mon précédent rapport sur l'examen quadriennal complet ([A/77/69-E/2022/47](#)),

²⁶ Le nombre total d'entités des Nations Unies qui communiquent des informations financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination comprend des entités de l'ensemble du système des Nations Unies et diffère du nombre de celles qui sont membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

dans lequel j'avais rappelé la mission de ce bureau et proposé qu'il soit organisé simplement, et dirigé par un directeur ou une directrice de classe D-2 qui serait appuyé(e) par une petite équipe et me rendrait compte directement. Un directeur par intérim a été nommé (vacance de poste temporaire) jusqu'à ce qu'un directeur ou une directrice soit nommé(e) (engagement de durée déterminée). Un avis de vacance de poste a été publié en décembre 2022 et la procédure de recrutement est sur le point de s'achever.

177. Le Bureau est habilité à communiquer ses rapports directement au Conseil économique et social. Les États Membres ont appuyé ma proposition dans la résolution 72/279 et redit leur soutien dans les résolutions ultérieures sur l'examen quadriennal complet. Conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, j'ai demandé et obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la prorogation d'un poste de directeur(trice) du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système de classe D-2 pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

178. Pour financer les activités du Bureau au moyen de ressources extrabudgétaires, j'ai créé un fonds d'affectation spéciale devant être alimenté par des ressources extrabudgétaires et la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a sollicité par écrit des contributions auprès de tous les États Membres. Au moment de la rédaction du présent rapport, deux États Membres avaient fourni des ressources. Les fonds reçus sont utilisés uniquement pour couvrir les coûts afférents au recrutement du directeur ou de la directrice pour une période d'un an et aux locaux à usage de bureau, ce qui limite la capacité du Bureau d'être opérationnel. J'accueille donc avec satisfaction la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir memorandum du Comité AC/2193) tendant à ce que le Bureau soit financé au moyen du budget ordinaire. J'ai l'intention de proposer que des ressources d'un montant total d'environ 2,5 millions de dollars par an soient allouées au financement du Bureau dans le prochain projet de budget annuel. J'estime qu'un financement stable du Bureau des évaluations à l'échelle du système, au moyen de ressources ordinaires, est essentiel pour l'apprentissage, la transparence, la responsabilité et l'amélioration du système des Nations Unies pour le développement.

179. Même dans sa phase initiale, le Bureau des évaluations à l'échelle du système a accompli des progrès substantiels et fondamentaux dans l'exécution de son mandat pour ce qui est de renforcer le contrôle, la transparence, la responsabilité et l'apprentissage collectif dans les entités du système des Nations Unies pour le développement. Il a déjà procédé à des évaluations à l'échelle du système du Fonds commun pour les objectifs de développement durable (examiné à la section V.B ci-dessous) et de la riposte face à la pandémie de COVID-19.

180. Dans le cadre de l'évaluation de la réponse socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19, plusieurs recommandations axées sur l'avenir ont été formulées en vue de renforcer certains aspects de la réforme et notamment de mieux prendre en compte les mesures de réforme dans les plans stratégiques des entités²⁷. Une réponse de l'administration a été apportée et rendue publique. Comme suite aux recommandations, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a commencé à prendre des mesures, y compris un examen du cadre de gestion et de responsabilité ainsi que la diffusion de la liste des mesures à

²⁷ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/resources/system-wide-evaluation-unds-socio-economic-response-covid-19-final-report>.

appliquer au titre de la réforme aux organes directeurs des entités membres du Groupe et le suivi de l'application des mesures.

181. L'évaluation de l'Initiative Spotlight à laquelle procède le Bureau des évaluations à l'échelle du système est actuellement dans la phase intermédiaire. Par ailleurs, comme suite à la recommandation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Bureau lancera également une évaluation à l'échelle du système de l'élaboration des programmes de pays s'inspirant des plans-cadres de coopération et de leur alignement sur ces plans-cadres de coopération. J'attends avec intérêt les résultats de cette évaluation, qui devrait apporter un éclairage précieux sur la programmation au niveau des pays et sur les moyens possibles de mieux faire cadrer les services offerts par le système des Nations Unies pour le développement avec les besoins et priorités des États Membres.

182. Deux caractéristiques essentielles du Bureau des évaluations à l'échelle du système sont son indépendance et sa transparence. Toutes les évaluations à l'échelle du système sont publiées en ligne et librement accessibles. Le Bureau applique également les normes définies par le Groupe des Nations unies pour l'évaluation afin de veiller à ce que ses évaluations soient conçues et conduites de manière impartiale. Je ne doute pas que le Bureau continuera d'accroître sa capacité à fournir de précieuses données d'évaluation à l'échelle du système sur la contribution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à la mise en œuvre du Programme 2030.

183. De manière plus générale, de nouveaux progrès ont été accomplis afin que, dans la mesure du possible, il soit procédé à des évaluations conjointes et des évaluations à l'échelle du système. Il ressort des enquêtes réalisées en 2022 que 19 entités y ayant répondu (66 %) avaient procédé à au moins une évaluation conjointe avec une autre entité des Nations Unies en 2022, contre 59 % en 2021. Ce pourcentage demeure inférieur à la cible de 75 % fixée dans le pacte de financement. Dans les réponses à l'enquête, les entités ont indiqué que de telles évaluations se heurtaient à des obstacles : capacités et budgets, différences entre les tâches prescrites, obligations relatives à la responsabilité envers les organes directeurs et mécanismes d'assurance de la qualité. Je m'attends à ce que les évaluations conjointes se multiplient en même temps que la programmation conjointe et les fonds de financement commun augmentent, comme cela a été le cas dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

184. Le Bureau des évaluations à l'échelle du système ayant été créé, j'ai demandé au directeur par intérim d'arrêter la politique d'évaluation à l'échelle du système en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les bureaux de l'évaluation de toutes les entités du système. La version finale de la politique devrait bientôt être établie.

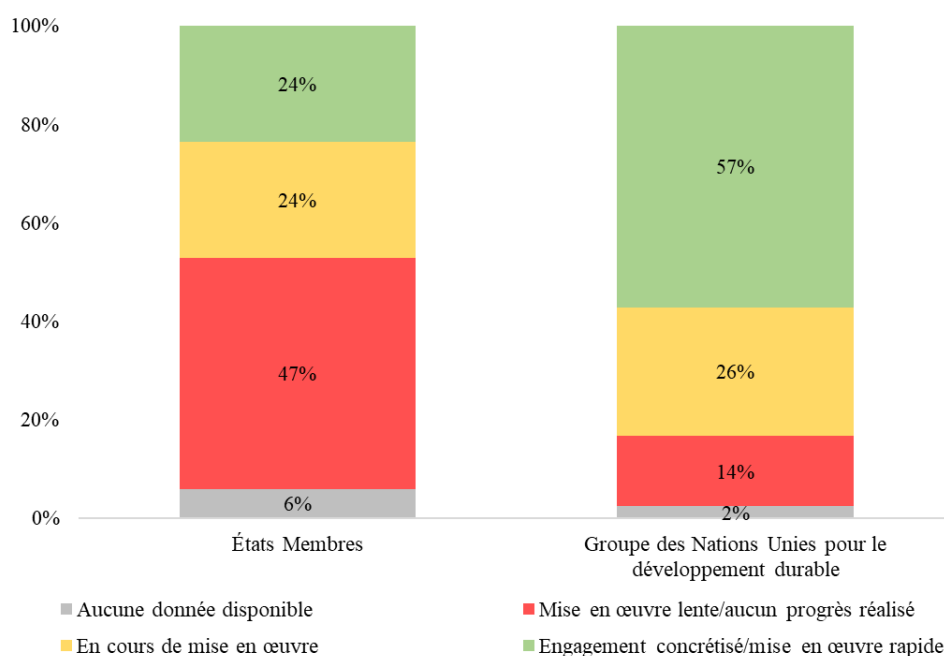
185. Les retours d'information reçus des entités ont confirmé que les réseaux à l'échelle du système tels que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation étaient un très bon moyen de favoriser la multiplication des évaluations conjointes et de meilleures normes garantissant l'indépendance. La plupart des entités (23 sur 29) ont indiqué que leur groupe de l'évaluation satisfaisait aux normes d'indépendance du groupe, contre 22 l'année précédente. La moitié des entités veillent à ce qu'une réponse de l'administration figure dans toutes les évaluations. Près des deux tiers d'entre elles (18 sur 28) rendent publiques toutes les évaluations.

VI. Pacte de financement : engagements non concrétisés

186. Le pacte de financement est fondé sur le principe selon lequel un financement suffisant, prévisible et durable, associé à une plus grande transparence et à une meilleure application du principe de responsabilité, permet au système des Nations Unies pour le développement de mener des activités de manière plus collaborative, efficace et efficiente. Les États Membres comme le système des Nations Unies pour le développement ont bien avancé dans la mise en œuvre du pacte de financement mais plusieurs engagements n'ont pas été concrétisés (figure 24). Quatre ans après l'adoption du pacte de financement, les délais fixés pour certaines cibles prennent maintenant fin, et il importe donc d'examiner de quelle manière les engagements pris par les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour les pays et de déterminer quelles mesures peuvent être prises afin d'avancer plus rapidement en ce sens.

Figure 24

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements figurant dans le pacte de financement



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

A. Progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable

187. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a atteint, ou progresse rapidement dans la réalisation de, 57 % des cibles fixées dans le pacte de financement. Il fait des progrès en ce qui concerne 26 % d'autres cibles. Les progrès sont nuls ou insuffisants pour 14 % des cibles restantes.

188. Le rôle moteur des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et des équipes de pays des Nations Unies ainsi que les engagements qu'elles ont pris ont permis d'opérer une transformation dans la manière dont l'information

est communiquée à l'échelle du système, des liens étant maintenant établis entre les ressources et les résultats obtenus au regard des objectifs, et d'accroître la transparence de nos opérations. En 2022, toutes les équipes de pays des Nations Unies ont établi un rapport annuel sur les résultats des pays. Une grande majorité des pays estiment que les équipes de pays font une plus large place aux résultats communs et à la fourniture de conseils pratiques intégrés. Les cibles concernant les gains d'efficacité dans les opérations ont été atteintes comme précisé plus haut.

189. Je constate toutefois avec inquiétude que, en ce qui concerne des engagements d'importance, les progrès ont été plus lents, ou aucun progrès n'a été réalisé. Moins de la moitié (48 %) des équipes de pays des Nations Unies ont complété une grille de résultats concernant la parité des sexes au cours des quatre dernières années. Seules 42 % des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable indiquent qu'au moins 15 % de leurs dépenses de développement portent sur des activités communes et seules 68 % des équipes de pays des Nations Unies ont un cadre budgétaire commun et mis à jour.

B. Meilleure répartition des fonds destinés aux activités de développement durable

190. Les ressources de base sont indispensables et sont une composante essentielle du pacte de financement. Elles permettent aux entités de gagner en efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats, les fonds pouvant plus facilement être affectés là où ils sont le plus nécessaires. Les entités peuvent adopter une approche plus réfléchie et plus cohérente en investissant dans une action stratégique qui reste applicable quels que soient les besoins immédiats.

191. La part des fonds destinés aux activités de développement affectée aux ressources de base en 2021 était plus élevée en 2021 qu'en 2020. Contributions statutaires comprises, la part des ressources de base dans le financement des activités de développement a dépassé la cible de 30 % pour la première fois depuis l'adoption du pacte de financement (voir figure 25). Ce progrès est encourageant. Cependant, il faut encore accélérer le financement des activités de base au moyen de contributions volontaires et l'augmentation de la part des ressources de base n'est pas nécessairement le signe d'une tendance positive plus large. Le fait est que l'accroissement du financement des activités de base s'explique en partie par l'augmentation en 2021 du budget statutaire de l'OMS. Les États Membres ont démontré qu'ils étaient déterminés à améliorer le modèle de financement de l'OMS de telle façon que les contributions statutaires représentent 50 % du budget programme approuvé de l'OMS au cours des huit prochaines années²⁸.

192. En ce qui concerne les ressources de base en 2021, le chiffre plus élevé tient également au fait que des États ont annoncé de nouvelles contributions volontaires pluriannuelles destinées aux budgets de base du PNUD et de l'UNICEF²⁹. Les contributions pluriannuelles constituent des investissements précieux dans le système des Nations Unies pour le développement car ils améliorent la prévisibilité de la base de financement et renforcent la durabilité des programmes.

²⁸ Dans le budget pour l'exercice biennal 2020-2021, les contributions fixées représentaient 16 % du budget total.

²⁹ Les données figurant dans le présent rapport sont tirées de la base de données financières et du mécanisme d'information du CCS, qui sont fondés sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), ce qui signifie que les produits sont comptabilisés lorsqu'un accord est conclu, même dans le cas des accords pluriannuels. Chaque entité, à titre individuel, peut appliquer une norme différente lorsqu'elle établit ses états financiers annuels.

193. Fait plus inquiétant, les deux tiers des pays contributeurs nets interrogés dans le cadre de l'enquête (soit 10 sur 16)³⁰ ont indiqué qu'ils ne prévoyaient pas d'augmenter le montant ou le pourcentage de leurs contributions aux ressources de base d'ici à 2023 et, dans leurs réponses, certains ont fait part de leurs préoccupations persistantes quant au manque de visibilité en ce qui concerne la manière dont ces ressources sont dépensées et les résultats qu'elles permettent d'obtenir.

194. Nous devons absolument continuer de mettre l'accent sur les contributions aux ressources de base à mesure que nous poursuivons la mise en œuvre du pacte de financement. Je ne doute pas que les États Membres continueront de relever le défi pour concrétiser cet engagement.

Figure 25

Pacte de financement : engagement 1 pris par les États Membres

Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement

<i>Indicateur</i>	<i>Référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Dernière valeur enregistrée</i>	<i>Tendance</i>
EM 1.1 Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités liées au développement	19,4 % (2017)	30 % (2023)	21,4 % (2021)	
EM 1.2. Part des ressources de base dans le financement des activités liées au développement (contributions statutaires comprises)	27,0 % (2017)	30 % (2023)	30,7 % (2021)	

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Note : Code couleur (tendance) : rouge = aucun progrès réalisé ou mise en œuvre lente ; jaune = en cours de mise en œuvre ; vert = engagement concrétisé ou mise en œuvre rapide.

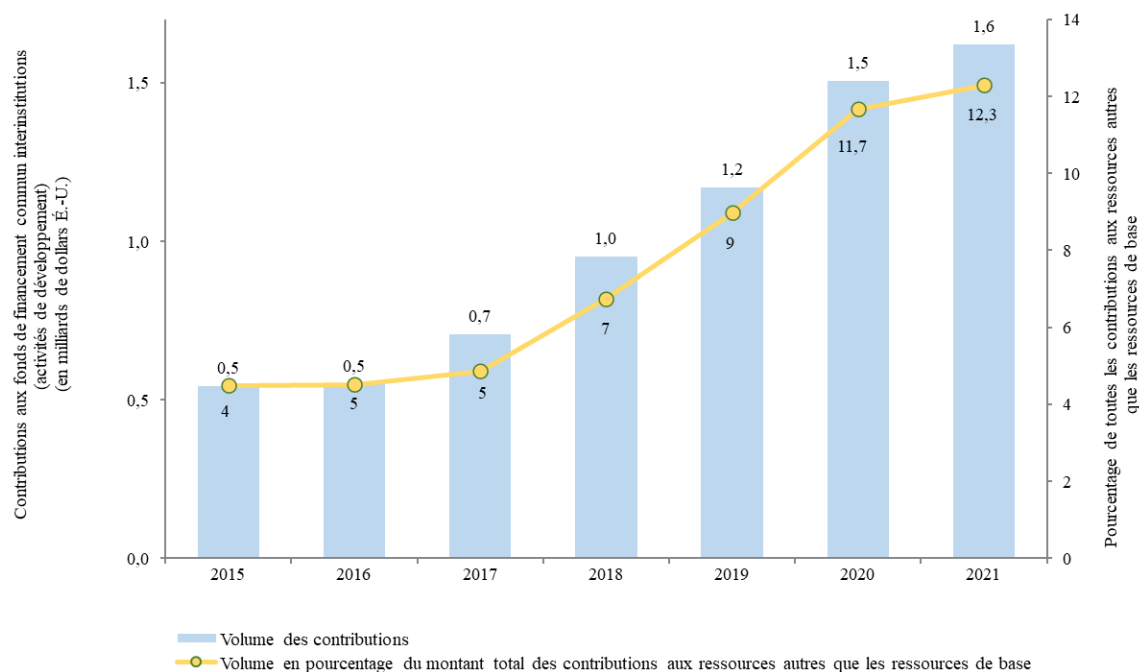
C. Mesures à prendre en ce qui concerne le financement commun

195. Les contributions totales aux fonds interinstitutions destinés aux activités de développement ont augmenté, passant de 1,5 milliard de dollars en 2020 à 1,6 milliard de dollars en 2021. Ces fonds représentent maintenant 12,3 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement et, pour la deuxième année consécutive, dépassent la cible de 10 % fixée dans le pacte de financement (voir figure 26). Il s'agit là d'un résultat notable. Le financement commun permet aux entités d'être plus efficaces en les faisant collaborer.

³⁰ Enquête réalisée par le Département des affaires économiques et sociales auprès des États qui apportent des contributions financières.

Figure 26

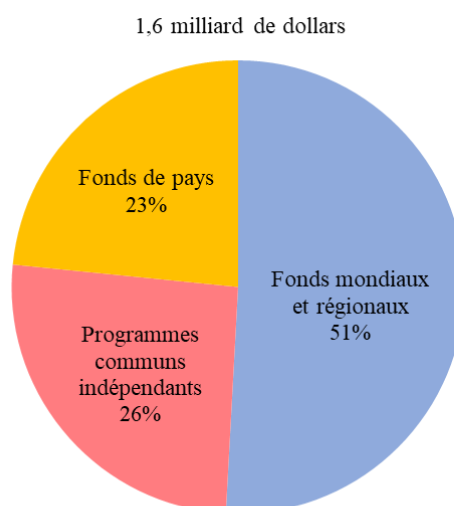
Volume et pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement par l'intermédiaire des fonds de financement commun interinstitutions, 2015-2021



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

196. Sur le plan géographique, les contributions aux fonds mondiaux et régionaux ont atteint 824 millions de dollars en 2021, soit une augmentation de 19,3 % par rapport à 2020. Cette augmentation est inférieure à celle enregistrée l'année précédente, à savoir une augmentation de 72 % en 2020 par rapport à 2019. Au total, en 2021, les fonds mondiaux et régionaux représentaient 51 % de l'ensemble des ressources allouées aux fonds de financement commun interinstitutions, contre 46 % en 2020 (voir figure 27).

Figure 27
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions, par type de fonds, 2021



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

197. Les contributions aux fonds de financement commun destinés aux activités de développement établis pour chaque pays ont diminué de 5 %, passant de 401 millions de dollars en 2020 à 379 millions de dollars en 2021. Cette situation est préoccupante car ces fonds permettent aux équipes de pays des Nations Unies d'apporter un appui aux politiques intégrées dans des domaines essentiels au développement des pays, tels que les systèmes alimentaires, la protection sociale, l'éducation et l'énergie.

198. Le système des Nations Unies pour le développement a réalisé des progrès notables pour ce qui est de définir des fonctions communes de gestion pour tous les fonds communs interinstitutions (engagement 14 figurant dans le pacte de financement). En 2021, environ 73 % des fonds de financement commun interinstitutions destinés aux activités de développement utilisaient des fonctions communes de gestion de la qualité, contre 61 % en 2020.

199. Malgré l'augmentation globale des fonds de financement commun interinstitutions, certains de nos fonds mondiaux les plus indispensables sont insuffisants. Je note avec une inquiétude particulière que la capitalisation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable a diminué de 75 % entre 2021 et 2022, passant de 79 millions de dollars à seulement 20 millions de dollars. Non seulement ces chiffres restent bien en deçà de la cible de 290 millions de dollars de capitalisation annuelle fixée dans le pacte de financement mais la tendance à la baisse met également en péril un moteur essentiel de la réforme. Le niveau et la nature actuels de la capitalisation compromettent les objectifs stratégiques du Fonds.

200. Même s'il est sous-doté, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a apporté la preuve de son utilité en mobilisant un montant estimé à 2,3 milliards de dollars depuis sa création en 2019³¹. Une nouvelle stratégie pour

³¹ Montant au 28 février 2023, dont 99,2 millions de dollars de cofinancement mobilisés pour des programmes conjoints, 1 693 millions de dollars mobilisés au moyen de formules de financement novatrices et 484 millions de dollars destinés à accélérer la réalisation des objectifs mobilisés

2023-2026 fait du Fonds le mécanisme de financement phare pour l'action porteuse de changement menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans le cadre de cette stratégie, le Fonds allouera désormais des ressources catalytiques pour soutenir sept domaines porteurs de changement³² essentiels à l'accélération de la réalisation des objectifs, tout en garantissant que des résultats soient obtenus dans différents domaines en ce qui concerne les questions de genre, la jeunesse et le principe consistant à ne laisser personne de côté, ainsi que les données relatives aux objectifs. Cette stratégie s'appuie sur une évaluation indépendante réalisée par le Bureau des évaluations à l'échelle du système. Dans le cadre de l'évaluation, des recommandations relatives à la gouvernance, à la gestion et aux descriptifs de projets ont été formulées. Il a été souligné qu'il fallait clarifier la proposition de valeur et les effets de synergie avec d'autres fonds de financement commun. La réponse de l'administration est en cours de formulation.

201. Les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, autre instrument de financement indispensable pour apporter un appui intégré aux États, ont diminué de 12 %, passant de 195 millions de dollars à 171 millions de dollars en 2022. Ce chiffre est bien en deçà de la cible de 500 millions de dollars de contributions annuelles fixée dans le pacte de financement. La situation est préoccupante car les besoins en matière de consolidation de la paix augmentent partout dans le monde.

Figure 28

Pacte de financement : engagement 2 pris par les États Membres

Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques propres aux institutions

Indicateur	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 2.1. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions	5,0 % (2017)	10,0 % (2023)	(12,3 %) (2021)	
EM 2.2. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques propres à une institution	2,6 % (2017)	6,0 % (2023)	5,4 % (2021)	
EM 2.3. Capitalisation annuelle du Fonds commun pour les objectifs de développement durable	43 millions de dollars (2018)	290 millions de dollars (2020)	20 millions de dollars (2021)	
EM 2.4. Contributions annuelles au Fonds pour la consolidation de la paix	129 millions de dollars (2018)	500 millions de dollars (2020)	171 millions de dollars (2021)	

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Note : Code couleur (tendance) : rouge = aucun progrès réalisé ou mise en œuvre lente ; jaune = en cours de mise en œuvre ; vert = engagement concrétisé ou mise en œuvre rapide.

202. Les fonds thématiques propres aux institutions, qui permettent d'aligner davantage le financement sur les objectifs stratégiques des entités, ont diminué de

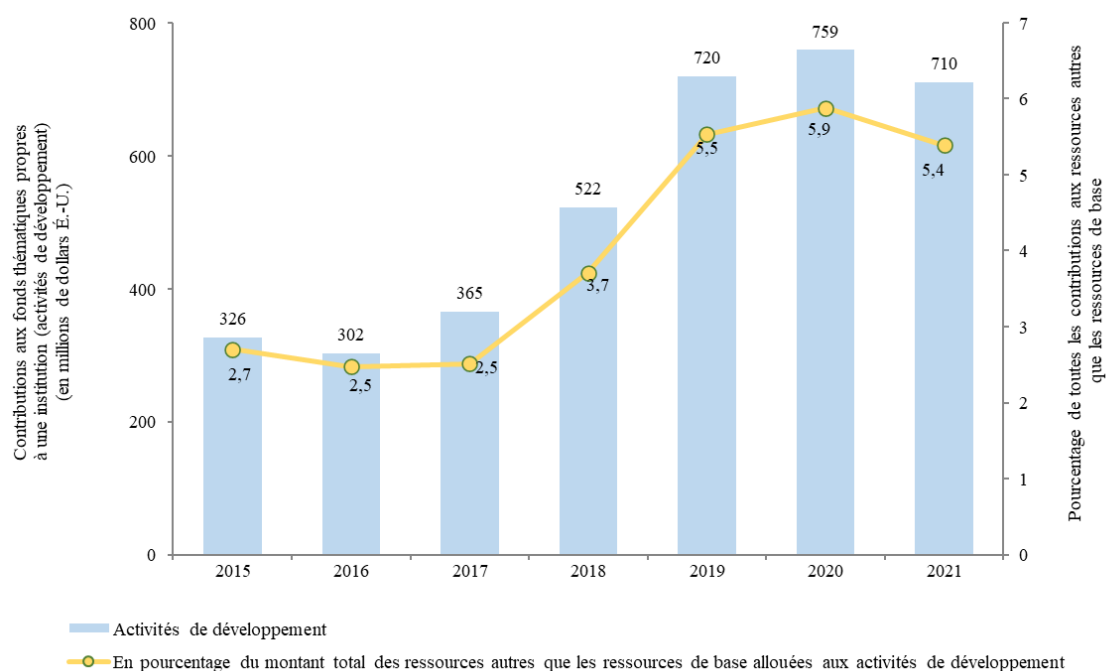
grâce aux services proposés par le Fonds en matière de politiques intégrées et aux résultats concrets obtenus.

³² Systèmes alimentaires, action climatique et énergie, transformation numérique, emplois décents et protection sociale, adaptation des objectifs de développement durable au contexte local, déplacements internes et transformation de l'éducation.

6 % en 2021 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 710 millions de dollars. Ils représentent 5,4 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement (voir figure 29). Ce pourcentage est en deçà de la cible de 6 % fixée dans le pacte de financement.

Figure 29

Volume et pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux fonds thématique propres aux institutions, 2015-2021



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

203. Il faut faire plus en ce qui concerne le financement commun. Moins de ressources ont été allouées aux fonds de financement commun établis pour chaque pays et aux fonds thématiques propres aux institutions. Dans le même temps, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix demeurent sous-dotés et manquent de plus en plus de ressources. Il faut inverser ces tendances si nous voulons concrétiser les ambitions affirmées dans le pacte de financement.

D. Les sources de financement doivent être diversifiées

204. Dans le pacte de financement, les États Membres se sont engagés à diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement. Cet engagement n'a pas encore été rempli. En 2021, les cinq principaux contributeurs au financement des activités de développement ont versé près de la moitié, soit 48 %, du total des fonds reçus des États (contre 46 % en 2017), et les 10 premiers 65 % du total (contre 66 % en 2017).

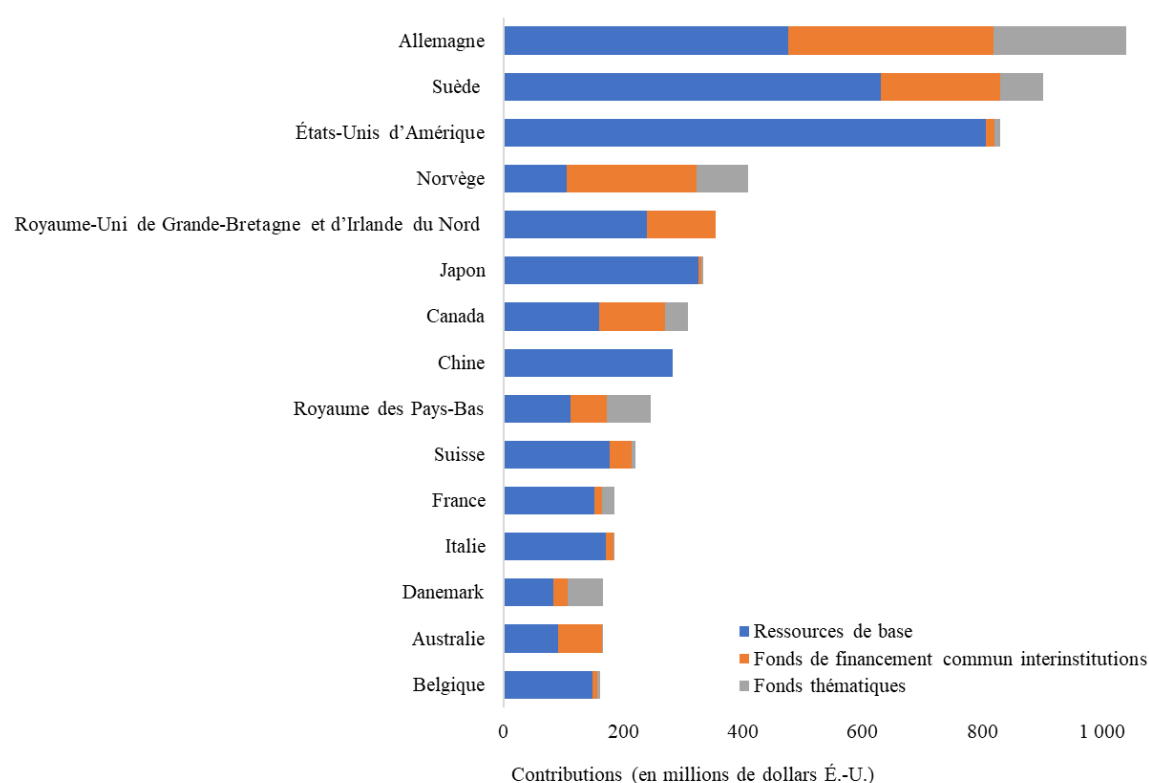
205. Le financement commun des activités de base et le financement commun souple demeurent lourdement tributaires d'un petit nombre d'États Membres. Les cinq plus grands contributeurs au financement des activités de base fournissent 50 % de l'ensemble des ressources de base reçues d'États. Les mécanismes de financement

commun souples continuent d'être encore plus tributaires d'un petit nombre de contributeurs. Les cinq plus grands contributeurs aux fonds de développement communs interinstitutions et aux fonds de développement thématiques propres aux institutions versent respectivement 73 % et 83 % des contributions totales reçues d'États.

206. L'Allemagne a versé une contribution totale de plus de 1 milliard de dollars au financement de base et au financement commun et était le plus grand contributeur aux fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies et aux fonds thématiques propres aux institutions. On trouvera dans la figure 30 la liste des 15 principaux fournisseurs de ces types de ressources.

Figure 30

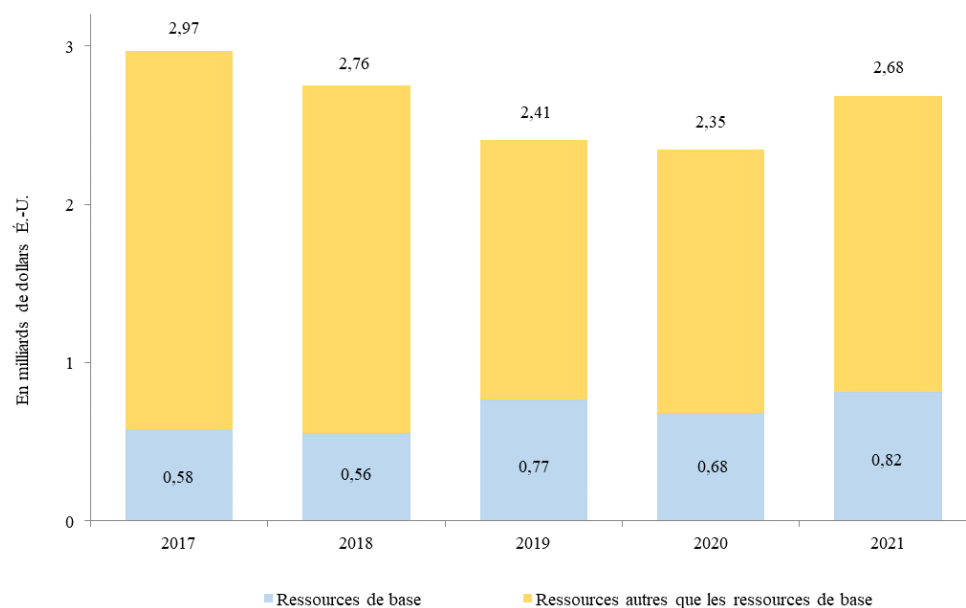
États ayant le plus contribué aux ressources de base et aux ressources communes destinées aux activités de développement en 2021



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

207. Je suis heureux de signaler que les fonds destinés aux activités de développement reçus des pays hôtes ont augmenté de 14 % entre 2020 et 2021, y compris une augmentation de 20 % des contributions aux ressources de base. Ces contributions ont augmenté alors que de nombreux pays hôtes subissaient de plein fouet les effets de crises multiples qui se chevauchaient.

Figure 31
Financement des activités de développement par les pays hôtes, 2017-2021



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

208. Des tendances positives ont été observées en 2021 en ce qui concerne les fonds reçus de sources autres que les États. Les donateurs non gouvernementaux ont fourni un tiers de l'ensemble des fonds des Nations Unies destinés aux activités liées au développement. Le renforcement de la collaboration avec les institutions financières internationales, notamment en ce qui concerne le financement du relèvement au sortir de la COVID-19, a contribué à accroître le financement du développement obtenu par ce moyen, qui a atteint 504 millions de dollars en 2021, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2020. La contribution du secteur privé a augmenté de 32 % pour atteindre 1,1 milliard de dollars et le système des Nations Unies pour le développement continue de s'efforcer dans le même temps d'intensifier le contrôle et les mesures de diligence raisonnable.

Figure 32
Pacte de financement : engagement 3 pris par les États Membres
Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement

Indicateurs	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 3.1. Pourcentage d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base	67 % (2017)	100 % (2023)	53 % (2021)	
EM 3.2. Nombre d'États Membres qui versent des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions destinés aux activités de développement et aux fonds thématiques propres aux institutions	59 et 27 (2017)	100 et 50 (2021)	48 et 38 (2021)	
EM 3.3. Nombre d'États Membres qui versent des contributions au budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	28 (2019)	100 (2021)	45 (mars 2023)	

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Note : Code couleur (tendance) : rouge = aucun progrès réalisé ou mise en œuvre lente ; jaune = en cours de mise en œuvre ; vert = engagement concrétisé ou mise en œuvre rapide.

E. Déficit de financement persistant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents risquant maintenant de compromettre la consolidation du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

209. Depuis que l'Assemblée générale a mis en place le modèle de financement hybride pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, j'ai déployé des efforts considérables afin de garantir un financement suffisant et plus prévisible. De nombreux États Membres ont également intensifié leurs efforts. Malgré l'action menée, les contributions volontaires destinées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents demeurent en deçà des ambitions annoncées. En 2022, 27 contributeurs ont fourni 69 millions de dollars au total. Le déficit de financement s'est chiffré à 85 millions de dollars (voir figure 33). Il aurait été plus élevé si les cibles n'avaient pas été atteintes en ce qui concerne le prélèvement de la redevance de 1 % et les contributions au titre de la participation aux coûts. En effet, l'accord de partage des coûts mis en place par les entités du système des Nations Unies pour le développement fonctionne bien et répond aux attentes. Le prélèvement d'une redevance de 1 % sur les contributions volontaires préaffectées selon des critères stricts a permis de recueillir plus de 50 millions de dollars en 2022 et remplit son rôle, même si cette somme reste très inférieure au montant de 80 millions de dollars initialement envisagé en 2018³³. Je félicite les donateurs qui versent des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en particulier les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les 14 États Membres qui ont versé des sommes supérieures à leurs contributions statutaires³⁴.

210. Pourtant, près de deux ans après l'engagement pris par les États Membres dans la résolution 76/4 de l'Assemblée générale sur l'examen du système redynamisé des coordonnateurs résidents, les contributions volontaires sont au point mort. De fait, le seul changement notable a été la réduction du montant des contributions volontaires versées par l'un des principaux donateurs au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ce qui amène à s'interroger davantage sur la viabilité du modèle actuel. Actuellement, alors que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribue à optimiser les dividendes des réformes, le déficit de financement persistant compromet les progrès que nous avons accomplis et remet en cause notre capacité à aider les pays à accélérer l'action menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable au cours des sept prochaines années.

211. À ce stade, le sous-financement chronique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents va commencer à affecter le bon fonctionnement actuel du système – en pesant sur la coordination nécessaire pour que le système des Nations Unies pour le développement soit plus efficace et plus responsable, sur notre capacité à attirer des personnes qui ont les compétences nécessaires pour jouer le rôle directeur qui revient aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la réalisation des objectifs de développement durable, et sur la capacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à optimiser la contribution du système des Nations Unies

³³ La grande majorité des États Membres ont opté pour le prélèvement administré par l'organisme. L'Islande, la Suède et l'Union européenne ont quant à eux opté pour le prélèvement administré par les donateurs, qui offre une certaine prévisibilité, tel qu'envisagé à la création du prélèvement.

³⁴ En 2022, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas (Royaume des), la Suède, la Suisse et le Timor-Leste ont apporté des contributions volontaires au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dont le montant était supérieur à la somme qu'ils auraient versée s'il s'était agi de contributions statutaires plutôt que de contributions volontaires (compte tenu du point de référence de 154 millions de dollars).

pour le développement, dans un contexte où les pays risquent d'avoir du mal à se relever de la crise humaine de grande ampleur qu'ils traversent et à un moment décisif pour la mise en œuvre du Programme 2030.

212. Par le passé, on nous a demandé s'il était possible de réduire le budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Je demeure convaincu que cela serait impossible sans revoir à la baisse l'ambition que nous partageons, à savoir que l'ensemble des composantes d'un système des Nations Unies pour le développement transformé travaillent ensemble plus efficacement pour répondre à vos besoins particuliers en matière de développement durable.

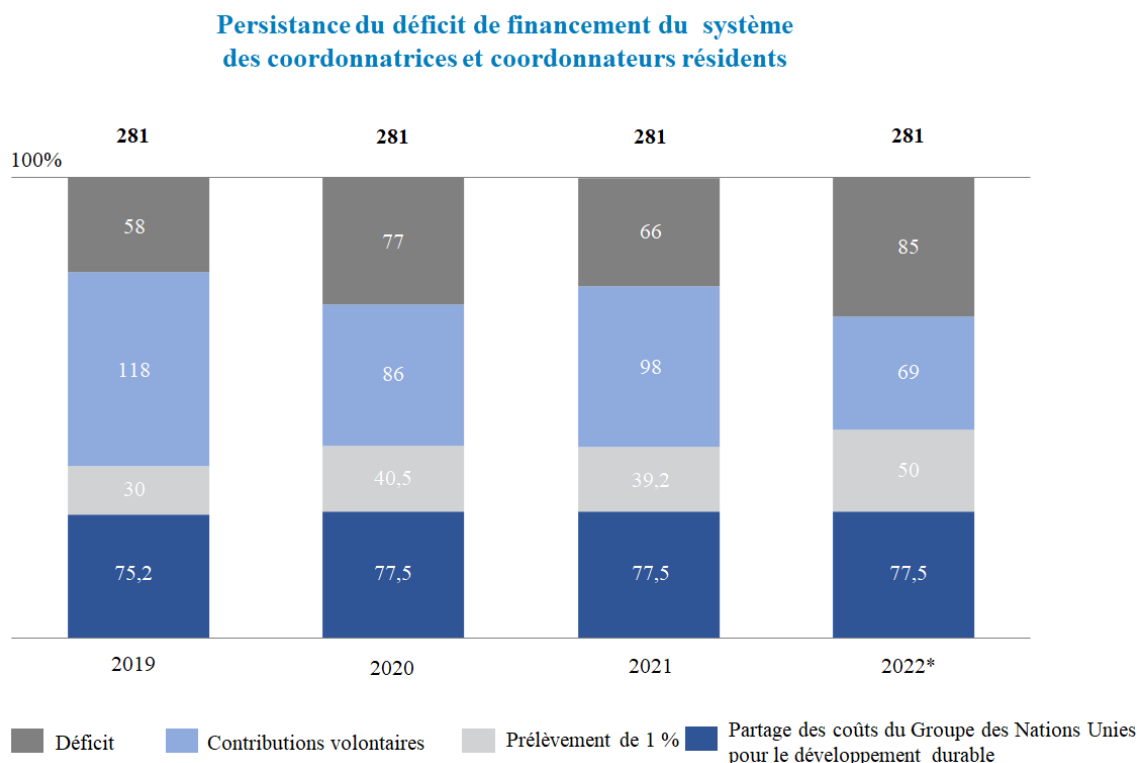
213. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste une opération efficace et légère : ses effets bénéfiques se font sentir dans des proportions bien plus larges que sa taille réduite et il occasionne une petite fraction de l'ensemble des dépenses du système des Nations Unies pour le développement qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars.

214. Au fil des ans, nous avons entendu tous les arguments sur la manière dont nous pourrions améliorer la communication de l'information et accroître la transparence afin de contribuer à étayer le dossier de décision – et, à notre humble avis, nous avons répondu à ces exigences. La situation financière demeure toutefois inchangée.

215. Le moment est venu de trouver une solution claire. Comme suite à la demande des États Membres, qui m'ont invité à présenter à l'Assemblée générale un rapport assorti de recommandations à examiner dans l'éventualité où le bon fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents ne pourrait pas être assuré faute d'un financement suffisant, prévisible et durable, j'ai l'intention de prier l'Assemblée générale, dans un rapport spécial qui lui sera soumis au deuxième semestre, de réexaminer les propositions que j'avais formulées dans mon rapport de 2021 intitulé « Examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([A/75/905](#)).

216. Plus précisément, je recommanderai de nouveau la mise en place d'un modèle de financement « hybride 2.0 ». Ce modèle entraînerait une augmentation de la part qui serait financée au moyen du budget ordinaire, tout en maintenant l'accord de partage des coûts et éventuellement le prélèvement de la redevance de 1 % et devrait s'élever à 50 millions de dollars par an. Je demeure convaincu que le moyen le plus rationnel et le plus scrupuleux de régler le problème auquel nous nous heurtons est de financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents – cette fonction essentielle dans le domaine du développement – en augmentant la part des contributions au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. J'estime que ce modèle hybride 2.0 renforcerait considérablement le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Dans les mois à venir, je lancerai un processus de consultation transparent et inclusif avec les États Membres afin de garantir que tous les points de vue soient entendus avant qu'une proposition en bonne et due forme soit soumise à l'Assemblée générale.

Figure 33
Vue d'ensemble du financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (2019-2022)
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2023.

* Pour 2022, le montant du prélèvement est une projection, le chiffre définitif devant être établi en mai 2023 ; l'écart éventuel dans le montant des contributions volontaires s'explique par le taux de change en vigueur au moment où elles ont été reçues.

F. La voie à suivre concernant les autres aspects du pacte de financement

217. En plus de la question du financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui doit impérativement être réglée, nous devons prendre des mesures pour redynamiser d'autres dimensions du pacte de financement et atteindre plus facilement nos objectifs collectifs.

218. Un nouveau cycle de dialogue sur l'avenir du pacte de financement entre les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est d'actualité car les délais fixés pour certaines cibles expirent prochainement et quatre années d'expérience peuvent être mises à profit. Œuvrons de concert pour déterminer quels engagements sont les plus indispensables en vue de renforcer la confiance et d'étayer le dossier de décision de façon à parvenir à un financement efficace qui permette d'obtenir de meilleurs résultats.

219. Le pacte de financement bénéficie dans l'ensemble d'un certain soutien à New York et au Siège de l'Organisation, mais il ressort de dialogues³⁵ et d'études³⁶ sur le pacte que celui-ci est peu connu dans les capitales, où les décisions de financement sont souvent prises, ainsi que parmi les partenaires de financement sur le terrain. Pour faire mieux connaître le pacte de financement, le système des Nations Unies pour le développement devrait engager des dialogues informels au niveau des pays. J'enjoins aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'amener les équipes de pays des Nations Unies à inviter les pays hôtes à participer à des dialogues nationaux sur la meilleure façon de faire avancer la mise en œuvre de notre pacte de financement et de réaliser notre ambition commune.

220. Nous devons également suivre la mise en œuvre du pacte de financement au moyen de solides indicateurs permettant de mesurer les effets concrets. La pratique a montré que plusieurs indicateurs sont immesurables ou qu'il est difficile ou onéreux de les mesurer et que certains indicateurs axés sur les processus ne permettent pas de mesurer correctement les effets au niveau des pays.

221. Je demande à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de lancer le dialogue avec les États Membres après le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement. Les modalités de ce dialogue devraient s'appuyer sur celles arrêtées pour le dialogue qui a abouti au pacte de financement initial. Les résultats de ces échanges figureront dans mon rapport qui sera présenté lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement l'année prochaine pour examen par les États Membres.

VII. Conclusion

222. À plus d'un titre, les États Membres peuvent tirer fierté des résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont fait jouer leur rôle fédérateur pour dynamiser des débats nationaux sur les transitions indispensables à l'accélération des progrès en matière de développement, telles les transitions énergétique et numérique. Les équipes de pays des Nations Unies ont collaboré davantage afin de fournir des conseils pratiques fondés sur des données probantes qui sont adaptés aux besoins et priorités nationaux et structurés dans des plans-cadres de coopération nouvelle génération. L'appui aux programmes est mieux coordonné et plus efficace. Le système obtient plus de résultats. Dans le même temps, nos engagements collectifs ont permis d'obtenir des gains d'efficacité d'un montant de 405 millions de dollars.

223. Pourtant, la réalisation des objectifs de développement durable demeure gravement compromise. Le système des Nations Unies pour le développement doit obtenir encore plus de résultats. L'aide que nous apportons pour faciliter l'accès au financement a été extrêmement utile. Elle a aussi été insuffisante. Les fonds n'affluent pas là où ils sont le plus nécessaires. Les États Membres qui subissent le poids écrasant de la dette ont de la peine à répondre aux besoins de leur population. Nous avons donné une forte impulsion au niveau mondial à l'aide du plan de relance des objectifs de développement durable et d'initiatives visant à réformer l'architecture financière. Nous devons en même temps renforcer les services offerts au niveau des pays et des régions.

³⁵ Par exemple, lors des consultations informelles organisées à l'échelle du système par le Bureau de la coordination des activités de développement.

³⁶ Fondation Dag Hammarskjöld, « The way forward: fulfilling the potential of the funding compact at the country level », novembre 2021.

224. À un moment marqué par des crises complexes et convergentes, le système des Nations Unies pour le développement a maintenu le rythme des réformes et réalisé des progrès constants afin d'exécuter les tâches confiées par les États Membres. Ensemble, nous sommes plus efficaces. Nous affrontons les défis colossaux de notre époque. Nous devons maintenir cette dynamique. Il n'y a pas d'autre solution. Nous n'avons pas de planète B. Le développement durable est le seul moyen de parvenir à la prospérité. Je continuerai de travailler en très étroite collaboration avec toutes les entités afin que notre système des Nations Unies pour le développement continue d'être renforcé et devienne optimal.
